

Ce document constitue la version française du Formulaire 18-K déposé à la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique le 10 juin 2008 et est fourni à titre indicatif seulement.

FORMULAIRE 18-K

à l'intention des gouvernements étrangers et de leurs subdivisions politiques

SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION

Washington, D.C. 20549

RAPPORT ANNUEL

du

QUÉBEC

(Nom de l'émetteur inscrit)

Date de la fin du dernier exercice financier : le 31 mars 2008

TITRES INSCRITS*

(à la clôture de l'exercice financier)

Titre de l'émission	Sommes pour lesquelles l'inscription est valide	Nom des bourses où les titres sont inscrits
s.o.	s.o.	s.o.

Nom et adresse de la personne autorisée à recevoir les avis et communications de la Securities and Exchange Commission :

M. Robert Keating
Délégation générale du Québec
One Rockefeller Plaza – 26th Floor
New York, N.Y. 10020-2102

Copies à :

Robert E. Buckholz, Jr.
Sullivan & Cromwell LLP
125 Broad Street
New York, N.Y. 10004-2498

Bernard Turgeon
Ministère des Finances du Québec
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec) G1R 5L3, Canada

* L'émetteur inscrit dépose ce rapport annuel volontairement.

Les renseignements qui suivent doivent être fournis :

1. *Pour chaque émission inscrite de titres de l'émetteur inscrit, une brève description de ce qui suit :*
 - (a) *L'effet général des modifications importantes qui ont été apportées aux droits des porteurs de ces titres et qui n'ont pas été déclarées antérieurement.*

Sans objet.
 - (b) *L'intitulé et les dispositions importantes de toute loi, de tout décret et de toute mesure administrative dont la divulgation n'a pas été faite antérieurement et à la suite de quoi le service du titre n'est pas effectué conformément aux modalités de ce dernier.*

Sans objet.
 - (c) *Les circonstances de tout autre manquement, non déclaré antérieurement, en ce qui concerne le paiement du capital, des intérêts ou de tout versement à un fonds d'amortissement ou selon un tableau d'amortissement.*

Sans objet.
2. *Une déclaration en date de la clôture du dernier exercice financier de l'émetteur inscrit donnant l'encours total de ce qui suit :*
 - (a) *La dette à long terme interne de l'émetteur inscrit. (Le total doit être exprimé dans la monnaie de l'émetteur inscrit. Si une dette à long terme interne est remboursable en une monnaie étrangère, elle ne doit pas être incluse dans ce paragraphe (a), mais plutôt au paragraphe (b) de cette rubrique.)*

On se reportera au tableau 25, présenté aux pages 46 à 49, 55 et 56 de l'annexe 99.1 des présentes, quant aux « Emprunts – gouvernement », aux « Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement » et aux « Emprunts – pour financer les organismes municipaux ».
 - (b) *La dette à long terme externe de l'émetteur inscrit. (Les totaux doivent être exprimés dans les monnaies respectives dans lesquelles ils sont remboursables. Aucune déclaration n'est nécessaire sur la dette intergouvernementale.)*

On se reportera au tableau 25, présenté aux pages 50 à 56 de l'annexe 99.1 des présentes, quant aux « Emprunts – gouvernement », aux « Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement » et aux « Emprunts – pour financer les organismes municipaux ».

(De plus, l'émetteur inscrit garantissait la dette à long terme interne et externe d'autres entités. On se reportera au tableau 23, présenté à la page 43 de l'annexe 99.1 des présentes, quant à la « Dette à long terme garantie ».)
3. *Un état indiquant le titre, la date d'émission, la date d'échéance, le taux d'intérêt et l'encours de chaque émission de titres d'emprunt à long terme de l'émetteur inscrit non remboursés à la clôture du dernier exercice financier de l'émetteur inscrit, de même que les monnaies dans lesquelles elle est remboursable.*

On se reportera au tableau 25, présenté aux pages 46 à 56 de l'annexe 99.1 des présentes, quant aux « Emprunts – gouvernement », aux « Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement » et aux « Emprunts – pour financer les organismes municipaux ».

4. (a) *Pour chaque émission de titres de l'émetteur inscrit qui est inscrite, il faut fournir une ventilation de l'encours total, présenté sous la rubrique 3, selon les catégories suivantes :*
- (1) *Somme totale détenue par l'émetteur inscrit ou pour son compte.*
Sans objet.
- (2) *Somme totale estimative détenue par les ressortissants de l'émetteur inscrit (ou, si l'émetteur inscrit n'est pas un gouvernement national, par les ressortissants de son gouvernement national); cette estimation ne doit être fournie que s'il est possible de le faire.*
Sans objet.
- (3) *Somme totale non remboursée autrement.*
Sans objet.
- (b) *Si une somme importante est mentionnée dans la réponse donnée à l'alinéa (a)(1) qui précède, décrire brièvement la méthode suivie par l'émetteur inscrit pour réacquiescer ces titres.*
Sans objet.
5. *Un état, en date de la clôture du dernier exercice financier de l'émetteur inscrit, indiquant le total estimatif de ce qui suit :*
- (a) *La dette flottante interne de l'émetteur inscrit. (Indiquer le total dans la monnaie de l'émetteur inscrit.)*
On se reportera au tableau 19 présenté à la page 41 de l'annexe 99.1 des présentes, quant aux « Emprunts – gouvernement », aux « Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement » et aux « Emprunts – pour financer les organismes municipaux ». L'élément « dette flottante » renvoie à la dette dont l'échéance initiale est inférieure à un an.
- (b) *La dette flottante externe de l'émetteur inscrit. (Indiquer le total dans les monnaies respectives dans lesquelles elle est remboursable.)*
On se reportera au tableau 19 présenté à la page 41 de l'annexe 99.1 des présentes, quant aux « Emprunts – gouvernement », aux « Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement » et aux « Emprunts – pour financer les organismes municipaux ». L'élément « dette flottante » renvoie à la dette dont l'échéance initiale est inférieure à un an.
6. *Des états des recettes, classées par source, et des dépenses, classées par objet, de l'émetteur inscrit pour chaque exercice financier de l'émetteur inscrit terminé depuis la clôture de son dernier exercice financier pour lequel ces renseignements ont déjà été présentés. Ces états doivent être suffisamment détaillés pour être raisonnablement informatifs et couvrir les recettes et les dépenses ordinaires aussi bien qu'extraordinaires; il faut indiquer séparément, si possible, le montant des recettes nanties ou autrement attribuées expressément à une émission inscrite, et préciser l'émission.*
On se reportera au tableau 10 présenté à la page 23, et au tableau 11, présenté à la page 26 de l'annexe 99.1 des présentes.
7. (a) *Si l'émetteur inscrit (ou son gouvernement national si l'émetteur inscrit n'est pas un gouvernement national) a établi un contrôle des changes non déclaré antérieurement, décrire brièvement ce contrôle des changes.*
Aucun.

- (b) *Si un contrôle des changes déclaré antérieurement a été abandonné ou modifié sensiblement, décrire brièvement l'effet de la mesure en question non déclarée antérieurement.*

Sans objet.

Ce rapport annuel comprend :

- (a) la page frontispice et les pages numérotées 2 à 5 de façon consécutive;
(b) l'annexe suivante :
(99.1) Description du Québec datée du 5 juin 2008.

Ce rapport annuel est déposé sous réserve des Instructions relatives au formulaire 18-K à l'intention des gouvernements étrangers et de leurs subdivisions politiques (Instructions for Form 18-K for Foreign Governments and Political Subdivisions thereof).

SIGNATURE

Conformément aux exigences de la *Securities Exchange Act of 1934*, l'émetteur inscrit a fait dûment signer ce rapport annuel pour son compte par le soussigné, dûment autorisé à cette fin, à Québec, au Canada, le 10^e jour de juin 2008.

QUÉBEC

Par : /s/ BERNARD TURGEON
Bernard Turgeon
Sous-ministre associé

INDEX DES ANNEXES

<u>Annexe numéro</u>	<u>Description</u>	<u>Pages numérotées</u>
99.1	Description du Québec datée du 5 juin 2008.	

ANNEXE 99.1



DESCRIPTION

Cette description du Québec est datée du 5 juin 2008 et paraît à titre d'annexe 99.1 du rapport annuel du Québec sur formulaire 18-K déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

La distribution de ce document en tout temps ne sous-entend pas que l'information soit exacte à toute date subséquente à celle indiquée. Ce document (sauf s'il fait partie intégrante d'un prospectus inclus dans une déclaration d'enregistrement déposée en vertu de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*) ne constitue pas une offre de vendre ou la sollicitation d'une offre d'acheter un titre du Québec.

Table des matières

	Page		
Change	2	Entreprises et organismes du gouvernement	32
Sommaire	3	Entreprises comprises dans le périmètre comptable	
Québec	6	du gouvernement.....	34
Vue d'ensemble.....	6	Organismes qui ont leur propre entité comptable et	
Cadre constitutionnel.....	6	sont inclus dans le périmètre comptable du	
Gouvernement.....	7	gouvernement.....	37
Autochtones.....	7	Organismes qui exercent des opérations fiduciaires	
Économie	9	non comprises dans le périmètre comptable du	
Évolution économique en 2007.....	9	gouvernement.....	38
Structure économique.....	10	Dettes du secteur public	40
Accords de libre-échange.....	16	Dettes du gouvernement.....	41
Finances du gouvernement	18	Dettes garanties.....	43
Administration financière.....	18	Dettes à long terme du secteur municipal et des	
Résultats préliminaires de 2007-2008.....	21	autres institutions.....	43
Budget 2008-2009.....	21	Engagements du gouvernement.....	44
Revenus du Fonds consolidé du revenu.....	23	Pour en savoir davantage	45
Dépenses du Fonds consolidé du revenu.....	26	Déclarations prospectives	45
Employés de l'État et syndicats.....	28	Renseignements supplémentaires	46
Opérations non budgétaires consolidées.....	29		

Change

Le Canada maintient un cours du change flottant pour le dollar canadien afin de permettre à ce cours d'être établi librement selon les forces du marché, sauf s'il est nécessaire d'intervenir pour maintenir des conditions normales. Les moyennes annuelles des cours au comptant à midi des principales monnaies étrangères dans lesquelles la dette du Québec est libellée, exprimées en dollars canadiens, sont présentées ci-dessous.

Monnaie étrangère	2004	2005	2006	2007	2008 ⁽¹⁾
Dollar américain.....	1,3015 \$	1,2116 \$	1,1341 \$	1,0748 \$	1,0053 \$
Yen japonais.....	0,0120	0,0110	0,0098	0,0091	0,0096
Franc suisse.....	1,0473	0,9746	0,9050	0,8946	0,9563
Livre sterling.....	2,3842	2,2067	2,0886	2,1487	1,9867
Dollar néo-zélandais.....	0,8636	0,8542	0,7368	0,7892	0,7914
Peso mexicain.....	0,1154	0,1112	0,1041	0,0983	0,0942
Dollar australien.....	0,9582	0,9243	0,8543	0,8982	0,9240
Euro.....	1,6169	1,5090	1,4237	1,4691	1,5339
Dollar de Hong Kong.....	0,1671	0,1557	0,1460	0,1377	0,1290

(1) Moyenne mensuelle jusqu'à la fin de mai 2008.

Source : Banque du Canada.

Dans ce document, sauf indication contraire ou si le contexte l'exige autrement, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. L'exercice financier du Québec se termine le 31 mars. « Exercice financier 2008 » et « 2007-2008 » désignent l'exercice financier terminé le 31 mars 2008 et, sauf indication contraire, « 2007 » désigne l'année civile terminée le 31 décembre 2007. « Exercice financier 2009 » et « 2008-2009 » désignent l'exercice financier qui se terminera le 31 mars 2009. Les autres exercices financiers et les autres années civiles sont désignés d'une manière similaire. Les écarts entre les montants et leurs totaux énumérés dans les tableaux présentés dans ce document s'expliquent par le fait que les montants ont été arrondis.

Sommaire

L'information ci-dessous doit être lue à la lumière de l'information détaillée fournie dans le présent document.

Économie

	2003	2004	2005	2006	2007
	(montants en millions de dollars)				
PIB aux prix courants du marché	250 752 \$	262 890 \$	272 672 \$	282 841 \$	298 157 \$
Variation en % du PIB en dollars enchaînés de 2002 ⁽¹⁾	1,2 %	2,6 %	2,0 %	1,7 %	2,4 %
Revenu personnel	208 203 \$	217 779 \$	225 798 \$	235 779 \$	249 407 \$
Dépenses en immobilisations	43 485 \$	49 767 \$	49 470 \$	51 809 \$	56 355 \$
Exportations internationales de marchandises	64 191 \$	68 478 \$	71 005 \$	73 196 \$	69 833 \$
Population au 1 ^{er} juillet (en milliers)	7 495	7 549	7 598	7 651	7 701
Taux de chômage	9,1 %	8,5 %	8,3 %	8,0 %	7,2 %
Indice des prix à la consommation – variation en % ...	2,5 %	2,0 %	2,3 %	1,7 %	1,6 %
Moyenne du cours du change (\$ US par \$ CA)	0,71	0,77	0,83	0,88	0,93

Opérations financières consolidées⁽²⁾

	Exercice financier terminé le 31 mars				
	2005	2006	2007	Résultats préliminaires 2008	Prévisions budgétaires 2009 ⁽²⁾
	(montants en millions de dollars)				
Fonds consolidé du revenu :					
Revenus autonomes	44 381 \$	45 743 \$	49 685 \$	49 295 \$	48 917 \$
Transferts fédéraux ⁽³⁾	9 229	9 969	11 015	13 625	14 063
Total des revenus	53 610	55 712	60 700	62 920	62 980
Dépenses de programmes	(47 656)	(49 229)	(51 796)	(54 635)	(56 948)
Service de la dette	(6 853)	(6 875)	(7 000)	(7 003)	(6 907)
Total des dépenses	(54 509)	(56 104)	(58 796)	(61 638)	(63 855)
Réserve pour éventualités	—	—	—	—	(200)
Résultats nets du Fonds consolidé du revenu	(899)	(392)	1 904	1 282	(1 075)
Résultats nets des entités consolidées	235	429	89	(162)	447
Surplus (déficit) pour les fins des comptes publics	(664)	37	1 993	1 120	(628)
Versements au Fonds des générations	—	—	(584)	(603)	(742)
Réserve budgétaire ⁽⁴⁾	—	—	(1 300)	(517)	1 370
Solde budgétaire pour les fins de la <i>Loi sur l'équilibre budgétaire</i>	(664)	37	109	0	0
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations ⁽⁵⁾	—	—	584	403	742
Solde budgétaire consolidé ⁽⁶⁾	(664)	37	693	403	742
Surplus (besoins) non budgétaires consolidés	246	(246)	(3 519)	(1 355)	(1 494)
Besoins financiers nets consolidés	(418) \$	(209) \$	(2 826) \$	(952) \$	(752) \$

Dettes à long terme du secteur public

	Au 31 mars				Résultats préliminaires 2008
	2004 non corrigé ⁽⁷⁾	2005 non corrigé ⁽⁷⁾	2006 non corrigé ⁽⁷⁾	2007	
	(montants en millions de dollars) ⁽⁸⁾				
Dettes à long terme du gouvernement					
Emprunts – gouvernement	72 411 \$	77 923 \$	81 995 \$	107 819 \$	110 921 \$
Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement	3 202	3 234	2 646	31	25
Emprunts – pour financer les organismes municipaux ⁽⁹⁾	2 802	2 799	2 604		
Dettes garanties par le gouvernement ⁽¹⁰⁾	40 013	40 600	41 947	32 674	32 409
Dettes du secteur municipal	14 317	14 239	15 669	16 409	17 321
Autres institutions	5 136	4 696	4 040	3 362	2 854
Dettes à long terme du secteur public ⁽¹¹⁾	<u>137 881 \$</u>	<u>143 491 \$</u>	<u>148 901 \$</u>	<u>160 295 \$</u>	<u>163 530 \$</u>
Par habitant (\$).....	18 396 \$	19 008 \$	19 597 \$	20 951 \$	21 235 \$
En pourcentage du ⁽¹²⁾					
PIB	55,0 %	54,6 %	54,6 %	56,7 %	54,8 %
Revenu personnel.....	66,2 %	65,9 %	65,9 %	68,0 %	65,6 %

(1) Corrigé en fonction des effets de l'inflation sur la monnaie d'année en année.

(2) Les catégories présentées reflètent la présentation du budget 2008-2009. Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007. Suivant la réforme comptable de 2006-2007, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été intégrés au périmètre comptable du gouvernement, et les conventions comptables du gouvernement ont été modifiées de manière à respecter les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public au Canada. La réforme comptable a eu pour effet de réduire de 853 millions de dollars le surplus déterminé aux comptes publics dans les résultats de l'exercice financier 2008.

(3) Les transferts fédéraux sont présentés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie jusqu'à l'exercice financier 2005 et selon la méthode de la comptabilité d'exercice par la suite.

(4) Un montant négatif indique une dotation à la réserve et un montant positif, une affectation de la réserve.

(5) Le Fonds des générations, qui constitue une entité distincte du Fonds consolidé du revenu, a été créé en juin 2006 par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Cette loi consacre ce fonds comme outil permanent servant à réduire le poids de la dette. De plus, elle prévoit que les sommes accumulées dans le Fonds des générations ne pourront être affectées qu'au remboursement de la dette.

(6) Le solde budgétaire consolidé pour l'exercice financier 2005 comprend un surplus budgétaire de 9 millions de dollars avant une provision de 673 millions de dollars pour l'équité salariale imputée aux dépenses de programmes. En raison de cette provision, qui couvre la période du 21 novembre 2001 au 31 mars 2005, le déficit budgétaire totalise 664 millions de dollars.

(7) Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007, qui a entraîné l'inclusion d'entités additionnelles dans le périmètre comptable du gouvernement.

(8) Équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées pour les prêts en monnaies étrangères compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme.

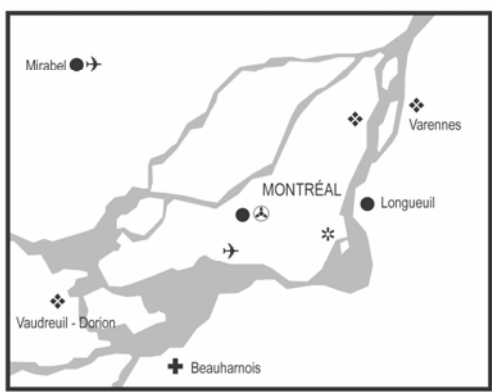
(9) Après la mise en œuvre de la réforme comptable au cours de l'exercice financier 2007, les « Emprunts – pour financer les organismes municipaux » sont reclassés parmi les « Emprunts – gouvernement ».

(10) Représente surtout la dette d'Hydro-Québec.

(11) Inclut la dette couverte par les engagements du gouvernement (se reporter à la rubrique « Dettes du secteur public – Engagements du gouvernement »).

(12) Les pourcentages sont établis d'après le PIB et le revenu personnel de l'année civile précédente.

- QUÉBEC**
- AÉROPORT
 - ALUMINIUM
 - ❖ PRODUITS CHIMIQUES
 - + ÉLECTRICITÉ
 - ⚡ PRODUITS ÉLECTRONIQUES
 - ▲ PRODUITS FORESTIERS
 - * MINES DE MINÉRAUX
 - * TOURISME
 - MATÉRIEL DE TRANSPORT



Québec

Vue d'ensemble

Le Québec est la plus vaste des dix provinces du Canada selon sa superficie (1 541 000 kilomètres carrés, ou 594 860 milles carrés, ce qui représente 15,4 % de la superficie du Canada) et la deuxième en importance par sa population (7,7 millions, soit 23,3 % de la population du Canada, en janvier 2008).

Le Québec possède une économie moderne et développée, le secteur des services, l'industrie manufacturière, le secteur de la construction et le secteur primaire ayant respectivement contribué pour 73,2 %, 18,8 %, 5,8 % et 2,2 % au PIB réel aux prix de base en dollars en chaîne de 2002 en 2007. Les principales industries manufacturières du Québec portent sur les métaux primaires (y compris ceux des alumineries), le matériel de transport (y compris les avions ainsi que les véhicules automobiles et les pièces connexes), les produits alimentaires, les produits du pétrole et du charbon, les produits chimiques, les produits du papier et les produits métalliques fabriqués. Le Québec possède aussi d'importantes ressources hydroélectriques, celles-ci générant 31 % de l'électricité produite au Canada en 2007.

Les villes de Montréal et de Québec, cette dernière étant la capitale, sont les centres de l'activité économique. Montréal est l'un des principaux centres d'activité industrielle, commerciale et financière d'Amérique du Nord, et le deuxième centre urbain du Canada en importance selon sa population. Montréal possède aussi les plus grandes installations portuaires du Canada, situées sur le fleuve Saint-Laurent, celles-ci donnant accès à l'océan Atlantique et au réseau de navigation intérieure des Grands Lacs.

Le français est la langue officielle du Québec et est parlé par environ 95 % de la population.

Cadre constitutionnel

Le Canada est une fédération de dix provinces et de trois territoires fédéraux; le partage constitutionnel des compétences entre les gouvernements fédéral et provinciaux est indiqué dans les *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* (la « Constitution »).

Selon la Constitution, chaque gouvernement provincial a le pouvoir exclusif de prélever des revenus pour des objets provinciaux par la taxation directe dans ses limites territoriales. Chaque gouvernement provincial a compétence exclusive pour légiférer sur l'éducation, la santé, les services sociaux, la propriété et les droits civils, les ressources naturelles, les institutions municipales et, généralement, à l'égard de toutes les questions de nature purement locale ou privée dans sa province, ainsi qu'à réglementer et prélever des revenus à partir de la prospection, la mise en valeur, la conservation et la gestion des ressources naturelles.

Le parlement fédéral est habilité à prélever des revenus au moyen de toute méthode ou de tout système de taxation et il a généralement compétence à l'égard des questions ou des sujets qui ne sont pas visés par les champs d'attribution exclusifs des provinces. Il a la compétence exclusive sur la réglementation des échanges et du commerce, le cours monétaire et le monnayage, les banques et le commerce bancaire, la défense nationale, la naturalisation et les aubains, le service postal, la navigation et les navires, les lettres de change, l'intérêt de l'argent et la faillite.

La *Loi constitutionnelle de 1982* (la « Loi constitutionnelle »), adoptée par le parlement du Royaume-Uni, stipule, entre autres, que les modifications à la Constitution sont effectuées au Canada et elle en prévoit la procédure. La Loi constitutionnelle comprend également diverses modifications à la Constitution. La Loi constitutionnelle est entrée en vigueur en 1982 malgré l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec (l'« Assemblée nationale ») et du gouvernement du Québec (le « gouvernement ») à certaines clauses se rapportant aux domaines de compétence provinciale et aux modalités de la procédure de modification constitutionnelle.

Depuis 1982, les gouvernements fédéral et provinciaux ont tenté de remédier à cette situation en signant deux accords constitutionnels, mais aucun n'a été ratifié. Le premier, signé en 1987, comportait une disposition reconnaissant le Québec comme une société distincte à l'intérieur du Canada, mais n'a pas été ratifié par les assemblées législatives de deux provinces. Le second, daté de 1992, qui a également été signé par les représentants des territoires fédéraux et des associations nationales d'autochtones, a été rejeté par la majorité des électeurs de six provinces, dont le Québec.

Le 7 septembre 1995, le gouvernement, alors formé par le Parti québécois, et dont l'un des premiers objectifs est de réaliser la souveraineté du Québec, a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi intitulé *Loi sur l'avenir du Québec*. Cette loi incluait, entre autres, des dispositions autorisant l'Assemblée nationale à proclamer la souveraineté du Québec après avoir officiellement présenté au gouvernement du Canada une offre formelle de partenariat économique et politique. Cette loi devait entrer en vigueur seulement à la suite d'un vote favorable obtenu par référendum. Un référendum a été tenu le 30 octobre 1995; le résultat a été de 49,4 % pour cette loi et de 50,6 % contre.

En 1996, le gouvernement fédéral, au moyen d'un renvoi devant la Cour suprême du Canada (la « Cour suprême »), a demandé à ce tribunal de déterminer la légalité, à la lumière du droit constitutionnel canadien et du droit international public, d'une déclaration unilatérale de souveraineté par le Québec. Ce renvoi devant la Cour suprême a été entendu sans que le Québec n'y participe de quelque façon que ce soit. Le 20 août 1998, la Cour suprême décidait notamment qu'en vertu de la Constitution, le Québec ne pouvait proclamer unilatéralement sa souveraineté sans avoir négocié avec les autres participants de la confédération canadienne, dans le contexte constitutionnel actuel; en vertu du droit international, le Québec ne détient pas le droit de déclarer unilatéralement sa souveraineté. Néanmoins, la répudiation claire par la population québécoise de l'ordre constitutionnel existant et l'expression claire du désir de réaliser la sécession confèreraient clairement la légitimité aux revendications sécessionnistes et imposeraient aux autres provinces et au gouvernement fédéral l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique en engageant des négociations et en les poursuivant en conformité avec les principes constitutionnels, y compris le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme, la primauté du droit de même que la protection des minorités; aussi, le Québec devrait négocier conformément à ces principes constitutionnels. La Cour suprême a toutefois reconnu que si le Québec, ayant négocié dans le respect des principes et des valeurs constitutionnels, faisait face à l'intransigeance injustifiée d'autres participants au niveau fédéral ou provincial, il aurait probablement plus de chances d'être reconnu que s'il n'avait pas lui-même agi conformément aux principes constitutionnels au cours du processus de négociation.

Le Parti libéral du Québec, parti fédéraliste, a remporté l'élection générale en avril 2003 et a formé le gouvernement. Il a été réélu en tant que gouvernement minoritaire en mars 2007. Sur le plan constitutionnel, le Parti libéral du Québec préconise une politique qui met l'accent sur la valorisation du fédéralisme canadien. Plus particulièrement, sa plateforme est centrée sur la consolidation de la place du Québec au sein de la fédération, sur la constitution de nouvelles alliances avec les autres provinces ainsi que sur la promotion de la coopération intergouvernementale.

Gouvernement

Au Québec, le pouvoir législatif est exercé par le Parlement du Québec, qui comprend le lieutenant-gouverneur, désigné par le gouverneur général du Canada en conseil, et l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale est formée de 125 députés élus au scrutin populaire pour représenter respectivement chacune des circonscriptions électorales. Conformément à la pratique constitutionnelle, le chef du parti ayant fait élire le plus grand nombre de députés est désigné premier ministre et forme le gouvernement.

Le pouvoir exécutif au Québec est dévolu au lieutenant-gouverneur agissant avec ou selon la recommandation du Conseil exécutif, qui est formé du premier ministre et des membres de son cabinet (Conseil des ministres). Le Conseil exécutif doit rendre compte à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale est actuellement composée de 48 membres du Parti libéral du Québec, de 41 membres de l'Action démocratique du Québec et de 36 membres du Parti québécois. Les membres sont élus pour un mandat de cinq ans, sous réserve d'une dissolution anticipée de l'Assemblée nationale par le lieutenant-gouverneur, sur recommandation du premier ministre ou suivant la défaite du gouvernement par suite d'un vote de censure. Le mandat du gouvernement actuel se termine à la prochaine élection, qui devrait être tenue au plus tard en mars 2012.

Autochtones

Depuis la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 (la « Convention ») avec les Cris, les Naskapis et les Inuits, Québec mène des négociations avec les représentants de divers autres groupes autochtones en vue du règlement de leurs revendications territoriales portant sur les territoires visés par la Convention. Des négociations visant à résoudre ces questions sont en cours avec des représentants des nations innue et atikamekw. En vertu du *Code civil du Québec* adopté le 1^{er} janvier 1994, ces droits d'action pourraient être abolis par une prescription légale de dix ans. Le 30 décembre 2003, des représentants des nations innue, atikamekw et algonquine (les « demandeurs ») ont intenté sept poursuites contre, entre autres, le procureur général du Canada et le procureur général du Québec en vue d'obtenir la reconnaissance judiciaire de leurs droits ancestraux et les titres de propriété sur certaines parties du territoire du Québec qui sont partiellement visées par la Convention, interrompant ainsi la prescription légale imminente qui s'applique à leurs revendications. Les demandeurs font valoir que leurs droits ancestraux et leurs titres sur ces territoires n'ont pas été éteints par la Convention et réclament des dommages-intérêts et une indemnisation d'un montant total d'environ 3 milliards de dollars (sous réserve d'une nouvelle révision à la hausse par les demandeurs) pour l'utilisation et l'exploitation illicites de ces territoires. Les demandeurs veulent également obtenir plusieurs ordonnances, y compris la reddition des comptes et le partage des recettes se rapportant à l'utilisation et à la gestion des territoires, notamment à l'égard des installations hydroélectriques et des activités forestières dans ces territoires.

Depuis janvier 2004, afin d'en arriver à un règlement négocié de cette question, le gouvernement a signé des ententes à l'égard de quatre des sept poursuites aux termes desquelles le gouvernement a convenu de prolonger la prescription légale d'une autre période de dix ans en échange du retrait de ces demandes. En ce qui concerne les trois autres poursuites, des

ententes ont été conclues visant à suspendre celle de la communauté innue d'Uashat jusqu'en mai 2009 et celle des Atikamekw d'Opitciwan jusqu'au 26 avril 2009. Par conséquent, la poursuite intentée en 2003 par la nation innue de Betsiamites (les « Betsiamites ») demeure la seule en instance devant les tribunaux au regard des territoires visés par la Convention. Il s'agit de l'affaire Betsiamites contre le procureur général du Québec et le procureur général du Canada (« Betsiamites II »), dont les détails sont présentés ci-dessous.

Trois poursuites en dommages-intérêts intentées par les Betsiamites sont actuellement en instance. Dans la première poursuite, qui a été intentée en 1998 (Pessamit c. le procureur général du Québec, le procureur général du Canada et Hydro-Québec, ou « Betsiamites I »), les Betsiamites cherchent à obtenir un jugement déclaratoire leur octroyant des dommages-intérêts, reconnaissant leur titre aborigène et leurs droits ancestraux à l'égard de leur territoire traditionnel dans la région de la Côte-Nord (à l'exclusion du territoire visé par la Convention), et condamnant le Québec à verser une somme de 500 millions de dollars pour les dommages causés par la construction d'un certain nombre d'installations hydroélectriques. Ils cherchent également à obtenir une ordonnance forçant Hydro-Québec à leur verser une quote-part des revenus tirés de l'électricité générée par ces installations. Cette poursuite a été suspendue en janvier 2000. Le 17 novembre 2006, les Betsiamites ont modifié leur poursuite de manière à faire passer le montant des dommages-intérêts réclamés de 500 millions de dollars à 10,8 milliards de dollars pour violation des droits ancestraux et perte de revenus, qui, selon leurs allégations, auraient été perçus illégalement par l'État. Ils demandent également qu'Hydro-Québec fasse des paiements, de façon continue, de 657 millions de dollars par année à titre d'indemnisation.

Dans la deuxième poursuite (« Betsiamites II »), intentée en décembre 2003, les Betsiamites demandent au tribunal de faire annuler certaines dispositions des lois fédérales et de celles du Québec relatives à la mise en œuvre de la Convention, au motif que ces lois ont violé leurs droits ancestraux et éteint de façon unilatérale ces droits à l'égard du territoire visé par la Convention. Il s'agit de la seule poursuite se rapportant au territoire visé par la Convention qui demeure toujours en instance devant les tribunaux. Avec cette poursuite, les Betsiamites cherchent à obtenir la pleine jouissance de leurs droits ancestraux sur ce territoire ainsi que des dommages-intérêts de 75 millions de dollars pour perte de cette jouissance depuis la signature de la Convention. Dans une demande subsidiaire, ils cherchent à obtenir une indemnisation de 250 millions de dollars dans le cas où le tribunal déciderait que ces lois fédérales et provinciales ont éteint leurs droits.

Dans le cadre de la troisième poursuite, intentée en décembre 2005 (Betsiamites c. le procureur général du Québec, le procureur général du Canada et 27 entreprises forestières, ou « Betsiamites III »), les Betsiamites ont déposé une requête portant sur une partie de leur territoire traditionnel (50 000 km² sur 138 000 km²) que l'industrie forestière exploite depuis le milieu du 19^e siècle. Cette requête vise toutes les entreprises forestières qui sont parties à au moins un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur le territoire traditionnel des Betsiamites. Ces derniers tentent d'obtenir des jugements déclaratoires confirmant qu'ils détiennent un titre de propriété et des droits ancestraux à l'égard de leur territoire traditionnel, que l'exploitation forestière sur ce territoire n'avait pas été autorisée légalement, que le gouvernement n'était pas, et n'est toujours pas en droit de percevoir des revenus provenant de ces activités d'exploitation, et que le territoire traditionnel des Betsiamites ne peut être assujéti à la *Loi sur les forêts*. Par conséquent, ils réclament des dommages-intérêts de 1 milliard de dollars auprès du procureur général du Québec et du procureur général du Canada pour perte de jouissance de leurs droits ancestraux, ainsi que des dommages-intérêts de 2 milliards de dollars auprès du procureur général du Québec pour compenser la perte de leur droit d'exploiter eux-mêmes les ressources forestières. Le 30 septembre 2006, les Betsiamites ont modifié leur requête afin d'y ajouter une demande selon laquelle le procureur général du Québec et une entreprise forestière, soit Kruger, soient condamnés à verser 50 millions de dollars en dommages-intérêts pour les activités de coupe menées sur l'île René-Levasseur.

En résumé, le procureur général du Québec est actuellement partie à trois poursuites en dommages-intérêts devant les tribunaux, dans lesquelles les Betsiamites réclament une indemnisation totale d'environ 14 milliards de dollars pour divers manquements allégués relativement à des installations hydroélectriques (Betsiamites I : 11 milliards de dollars), se trouvant sur le territoire visé par la Convention (Betsiamites II : 75 millions de dollars à l'égard de la décision principale et 250 millions de dollars à l'égard de la décision subsidiaire) et concernant l'exploitation forestière (Betsiamites III : 3,1 milliards de dollars). Ces trois poursuites en sont à divers stades et devraient se régler par la négociation ou par une décision judiciaire.

Économie

Évolution économique en 2007

Canada. La croissance du produit intérieur brut (PIB) corrigé en fonction de l'inflation en dollars enchaînés de 2002 (PIB réel), telle que publiée dans les *Comptes économiques nationaux* le 30 mai 2008, s'est établie à 2,7 % en 2007, comparativement à 3,1 % en 2006. Cette croissance s'explique principalement par les dépenses des consommateurs et les investissements non résidentiels. La demande intérieure finale a augmenté de 4,2 % en 2007, comparativement à 4,8 % en 2006. Les exportations internationales ont augmenté de 1,0 % en volume et de 1,8 % en valeur en 2007, comparativement à des augmentations respectives de 0,6 % et 0,7 % en 2006. Les importations internationales ont augmenté de 5,5 % en volume et de 3,1 % en valeur en 2007, comparativement à des augmentations respectives de 4,6 % et 4,1 % en 2006.

La croissance des dépenses réelles des consommateurs s'est établie à 4,5 % en 2007, comparativement à 4,3 % en 2006. Les investissements non résidentiels ont augmenté de 3,5 % en 2007, particulièrement en raison d'une augmentation de 7,1 % au chapitre de la machinerie et de l'équipement. Les investissements résidentiels ont augmenté de 3,0 % en 2007, en partie en raison d'une hausse de 0,4 % des mises en chantier. Les investissements du gouvernement ont augmenté de 7,8 % en 2007. Les dépenses gouvernementales pour les biens et services ont augmenté de 3,7 % en 2007.

L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 2,2 % en 2007. L'emploi total s'est accru de 2,3 % en 2007 et le taux de chômage a baissé, s'établissant à 6,0 % comparativement à 6,3 % en 2006.

Québec. La croissance du PIB réel, telle que publiée dans les *Comptes économiques provinciaux* le 28 avril 2008, s'est établie à 2,4 % en 2007, comparativement à 1,7 % en 2006. La demande intérieure finale a augmenté de 4,7 % en termes réels, comparativement à 3,0 % en 2006. Les dépenses réelles des consommateurs ont augmenté de 4,6 % en 2007, comparativement à 3,0 % en 2006. La valeur des investissements non résidentiels a augmenté de 8,6 % en 2007, avec une augmentation de 16,5 % dans le secteur public et une augmentation de 6,3 % dans le secteur privé. La valeur des investissements résidentiels a augmenté de 9,1 % en 2007. Les exportations internationales ont augmenté de 0,9 % en volume et de 1,1 % en valeur en 2007, comparativement à des augmentations respectives de 1,7 % et de 3,6 % en 2006. Les importations internationales ont augmenté de 7,2 % en volume et de 4,9 % en valeur en 2007, comparativement à des augmentations respectives de 4,3 % et 4,7 % en 2006.

L'IPC a augmenté de 1,6 % en 2007. L'emploi total s'est accru de 2,3 % en 2007, et le taux de chômage a diminué, pour s'établir à 7,2 % alors qu'il était de 8,0 % en 2006.

Tableau 1
Principaux indicateurs économiques du Québec⁽¹⁾

	2003	2004	2005	2006	2007	Taux de croissance annuel composé 2002-2007
(montants en millions de dollars, sauf les montants par habitant)						
PIB						
Aux prix courants du marché	250 752 \$	262 890 \$	272 672 \$	282 841 \$	298 157 \$	
	3,9 %	4,8 %	3,7 %	3,7 %	5,4 %	4,3 %
En dollars enchaînés de 2002.....	244 422 \$	250 673 \$	255 638 \$	259 895 \$	266 104 \$	
	1,2 %	2,6 %	2,0 %	1,7 %	2,4 %	2,0 %
Par habitant	32 613 \$	33 206 \$	33 645 \$	33 969 \$	34 555 \$	
	0,6 %	1,8 %	1,3 %	1,0 %	1,7 %	1,3 %
Revenu personnel	208 203 \$	217 779 \$	225 798 \$	235 779 \$	249 407 \$	
	4,4 %	4,6 %	3,7 %	4,4 %	5,8 %	4,6 %
Par habitant	27 780 \$	28 849 \$	29 718 \$	30 817 \$	32 387 \$	
	3,7 %	3,8 %	3,0 %	3,7 %	5,1 %	3,9 %
Dépenses en immobilisations	43 485 \$	49 767 \$	49 470 \$	51 809 \$	56 355 \$	
	6,7 %	14,4 %	-0,6 %	4,7 %	8,8 %	6,7 %
Valeur des livraisons manufacturières	133 832 \$	135 824 \$	141 391 \$	147 316 \$	150 505 \$	
	0,2 %	1,5 %	4,1 %	4,2 %	2,2 %	2,4 %
Commerce de détail.....	75 326 \$	78 518 \$	82 533 \$	86 709 \$	90 663 \$	
	4,5 %	4,2 %	5,1 %	5,1 %	4,6 %	4,7 %
(en milliers de personnes)						
Population (au 1 ^{er} juillet).....	7 495	7 549	7 598	7 651	7 701	
	0,7 %	0,7 %	0,6 %	0,7 %	0,7 %	0,7 %
Population active	3 993	4 024	4 053	4 094	4 150	
	2,2 %	0,8 %	0,7 %	1,0 %	1,4 %	1,2 %
Emploi	3 629	3 681	3 717	3 765	3 852	
	1,6 %	1,4 %	1,0 %	1,3 %	2,3 %	1,5 %
Taux de chômage (en pourcentage).....	9,1 %	8,5 %	8,3 %	8,0 %	7,2 %	
(2002 = 100)						
IPC	102,5	104,5	106,9	108,7	110,4	
	2,5 %	2,0 %	2,3 %	1,7 %	1,6 %	2,0 %

(1) Sauf indication contraire, les pourcentages indiquent des variations en pourcentage par rapport à l'année précédente.
Source : Statistique Canada.

Structure économique

En 2006, le Québec a contribué pour 20,3 % au PIB réel du Canada. Le secteur des services a contribué pour 73,2 % au PIB réel du Québec, comparativement à 24,6 % pour le secteur secondaire et à 2,2 % pour le secteur primaire. L'économie du Québec est influencée par l'évolution des économies de ses principaux partenaires commerciaux, particulièrement les États-Unis, le plus vaste marché pour les exportations du Québec. En 2007, la valeur des exportations (y compris vers les autres provinces canadiennes) a représenté 52 % du PIB du Québec.

Le tableau suivant illustre la contribution de chacun des secteurs au PIB réel, ce qui comprend les taxes nettes (les taxes moins les subventions) payées sur les facteurs de production. Le PIB est une mesure de la valeur ajoutée (la valeur totale des biens livrés et des services fournis, déduction faite du coût des matériaux et des fournitures, du combustible et de l'électricité).

Tableau 2

Produit intérieur brut réel par secteur aux prix de base en dollars enchaînés de 2002⁽¹⁾

	2003	2004	2005	2006	% du total 2006		2007	% du total 2007		
					Québec	Canada		Québec	Canada	
(montants en millions de dollars)										
Secteur primaire :										
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4 164 \$	4 637 \$	4 652 \$	4 478 \$	1,9 %	2,3 %	4 369 \$	1,8 %	2,2 %	
Mines et extraction de pétrole et de gaz.....	<u>1 297</u>	<u>1 095</u>	<u>916</u>	<u>936</u>	<u>0,4</u>	<u>4,8</u>	<u>1 108</u>	<u>0,4</u>	<u>4,8</u>	
	<u>5 461</u>	<u>5 732</u>	<u>5 568</u>	<u>5 414</u>	<u>2,3</u>	<u>7,1</u>	<u>5 477</u>	<u>2,2</u>	<u>7,0</u>	
Secteur secondaire :										
Fabrication.....	45 993	45 858	46 762	46 490	19,2	15,7	46 879	18,8	15,1	
Construction	<u>11 709</u>	<u>12 870</u>	<u>12 704</u>	<u>13 166</u>	<u>5,4</u>	<u>6,2</u>	<u>14 359</u>	<u>5,8</u>	<u>6,3</u>	
	<u>57 703</u>	<u>58 727</u>	<u>59 466</u>	<u>59 656</u>	<u>24,6</u>	<u>21,9</u>	<u>61 238</u>	<u>24,6</u>	<u>21,4</u>	
Secteur des services :										
Services communautaires, commerciaux et personnels	58 043	59 643	60 948	62 179	25,7	23,9	63 485	25,6	23,9	
Finances, assurances et immobilier.....	37 126	38 865	40 005	41 100	17,0	19,3	42 362	17,1	19,6	
Commerce de gros et de détail	25 533	26 707	27 796	29 262	12,1	11,5	30 596	12,3	11,8	
Services gouvernementaux.....	14 753	14 958	15 020	15 169	6,2	5,6	15 255	6,1	5,5	
Transports et entreposage.....	9 712	10 099	10 388	10 610	4,4	4,6	10 745	4,3	4,6	
Autres services publics.....	<u>9 651</u>	<u>9 296</u>	<u>9 649</u>	<u>9 602</u>	<u>3,9</u>	<u>2,5</u>	<u>9 944</u>	<u>4,0</u>	<u>2,6</u>	
Information et services culturels	8 811	8 850	9 036	9 298	3,8	3,6	9 530	3,8	3,6	
	<u>163 641</u>	<u>168 364</u>	<u>172 691</u>	<u>177 067</u>	<u>73,1</u>	<u>71,0</u>	<u>181 827</u>	<u>73,2</u>	<u>71,6</u>	
PIB réel	<u>226 805</u> \$	<u>232 823</u> \$	<u>237 725</u> \$	<u>242 137</u> \$	<u>100,0</u> %	<u>100,0</u> %	<u>248 542</u> \$	<u>100,0</u> %	<u>100,0</u> %	

(1) Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en dollars en chaîne de 2002. En ce qui concerne les dollars enchaînés de 2002, les montants totaux ne correspondent pas aux sommes de leurs composants.

Source : Statistique Canada.

Secteur primaire. En 2007, le secteur primaire, qui comprend l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse ainsi que les mines et l'extraction de pétrole et de gaz, a contribué pour 2,2 % au PIB réel et représentait 2,6 % de l'emploi au Québec. Les forêts du Québec, qui couvrent une superficie de 1 140 000 kilomètres carrés, ou 440 000 milles carrés, constituent l'une de ses principales richesses naturelles. Selon les estimations, les activités forestières du Québec ont produit environ 1,1 milliard de pieds cubes de bois d'œuvre en 2007, générant des revenus de 2 milliards de dollars découlant des ventes intérieures et des ventes aux clients étrangers.

Dans le secteur des mines et de l'extraction de pétrole et de gaz, qui représentait 20 % du secteur primaire en 2007, la production est principalement axée sur le fer, le nickel, l'or, la pierre, le ciment, le zinc et le cuivre. En 2007, la valeur de la production minière s'est élevée à 5,5 milliards de dollars.

Secteur secondaire. En 2007, le secteur secondaire, qui comprend les industries de la fabrication et de la construction, a contribué pour 24,6 % au PIB réel et représentait 19,2 % de l'emploi au Québec. Pour ce qui est du PIB réel, l'industrie de la construction a enregistré une augmentation de 9,1 % en 2007 comparativement à 2006 en raison, notamment, d'une augmentation de 1,4 % des mises en chantier. Le PIB réel de l'industrie manufacturière a augmenté de 0,8 % en 2007 malgré une baisse de l'emploi de 6,6 % dans ce secteur. Les industries de la fabrication qui ont été les plus touchées sont les textiles et produits textiles de base (baisse de 15,0 % du PIB réel et de 11,3 % de l'emploi), les vêtements (baisse de 14,3 % du PIB réel et de 13,8 % de l'emploi), les produits du bois (baisse de 6,1 % du PIB réel et de 11,1 % de l'emploi) et les produits du papier (augmentation de 5,9 % du PIB réel et baisse de 2,1% de l'emploi). La valeur totale des livraisons des fabricants a augmenté de 2,2 % pour s'établir à 150,5 milliards de dollars en 2007, soit 25 % des expéditions canadiennes totales. La valeur des livraisons de métal primaire a augmenté de 5,7% en 2007 grâce à la forte demande mondiale. Les biens durables ont contribué pour 54 % aux expéditions manufacturières et pour 55 % à l'emploi dans ce secteur. Les principales industries manufacturières du Québec portent sur les produits du métal primaire (y compris ceux des alumineries), le matériel de transport (y compris les avions ainsi que les véhicules automobiles et les pièces connexes), les produits alimentaires, les produits du pétrole et du charbon, les produits chimiques, les produits depapier et les produits métalliques fabriqués. Grâce à l'avantage concurrentiel dont il dispose en produisant l'électricité à faible coût, le Québec est devenu l'un des principaux producteurs d'aluminium au monde.

Tableau 3

Valeur des livraisons manufacturières⁽¹⁾

	2003	2004	2005	2006	% du total 2006	2007	% du total 2007
	(montants en millions de dollars)						
Métal primaire	13 060 \$	15 259 \$	15 956 \$	21 650 \$	14,7 %	22 880 \$	15,2 %
Matériel de transport	14 658	14 202	16 253	16 731	11,4	17 320	11,5
Produits alimentaires	15 360	15 077	14 596	15 446	10,5	16 812	11,2
Produits du pétrole et du charbon	8 064	9 926	13 414	14 008	9,5	14 569	9,7
Produits chimiques	9 027	9 241	10 189	11 571	7,9	11 400	7,5
Produits de papier	10 655	10 658	10 562	10 899	7,4	10 180	6,7
Produits métalliques fabriqués.....	6 868	7 052	7 305	7 378	5,0	8 258	5,5
Produits du bois	8 847	9 562	8 552	7 846	5,3	7 205	4,8
Produits en plastique et en caoutchouc	6 257	6 179	6 711	7 036	4,8	6 444	4,3
Machinerie.....	5 333	5 367	5 406	5 428	3,7	6 005	4,0
Produits informatiques et électroniques	6 669	6 535	6 548	5 303	3,6	4 653	3,1
Meubles et produits connexes.....	4 194	4 050	3 978	3 779	2,6	4 043	2,7
Autres	24 840	22 717	21 921	20 241	13,7	20 736	13,8
	<u>133 832 \$</u>	<u>135 824 \$</u>	<u>141 391 \$</u>	<u>147 316 \$</u>	<u>100,0 %</u>	<u>150 505 \$</u>	<u>100,0 %</u>

(1) Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Source : Statistique Canada.

Secteur des services. Le secteur des services comprend un large éventail d'activités, tels les services communautaires, commerciaux et personnels, les finances, les assurances et l'immobilier, le commerce de gros et de détail, les services gouvernementaux, les transports et l'entreposage, les autres services publics ainsi que l'information et les services culturels. En 2007, le secteur des services a contribué pour 73,2 % au PIB réel et a représenté 78,2 % de l'emploi au Québec.

Pour ce qui est du PIB réel, les augmentations dans le secteur des services en 2007 ont été enregistrées dans le commerce de gros et de détail (4,6 %), les autres services publics (3,6 %), les finances, les assurances et l'immobilier (3,1 %), l'information et les services culturels (2,5 %), les services communautaires, commerciaux et personnels (2,1 %), les transports et l'entreposage (1,3 %) et les services gouvernementaux (0,6 %).

Vu l'étendue du territoire du Québec, les moyens de transport sont essentiels au développement de l'économie. Le transport maritime est principalement assuré par la Voie maritime du Saint-Laurent. En 2005 (dernière année pour laquelle l'information est disponible), environ 25 % du tonnage international manutentionné dans les ports canadiens a transité par les installations portuaires du Québec. Les réseaux routier, ferroviaire et aérien desservent les régions habitées, avec une concentration plus élevée dans les agglomérations urbaines de Montréal et de Québec.

Le secteur financier comprend de grandes institutions financières canadiennes et étrangères, des institutions coopératives du Québec ainsi que des entreprises de type intermédiaire financier et des organismes fiduciaires gouvernementaux (en particulier, la Caisse de dépôt et placement du Québec).

Dépenses en immobilisations. En 2007, la valeur des dépenses en immobilisations des secteurs privé et public a augmenté de 8,8 % au Québec. Le total des dépenses en immobilisations a augmenté en raison d'une croissance de 9,1 % des investissements résidentiels et d'une croissance de 8,6 % des investissements non résidentiels. Les investissements non résidentiels ont affiché une augmentation de 16,5 % dans le secteur public et de 4,1 % dans le secteur privé.

L'augmentation des investissements non résidentiels provient, en grande partie, des augmentations dans le transport et l'entreposage (36,9 %), les mines et l'extraction de pétrole et de gaz (33,1 %), les services gouvernementaux, l'éducation, la santé et les services sociaux (17,7 %), l'information, les services culturels et les autres services publics (12,1 %), la construction (7,7 %) et le commerce de gros et de détail (6,3 %). Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par des diminutions dans la fabrication (-10,0 %), les services aux entreprises, les services d'hébergement et autres services (-2,0 %), les finances, les assurances et l'immobilier (-0,3 %) et l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (-0,3 %).

Tableau 4

Dépenses en immobilisations des secteurs privé et public au Québec⁽¹⁾

	2003	2004	2005	2006	% du total 2006	2007	% du total 2007
	(montants en millions de dollars)						
Investissements non résidentiels :							
Gouvernement, éducation, santé et services sociaux	6 436 \$	6 959 \$	7 735 \$	8 076 \$	15,6 %	9 508 \$	16,9 %
Finances, assurances et services immobiliers	4 788	6 170	5 969	7 203	13,9	7 179	12,7
Information, services culturels et autres services publics	4 607	5 977	5 787	5 478	10,6	6 144	10,9
Fabrication	5 081	4 713	4 124	4 047	7,8	3 642	6,5
Transports et entreposage	1 549	1 821	1 808	1 994	3,8	2 729	4,8
Commerce de gros et de détail	2 247	2 351	2 384	2 480	4,8	2 637	4,7
Services aux entreprises, hébergement et autres services	2 221	2 103	2 065	2 068	4,0	2 027	3,6
Mines et extraction de pétrole et de gaz	534	635	724	984	1,9	1 310	2,3
Construction	945	1 086	1 104	1 136	2,2	1 223	2,2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	768	716	692	678	1,3	676	1,2
	<u>29 176 \$</u>	<u>32 531 \$</u>	<u>32 392 \$</u>	<u>34 144 \$</u>	<u>65,9 %</u>	<u>37 075 \$</u>	<u>65,8 %</u>
Investissements résidentiels	14 309	17 236	17 078	17 665	34,1	19 280	34,2
	<u>43 485 \$</u>	<u>49 767 \$</u>	<u>49 470 \$</u>	<u>51 809 \$</u>	<u>100,0 %</u>	<u>56 355 \$</u>	<u>100,0 %</u>
Secteur privé	33 422 \$	38 553 \$	37 464 \$	39 372 \$	76,0 %	41 872 \$	74,3 %
Secteur public	10 063	11 214	12 006	12 437	24,0	14 483	25,7
	<u>43 485 \$</u>	<u>49 767 \$</u>	<u>49 470 \$</u>	<u>51 809 \$</u>	<u>100,0 %</u>	<u>56 355 \$</u>	<u>100,0 %</u>

(1) Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Source : Statistique Canada.

Exportations et importations. En 2007, les exportations de biens et services du Québec ont totalisé 153,5 milliards de dollars, soit 96,4 milliards de dollars (62,8 %) en exportations internationales et 57,1 milliards de dollars (37,2 %) en exportations interprovinciales. Les exportations internationales du Québec ont compté pour 18,0 % des exportations totales du Canada. Les importations de biens et services du Québec ont totalisé 166,1 milliards de dollars, soit 105,8 milliards de dollars (63,7 %) en importations internationales et 60,3 milliards de dollars (36,3 %) en importations interprovinciales. Les importations internationales du Québec ont compté pour 21,0 % des importations totales du Canada. En 2007, le secteur extérieur (au sens où ce terme est défini dans les *Comptes économiques provinciaux* de Statistique Canada) du Québec a enregistré un déficit global de 12,6 milliards de dollars, soit le résultat net d'un déficit de 9,4 milliards de dollars dans les échanges internationaux et d'un déficit de 3,2 milliards de dollars dans les échanges interprovinciaux. En 2006, le Québec a enregistré un déficit global de 7,8 milliards de dollars, soit le résultat net d'un déficit de 5,5 milliards de dollars dans les échanges internationaux et d'un déficit de 2,3 milliards de dollars dans les échanges interprovinciaux. Le déficit de 2007 reflète principalement l'impact de la vigueur du dollar canadien sur les échanges internationaux et l'augmentation subite des prix du pétrole. Un dollar canadien vigoureux a donné lieu à une compression des prix à l'exportation en dollars canadiens de biens qui sont normalement échangés en dollars américains, ce qui a exercé une pression à la baisse sur la valeur des exportations. La valeur des importations s'est accrue en raison d'une forte économie nationale et d'une augmentation subite des prix du pétrole. Les importations, à l'exclusion du pétrole brut, ont aussi été stimulées par la baisse des prix à l'importation en dollars canadiens provoquée par la vigueur du dollar canadien.

Les exportations internationales de biens en provenance du Québec, calculées par l'Institut de la statistique du Québec à partir de données sur les exportations totales de biens du Canada, ont totalisé 69,9 milliards de dollars en 2007 comparativement à 73,2 milliards de dollars en 2006, soit une diminution de 4,6 %. En 2007, des diminutions ont été enregistrées dans la valeur des exportations des secteurs suivants : produits électroniques (-36,8 %), bois d'œuvre et produits du bois (-24,0 %), véhicules automobiles et pièces connexes (-22,5 %), cuivre et alliages (-18,7 %), papier journal et papier d'impression (-13,7 %) et outils et autre matériel (-1,4 %). Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par des augmentations de la valeur des exportations des secteurs suivants : matériel scientifique (10,6 %), produits chimiques (7,7 %), avions et pièces connexes (4,6 %), machinerie (3,0 %) et aluminium et alliages (2,0 %).

Les États-Unis constituent le principal marché international d'exportation pour le Québec, ayant absorbé 75 % des exportations internationales de biens en 2007.

Tableau 5

Exportations internationales de biens du Québec

	2003	2004	2005	2006	% du total 2006	2007	% du total 2007
	(montants en millions de dollars)						
Avions et pièces connexes.....	10 858 \$	9 370 \$	9 560 \$	9 029 \$	12,3 %	9 447 \$	13,5 %
Aluminium et alliages	5 196	5 258	5 888	7 880	10,8	8 034	11,5
Papier journal et papier d'impression	3 652	3 839	4 055	4 107	5,6	3 543	5,1
Produits chimiques	1 855	2 605	2 897	3 059	4,2	3 294	4,7
Machinerie.....	2 073	2 293	2 484	2 533	3,5	2 609	3,7
Produits électroniques	4 355	4 905	4 894	3 904	5,3	2 468	3,5
Bois d'œuvre et produits du bois.....	3 178	3 991	3 615	3 064	4,2	2 328	3,3
Cuivre et alliages.....	632	1 188	1 504	2 812	3,8	2 286	3,3
Outils et autre matériel	2 283	2 327	2 265	2 122	2,9	2 093	3,0
Matériel scientifique.....	1 037	1 194	1 354	1 675	2,3	1 852	2,6
Véhicules automobiles et pièces connexes	1 921	1 953	2 091	2 341	3,2	1 814	2,6
Autres biens.....	27 152	29 555	30 397	30 671	41,9	30 153	43,2
Total	64 191 \$	68 478 \$	71 005 \$	73 196 \$	100,0 %	69 921 \$	100,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6

Importations internationales de biens du Québec

	2003	2004	2005	2006	% du total 2006	2007	% du total 2007
	(montants en millions de dollars)						
Combustibles minéraux, huiles minérales, matières bitumineuses et cires minérales.....	9 759 \$	11 207 \$	16 947 \$	18 296 \$	22,7 %	18 061 \$	22,4 %
Véhicules à moteur, remorques, vélos, motocyclettes et autres véhicules semblables.	10 366	10 356	10 672	11 294	14,0	11 781	14,6
Réacteurs nucléaires, chaudières, machinerie et appareils mécaniques.....	8 075	8 574	9 256	8 895	11,0	7 636	9,5
Machinerie et équipement électrique ou électronique	6 963	7 710	7 914	7 220	8,9	5 984	7,4
Aéronefs et astronefs	1 799	1 886	2 140	2 172	2,7	3 885	4,8
Produits pharmaceutiques.....	2 586	2 170	2 266	2 706	3,3	2 137	2,6
Produits chimiques inorganiques et composés de métaux précieux et d'éléments radioactifs	1 262	1 287	1 569	1 961	2,4	1 994	2,5
Perles, pierres ou métaux précieux, monnaie et joaillerie	477	1 061	723	1 333	1,7	1 826	2,3
Instruments optiques, médicaux, photographiques, scientifiques et techniques .	1 699	1 769	1 602	1 662	2,1	1 752	2,2
Plastiques et articles en plastique	1 419	1 543	1 675	1 718	2,1	1 738	2,1
Produits chimiques organiques (y compris les vitamines, les alcaloïdes et les antibiotiques).	1 344	1 555	1 583	1 397	1,7	1 439	1,8
Autres biens.....	18 132	19 938	20 865	22 103	27,4	22 479	27,8
Total	63 881 \$	69 056 \$	77 212 \$	80 757 \$	100,0 %	80 712 \$	100,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 7

Principaux indicateurs commerciaux pour le Québec

	2003	2004	2005	2006	2007
	(montants en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Exportations de biens et de services	134 973 \$	140 812 \$	146 132 \$	151 930 \$	153 539 \$
Exportations vers d'autres pays	84 807	89 427	91 978	95 300	96 393
Exportations de biens vers d'autres pays	72 327	77 189	79 603	82 860	84 088
Exportations de services vers d'autres pays	12 480	12 238	12 375	12 440	12 305
Exportations vers d'autres provinces	50 166	51 385	54 154	56 630	57 146
Exportations de biens vers d'autres provinces	31 432	31 662	33 237	34 603	34 035
Exportations de services vers d'autres provinces	18 734	19 723	20 917	22 027	23 111
Ratio des exportations par rapport au PIB nominal	53,8 %	53,6 %	53,6 %	53,7 %	51,5 %
Importations de biens et de services	136 985 \$	145 252 \$	153 503 \$	159 737 \$	166 101 \$
Importations en provenance d'autres pays	84 296	89 871	96 289	100 818	105 767
Importations de biens en provenance d'autres pays	73 012	78 320	84 453	88 586	92 823
Importations de services en provenance d'autres pays	11 284	11 551	11 836	12 232	12 944
Importations en provenance d'autres provinces	52 689	55 381	57 214	58 919	60 334
Importations de biens en provenance d'autres provinces	30 583	32 378	33 187	33 286	32 867
Importations de services en provenance d'autres provinces	22 106	23 003	24 027	25 633	27 467

Source : Statistique Canada.

Population active. En 2007, la population active était estimée à 4,2 millions de personnes, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2006. Le taux d'activité de la population active en 2007 était estimé à 65,7 % au Québec, comparativement à 67,6 % au Canada. Au Québec, l'emploi total a augmenté de 2,3 % en 2007, soit le même taux d'augmentation qu'au Canada. Le taux de chômage au Québec a diminué, passant de 8,0 % en 2006 à 7,2 % en 2007; il a aussi diminué au Canada au cours de la même période, passant de 6,3 % à 6,0 %.

Énergie. L'énergie totale consommée au Québec en 2005 (la dernière année pour laquelle l'information est disponible) provenait de l'électricité à raison de 39,5 %, du pétrole à raison de 39,3 %, du gaz naturel à raison de 11,6 %, de la biomasse à raison de 8,7 % et du charbon à raison de 0,9 %.

Le Québec génère près du tiers de toute l'électricité produite au Canada et est l'un des producteurs d'hydroélectricité les plus importants du monde. En 2007, plus de 96 % de toute l'électricité produite au Québec provenait d'installations hydroélectriques. Plus de 43 900 mégawatts (MW) de puissance hydroélectrique (y compris la puissance des producteurs indépendants et la puissance garantie disponible actuellement auprès de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited) sont déjà ou sont sur le point d'être développés. De toute l'électricité produite au Québec en 2007, un volume de 12,0 % a été exporté vers les États-Unis et les autres provinces canadiennes, comparativement à 9,0 % en 2006.

Accords de libre-échange

Le Canada est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a également signé d'autres accords commerciaux afin de promouvoir le commerce avec des partenaires économiques. En 1989, les États-Unis et le Canada ont conclu un accord de libre-échange (ALE) qui a conduit, entre autres, à l'élimination graduelle des tarifs sur les biens et services échangés entre les deux pays et à la libéralisation des échanges dans divers secteurs, dont le secteur de l'énergie. L'ALE prévoit aussi une révision binationale obligatoire des décisions nationales rendues dans les cas de dumping et de droits compensateurs, ainsi que l'arbitrage binational des différends entre le Canada et les États-Unis quant à la conformité de l'un ou l'autre avec l'ALE ou les règlements de l'OMC. En 1994, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé un accord de libre-échange similaire, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui, à quelques exceptions près, a donné lieu à l'élimination graduelle, achevée en 2003, des tarifs sur les biens et services entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. En avril 1998, des négociations ont été amorcées par des pays des Amériques (du Nord, centrale et du Sud) en vue de la conclusion d'un nouvel accord commercial au plus tard le 1^{er} janvier 2005 (Zone de libre-échange des Amériques, ou ZLEA). Bien que la date butoir du 1^{er} janvier 2005 n'ait pas été respectée, les parties aux négociations portant sur la ZLEA ont réaffirmé leur détermination à poursuivre ces négociations dans l'avenir. Le Canada a aussi conclu des accords bilatéraux de libre-échange avec le Chili et Israël en 1997, le Costa Rica en 2000, la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein en 2007 ainsi que le Pérou en 2008.

Différend sur le bois d'œuvre. En avril 2001, une coalition de producteurs de bois d'œuvre américains et plusieurs syndicats ont déposé une requête auprès du Department of Commerce des États-Unis (DoC) et de l'International Trade Commission des États-Unis (ITC), alléguant que des importations de bois d'œuvre résineux du Canada avaient fait l'objet de subventions des gouvernements fédéral et provinciaux. Par conséquent, au début de 2002, le DoC et l'ITC ont établi des droits compensateurs et des droits antidumping sur les importations de bois d'œuvre résineux. Le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont toujours nié ces allégations et le gouvernement fédéral et l'industrie canadienne du bois d'œuvre ont contesté les mesures américaines en vertu de l'ALENA et des accords de l'OMC. Un groupe spécial de l'ALENA et un groupe spécial de l'OMC ont rendu plusieurs décisions relativement à ces contestations, décisions auxquelles ont réagi le DoC et l'ITC. Au cours de cette période, les taux des droits compensateurs et des droits antidumping ont changé plusieurs fois et les taux combinés ont varié de 10,8 % à 27,22 %. Le 6 décembre 2005, par suite d'une révision administrative, le taux combiné a été ramené à 10,8 %, ce qui représente un taux des droits compensateurs de 8,7 % et un taux des droits antidumping de 2,1 %. Les gouvernements des États-Unis et du Canada ont par la suite signé un Accord sur le bois d'œuvre résineux qui est entré en vigueur le 12 octobre 2006 (« Accord »).

Selon les modalités de l'Accord, les exportations de bois d'œuvre canadien des provinces visées par le différend sont assujetties à un droit à l'exportation uniquement (option A) ou à un droit à l'exportation assorti d'une limitation du volume (option B) si le prix courant mensuel du bois d'œuvre (défini dans l'Accord) tombe sous la barre de 355 \$ US le millier de pieds-planche. Le volume total des exportations permises, qui tient compte de la demande prévue aux États-Unis, est réparti entre les provinces visées. Les contingents provinciaux sont calculés en fonction de la quote-part des exportations de bois d'œuvre pour la période allant du 1^{er} avril 2001 au 31 décembre 2005.

L'option B choisie par le Québec prévoit ce qui suit :

- si le prix du bois d'œuvre dépasse 355 \$ US, aucun droit ni aucune limitation de volume;
- si le prix du bois d'œuvre se situe entre 336 \$ US et 355 \$ US, un droit à l'exportation de 2,5 % et une limitation du volume maximal du Québec afin que sa quote-part ne dépasse pas 34 % de la consommation américaine attendue pour le mois;
- si le prix du bois d'œuvre se situe entre 316 \$ US et 335 \$ US, un droit à l'exportation de 3 % et une limitation du volume maximal du Québec afin que sa quote-part ne dépasse pas 32 % de la consommation américaine attendue pour le mois;
- si le prix du bois d'œuvre est égal ou inférieur à 315 \$ US, un droit à l'exportation de 5 % et une limitation du volume maximal du Québec afin que sa quote-part ne dépasse pas 30 % de la consommation américaine attendue pour le mois.

Depuis juillet 2006, l'indice de prix de référence (prix composite annuel du bois de charpente toutes longueurs) a été inférieur à 315 \$ US.

Les États-Unis ont révoqué rétroactivement les droits compensateurs et les droits antidumping sur les produits de bois d'œuvre résineux en provenance du Canada en date du 22 mai 2002. Par suite de cette révocation, les droits perçus, qui totalisaient 5,6 milliards de dollars américains, ont été remboursés au Canada.

Cependant, aux termes d'un mécanisme convenu dans l'Accord, la somme de 1 milliard de dollars américains a été retournée aux États-Unis et sera répartie comme suit :

- une tranche de 500 millions de dollars américains sera remise aux membres de la Coalition for Fair Lumber Imports des États-Unis;
- une tranche de 450 millions de dollars américains sera investie aux États-Unis dans des projets canado-américains dont les deux pays auront convenu;
- une tranche de 50 millions de dollars américains sera affectée à un projet profitant au marché nord-américain du bois d'œuvre.

À moins qu'il n'y soit mis fin par l'une ou l'autre des parties après une période de deux ans, l'Accord demeure en vigueur pendant une période de sept ans et peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans.

Le 30 mars 2007, les États-Unis ont sollicité la tenue de consultations officielles aux termes du mécanisme de règlement des différends de l'Accord. Ces consultations portaient sur plusieurs questions, dont l'application de droits à l'exportation et de limitations du volume par le Canada, de même que certains programmes d'aide fédéraux et provinciaux dont bénéficie l'industrie du bois d'œuvre.

Après ces consultations, conformément au mécanisme de résolution des différends prévu dans l'Accord, les États-Unis ont entrepris un processus d'arbitrage devant la Cour d'arbitrage international de Londres (CAIL) le 13 août 2007. Les États-Unis allèguent que le Canada a violé l'Accord parce qu'il n'a pas : 1) calculé adéquatement les mesures d'exportation fondées sur les prévisions corrigées de la consommation américaine de bois d'œuvre; 2) imposé les mesures d'exportation convenues à compter de janvier 2007. Dans sa décision du 3 mars 2008, la CAIL a conclu que le Canada n'avait pas violé l'Accord en ce qui concerne le calcul des mesures d'exportation, mais qu'il l'avait violé en n'imposant pas ces mesures d'exportation à compter du 1^{er} janvier 2007. La phase de remédiation relative à la décision du 3 mars 2008 devrait courir à compter du 29 mai 2008 jusqu'à l'audience finale, du 22 au 24 septembre 2008.

De plus, les États-Unis ont allégué que le Canada, par le truchement de ses gouvernements provinciaux du Québec et de l'Ontario, avait violé l'Accord en accordant des subventions et d'autres avantages qui contournaient les engagements pris par le Canada en vertu de l'Accord. Plus particulièrement, le programme relatif aux mesures de gestion forestière du Québec et l'enveloppe de financement du secteur forestier de 425 millions de dollars violeraient, supposément, la disposition anti-contournement de l'Accord. Le 18 février 2008, le Canada a nié avoir violé quelque disposition que ce soit de l'Accord et affirmé que cette enveloppe financière faisait partie des programmes de prêts et de garantie de prêts d'Investissement Québec auxquels faisaient appel tous les secteurs de l'économie québécoise, et qu'elle était utilisée depuis plus de vingt ans. L'audience finale relative à ce différend est prévue pour la période du 9 au 13 décembre 2008. Une décision finale devrait être rendue au cours du premier semestre de 2009.

Finances du gouvernement

Administration financière

L'administration générale des finances gouvernementales incombe au ministre des Finances. La *Loi sur l'administration financière*, la *Loi sur l'équilibre budgétaire* et la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents* régissent la gestion des deniers publics au Québec et la *Loi sur l'administration publique* régit la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles de l'Administration.

Depuis janvier 2007, le ministre des Finances gère également le Fonds des générations. Ce fonds a été établi en juin 2006 en vertu de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* dans le but de réduire le fardeau de la dette du gouvernement.

Le Conseil exécutif émet les décrets qui autorisent le ministre des Finances à conclure des contrats financiers, y compris ceux qui ont trait aux emprunts du gouvernement. Le Conseil du trésor détermine les conventions comptables.

Les comptes du gouvernement sont tenus selon une méthode modifiée de comptabilité d'exercice. L'exercice financier du gouvernement se termine le 31 mars. Le vérificateur général est responsable de la vérification des états financiers consolidés du gouvernement et en fait rapport annuellement à l'Assemblée nationale. Dans son rapport inclus dans les comptes publics joints en tant qu'annexe 99.8 du formulaire 18-K/A daté du 19 décembre 2007, le vérificateur général annonçait qu'il avait mené sa vérification des états financiers consolidés du gouvernement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, à l'exception de certaines réserves mentionnées dans ce rapport.

Tous les revenus et deniers sur lesquels le Parlement détient un droit d'allocation forment le Fonds consolidé du revenu du Québec. Le budget et les crédits provenant du Fonds consolidé du revenu et des entités consolidées sont publiés au début de chaque exercice financier.

En 2007, le gouvernement a procédé à la mise en œuvre d'une réforme majeure de ses conventions comptables afin de respecter intégralement les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public au Canada. À cet effet, le périmètre comptable du gouvernement intègre, à partir du 1^{er} avril 2006, les résultats financiers des établissements publics de santé et de services sociaux, des commissions scolaires et des cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), ainsi que ceux de l'Université du Québec et de ses constituantes. Les entités consolidées sont donc présentées sous trois groupes distincts : les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux, le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, et le Fonds des générations.

Les opérations sont réparties entre opérations « budgétaires », « non budgétaires » et « de financement ».

- Les opérations budgétaires comprennent :

À l'égard du Fonds consolidé du revenu :

- les revenus composés d'impôts, de taxes, de droits, de permis, de résultats nets des entreprises du gouvernement¹, des transferts du gouvernement fédéral et de diverses sources;
- les dépenses composées des dépenses de fonctionnement pour les biens et services, soit, entre autres, les paiements de transfert, la rémunération et le service de la dette;

À l'égard des entités consolidées² :

- le résultat net de leurs revenus autonomes moins leurs dépenses contrebalancées par les transferts provenant du Fonds consolidé du revenu, sauf pour ce qui est des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, lesquels sont inclus selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.
- Les opérations non budgétaires comprennent les modifications aux soldes des placements, prêts et avances consentis par le gouvernement, principalement à ses propres entreprises, les modifications aux immobilisations nettes faites par le gouvernement, les modifications aux investissements nets dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, les modifications aux éléments de passif des régimes de retraite et la variation des autres comptes.

1. Une entreprise du gouvernement est une entité juridique distincte investie du pouvoir de conclure des contrats en son nom propre et de se présenter devant un tribunal. Sa principale activité consiste à vendre des biens ou à fournir des services à des individus ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

2. Les entités consolidées sont les entités qui doivent faire rapport à l'Assemblée nationale quant à la gestion de leurs opérations et à l'utilisation de leurs ressources financières. Elles comprennent les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux qui poursuivent des objectifs complémentaires aux programmes gouvernementaux, mais excluent les entreprises du gouvernement. Elles comprennent également la grande majorité des organismes faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et le Fonds des générations. Sur les plans administratif et comptable, les entités consolidées relèvent directement du gouvernement et forment des entités distinctes du Fonds consolidé du revenu.

- Les opérations de financement comprennent les modifications à l'encaisse, les modifications aux emprunts nets, les modifications au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et aux fonds destinés aux avantages sociaux futurs et les modifications au Fonds des générations.

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* est conçue pour assurer qu'au cours des années et sur une base cumulative, le gouvernement maintient l'équilibre budgétaire. Toute somme qui dépasse les objectifs d'équilibre budgétaire ou d'excédent prévus par la loi (« dépassement ») à raison de moins de 1 milliard de dollars pour un exercice financier doit être résorbée par le gouvernement au cours de l'exercice financier suivant. Si un dépassement excédant 1 milliard de dollars est imputable à des circonstances exceptionnelles telles que mentionnées dans la loi, le gouvernement peut excéder le déficit fixé pour plus d'un an, mais il doit résorber le dépassement sur une période maximale de cinq ans. Si le gouvernement réalise un excédent cumulé, il pourra alors engager un dépassement jusqu'à concurrence du montant de cet excédent cumulé. Toutefois, si le gouvernement suit un plan financier de résorption, il doit appliquer tout excédent de manière à résorber tout dépassement déjà enregistré ou prévu.

En vertu de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*, un excédent peut être affecté à une réserve budgétaire, réserve qui peut être utilisée pour des projets d'immobilisations ou d'autres projets dont la réalisation a une durée déterminée ou pour d'autres projets d'intérêt public approuvés par le gouvernement. Les sommes affectées à la réserve demeurent entièrement contrôlées par le gouvernement.

L'exercice financier 2005 présentait un déficit de 664 millions de dollars. Malgré ce dépassement effectué au cours de l'exercice financier 2005, le gouvernement demeurait en conformité avec la *Loi sur l'équilibre budgétaire* en raison des excédents cumulés jusqu'à la fin de l'exercice financier 2004. Le solde budgétaire aux fins d'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* correspondait à un excédent de 37 millions de dollars pour l'exercice financier 2006 et à un excédent de 109 millions de dollars pour l'exercice financier 2007. Le budget 2008-2009 prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire quant aux résultats préliminaires pour l'exercice financier 2008 et aux prévisions pour l'exercice financier 2009.

Le tableau suivant présente le sommaire des opérations financières consolidées du gouvernement pour les trois exercices financiers terminés le 31 mars 2007, les résultats préliminaires pour l'exercice financier 2008 et les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009.

Tableau 8

Sommaire des opérations financières consolidées⁽¹⁾

	Exercice financier terminé le 31 mars				
	2005	2006	2007	Résultats préliminaires 2008	Prévisions budgétaires 2009⁽¹⁾
	(montants en millions de dollars)				
Opérations budgétaires du Fonds consolidé du revenu					
Revenus autonomes.....	44 381 \$	45 743 \$	49 685 \$	49 295 \$	48 917 \$
Transferts fédéraux ⁽²⁾	9 229	9 969	11 015	13 625	14 063
Total des revenus.....	53 610	55 712	60 700	62 920	62 980
Dépenses de programmes.....	(47 656)	(49 229)	(51 796)	(54 635)	(56 948)
Service de la dette.....	(6 853)	(6 875)	(7 000)	(7 003)	(6 907)
Total des dépenses.....	(54 509)	(56 104)	(58 796)	(61 638)	(63 855)
Réserve pour éventualités.....	-	-	-	-	(200)
Résultats nets du Fonds consolidé du revenu.....	(899)	(392)	1 904	1 282	(1 075)
Résultats nets des entités consolidées.....	235	429	89	(162)	447
Surplus (déficit) pour les fins des comptes publics	(664)	37	1 993	1 120	(628)
Versements au Fonds des générations.....	-	-	(584)	(603)	(742)
Réserve budgétaire⁽³⁾.....	-	-	(1 300)	(517)	1 370
Solde budgétaire pour les fins de la Loi sur l'équilibre budgétaire.....	(664)	37	109	0	0
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations⁽⁴⁾.....	-	-	584	403	742
Solde budgétaire consolidé⁽⁵⁾.....	(664)	37	693	403	742
Opérations non budgétaires consolidées					
Placements, prêts et avances.....	(979)	(1 182)	(2 180)	(2 794)	(400)
Immobilisations.....	(1 083)	(1 166)	(1 219)	(1 390)	(1 954)
Investissements nets dans les réseaux.....	-	-	(1 002)	(544)	(1 030)
Régimes de retraite.....	2 134	2 310	2 559	2 451	2 398
Autres comptes ⁽⁶⁾	174	(208)	(1 677)	922	(508)
Surplus (besoins) non budgétaires consolidés.....	246	(246)	(3 519)	(1 355)	(1 494)
Besoins financiers nets consolidés.....	(418) \$	(209) \$	(2 826) \$	(952) \$	(752) \$
Opérations de financement consolidées					
Variation de l'encaisse ⁽⁷⁾	(831)	49	(3 285)	4 082	1 987
Emprunts nets ⁽⁸⁾	5 378	4 390	11 143	2 367	5 390
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽⁹⁾ et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs ⁽¹⁰⁾	(4 129)	(4 230)	(4 448)	(4 894)	(5 883)
Fonds des générations ⁽⁴⁾	-	-	(584)	(603)	(742)
Total des opérations de financement consolidées.....	418 \$	209 \$	2 826 \$	952 \$	752 \$

(1) Les catégories présentées reflètent la présentation du budget 2008-2009. Les données pour les exercices financiers 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007. Suivant la réforme comptable de 2006-2007, les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été intégrés au périmètre comptable du gouvernement, et les conventions comptables du gouvernement ont été modifiées de manière à respecter les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public au Canada. La réforme comptable a eu pour effet de réduire de 853 millions de dollars le surplus déterminé aux comptes publics dans les résultats de l'exercice financier 2008.

(2) Les transferts fédéraux sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse jusqu'à l'exercice financier 2005 et selon la méthode de la comptabilité d'exercice par la suite.

(3) Un montant négatif indique une dotation à la réserve et un montant positif, une affectation de la réserve.

(4) Le Fonds des générations, qui constitue une entité distincte du Fonds consolidé du revenu, a été créé en juin 2006 par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Cette loi consacre ce fonds comme outil permanent servant à réduire le poids de la dette. De plus, elle prévoit que les sommes accumulées dans le Fonds des générations ne pourront être affectées qu'au remboursement de la dette.

(5) Le solde budgétaire consolidé pour l'exercice financier 2005 comprend un surplus budgétaire de 9 millions de dollars avant une provision de 673 millions de dollars pour l'équité salariale imputée aux dépenses de programmes. En raison de cette provision, qui couvre la période du 21 novembre 2001 au 31 mars 2005, le déficit budgétaire totalise 664 millions de dollars.

(6) Reflète notamment les variations annuelles des comptes à payer, des comptes à recevoir, de l'encaisse ainsi que les dépôts et les chèques en circulation.

(7) Un montant positif indique notamment une diminution nette de l'encaisse.

(8) Représente principalement de nouveaux emprunts de 12 404 millions de dollars, 11 569 millions de dollars, 17 967 millions de dollars, 8 565 millions de dollars et 11 951 millions de dollars, pour chacun des exercices financiers 2005 à 2009 respectivement, déduction faite du remboursement d'emprunts.

(9) Ce fonds d'amortissement reçoit des sommes visant à couvrir les prestations de retraite payables par le gouvernement aux termes des régimes de retraite des secteurs public et parapublic (se reporter à la rubrique « Opérations non budgétaires consolidées ayant trait aux régimes de retraite »).

(10) Ces fonds reçoivent des sommes servant à couvrir les avantages sociaux futurs (congrés de maladie accumulés et rentes de survivants) payables aux employés du gouvernement.

Résultats préliminaires de 2007-2008

Les résultats préliminaires des opérations financières du gouvernement pour l'exercice financier 2008 indiquent que l'équilibre budgétaire a été atteint.

Les revenus du Fonds consolidé du revenu pour l'exercice financier 2008 devraient être supérieurs de 1 793 millions de dollars à ceux qui avaient été prévus dans le budget 2007-2008. Exception faite des entreprises du gouvernement, l'ajustement à la hausse des revenus autonomes totalise 912 millions de dollars. Cet ajustement reflète principalement des revenus supérieurs aux prévisions provenant des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et des taxes à la consommation. Les bénéfices des entreprises du gouvernement ont été revus à la hausse de 430 millions de dollars, notamment en raison des bénéfices additionnels de 381 millions de dollars réalisés par Hydro-Québec et attribuables en majeure partie à l'accroissement des ventes d'électricité. Quant aux transferts fédéraux, l'augmentation de 451 millions de dollars s'explique par deux facteurs principaux : d'abord, la valeur de l'abattement spécial du Québec a été révisée à la baisse en raison de la réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Rappelons que la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers perçu au Québec) réduit d'autant les revenus de transferts fédéraux du Québec; ensuite, les transferts reçus par le Québec pour la santé, l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ont été révisés à la hausse en raison de l'impact des données économiques et financières les plus récentes sur la valeur des points d'impôt, qui modifie la répartition de ces transferts entre les provinces. Les dépenses du Fonds consolidé du revenu ont été révisées à la hausse de 481 millions de dollars par rapport à ce que prévoyait le budget 2007-2008. Le niveau des dépenses de programmes (les dépenses excluant le service de la dette) fixé pour l'exercice financier 2008 a été revu à la hausse de 722 millions de dollars. Cette hausse est attribuable principalement aux augmentations de 203 millions de dollars en dépenses additionnelles au titre des services de santé et des services sociaux, de 191 millions de dollars dues aux nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite, de 121 millions de dollars en vue du financement du fonds forestier et de 85 millions de dollars au titre de la provision pour créances douteuses relativement au recouvrement d'impôt. Le service de la dette a été ajusté à la baisse de 241 millions de dollars principalement en raison de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux autres monnaies.

Les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux se chiffrent à 10 millions de dollars, une baisse de 20 millions de dollars par rapport aux résultats prévus dans le budget 2007-2008.

Les résultats nets des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation pour l'exercice financier 2008 affichent un déficit de 575 millions de dollars.

Les versements au Fonds des générations pour l'exercice financier 2008, y compris le dépôt additionnel de 200 millions de dollars provenant de la réserve budgétaire, devraient totaliser 603 millions de dollars, soit une baisse de 50 millions de dollars par rapport aux résultats prévus dans le budget 2007-2008.

Dans l'ensemble, la réforme comptable de 2006-2007 a eu un impact financier positif de 89 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2007. Pour l'exercice financier 2008, la réforme comptable a réduit le surplus, conformément aux comptes publics, à raison de 853 millions de dollars, dont 375 millions de dollars étaient attribuables à la consolidation des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et 290 millions de dollars, à la comptabilité d'exercice pour les revenus fiscaux.

Budget 2008-2009

Le cadre financier du gouvernement s'appuie sur le maintien d'un budget équilibré, comme l'exige la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Le gouvernement prévoit des besoins financiers nets de 752 millions de dollars en 2008-2009. Les besoins financiers nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux totalisent 3 094 millions de dollars tandis que les surplus financiers nets sont estimés à 1 600 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et à 742 millions de dollars pour le Fonds des générations.

En 2008-2009, il est prévu au budget que le total des revenus du Fonds consolidé du revenu sera de 62 980 millions de dollars, une augmentation de 0,1 % au regard des résultats préliminaires de 2007-2008. Exception faite des entreprises du gouvernement, les revenus autonomes devraient être de 44 292 millions de dollars, une augmentation de 0,1 % au regard de 2007-2008. En ce qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus, une légère diminution de 0,4 % est attendue. La croissance des revenus assujettis à l'impôt sera plus que compensée par la réduction d'impôt de 950 millions de dollars en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008, ainsi que par l'impact des mesures fiscales annoncées dans le budget 2008-2009. Les bénéfices des entreprises du gouvernement sont estimés à 4 625 millions de dollars, une diminution de 8,5 % qui peut être principalement attribuée à la baisse des profits d'Hydro-Québec par rapport au niveau exceptionnel atteint en 2007-2008. Près de 78 % du total des revenus provient des revenus autonomes. Les transferts fédéraux devraient augmenter de 3,2 % (14 063 millions de dollars) en 2008-2009.

Les dépenses du gouvernement devraient se chiffrer à 63 855 millions de dollars pour l'exercice financier 2009, soit 3,6 % de plus que les résultats préliminaires de l'exercice financier 2008. Les dépenses de programmes augmenteront de 4,2 % pour s'établir à 56 948 millions de dollars. L'augmentation des dépenses de programmes est surtout liée aux secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Le ratio des dépenses de programmes du gouvernement au PIB devrait s'établir à 18,4 % en 2008-2009. Le service de la dette se rapportant au Fonds consolidé du revenu devrait diminuer de 1,4 % pour s'établir à 6 907 millions de dollars, en raison principalement de la baisse attendue des taux d'intérêt. La partie des revenus consolidés affectée au total du service de la dette devrait représenter 12,5 % en 2008-2009, comparativement à 13,3 % en 2003-2004.

Les entités consolidées devraient générer des résultats nets de 447 millions de dollars en 2008-2009, une augmentation de 609 millions de dollars au regard des résultats nets enregistrés en 2007-2008, attribuable principalement à l'amélioration de la situation financière des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les projections établies dans le budget 2008-2009 reflètent les hypothèses suivantes formulées à l'égard de l'économie du Québec pour 2008.

Tableau 9

Hypothèses économiques incluses dans le budget 2008-2009 pour l'année 2008

	Variation en pourcentage par rapport à 2007
PIB :	
Aux prix courants du marché	3,2
En dollars en chaîne de 2002.....	1,5
Revenu personnel	3,1
Dépenses en capital non résidentielles commerciales (prix de 2002).....	7,4
Exportations internationales (prix de 2002).....	(0,6)
Dépenses de consommation	4,3
Population active	1,0
Emploi	1,2
	Taux moyen
Taux de chômage	7,0

Source : Ministère des Finances du Québec.

Note : Les hypothèses économiques, comme celles qui sont présentées dans le tableau ci-dessus, dans le présent rapport et dans toutes les modifications y afférentes, sont élaborées par le Québec aux fins du processus budgétaire et en constituent une partie essentielle. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces hypothèses.

Revenus du Fonds consolidé du revenu

Le tableau suivant présente les revenus autonomes et les transferts fédéraux par source pour le Fonds consolidé du revenu.

Tableau 10

Revenus du Fonds consolidé du revenu

	Exercice financier terminé le 31 mars					% du total 2009
	2005	2006	2007	Résultats préliminaires 2008	Prévisions budgétaires 2009	
	(montants en millions de dollars)					
Impôts sur les revenus et les biens						
Impôt sur les revenus des particuliers.....	16 324 \$	16 449 \$	18 480 \$	18 277 \$	18 200 \$	28,9
Contributions au Fonds des services de santé.....	4 874	5 047	5 052	5 423	5 594	8,9
Impôts des sociétés.....	4 253	4 786	4 779	4 804	4 591	7,3
	<u>25 451</u>	<u>26 282</u>	<u>28 311</u>	<u>28 504</u>	<u>28 385</u>	45,1
Taxes à la consommation						
Ventes au détail.....	9 241	9 614	9 873	10 473	10 769	17,1
Carburants.....	1 711	1 657	1 678	1 690	1 704	2,7
Tabac.....	901	752	678	641	623	1,0
Boissons alcooliques.....	403	415	422	435	448	0,7
	<u>12 256</u>	<u>12 438</u>	<u>12 651</u>	<u>13 239</u>	<u>13 544</u>	21,5
Droits et permis						
Véhicules automobiles.....	713	725	741	758	767	1,2
Ressources naturelles.....	238	210	135	79	(37)	(0,1)
Autres.....	209	203	179	189	188	0,3
	<u>1 160</u>	<u>1 138</u>	<u>1 055</u>	<u>1 026</u>	<u>918</u>	1,4
Divers						
Ventes de biens et services.....	371	383	396	394	395	0,6
Intérêts.....	355	463	565	588	578	0,9
Amendes, confiscations et recouvrements.....	442	485	479	489	472	0,8
	<u>1 168</u>	<u>1 331</u>	<u>1 440</u>	<u>1 471</u>	<u>1 445</u>	2,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement ⁽¹⁾						
Société des alcools du Québec.....	546	657	710	745	785	1,2
Loto-Québec.....	1 511	1 537	1 391	1 358	1 295	2,1
Hydro-Québec.....	2 140	2 323	4 043	2 926	2 500	4,0
Autres.....	149	37	84	26	45	0,1
	<u>4 346</u>	<u>4 554</u>	<u>6 228</u>	<u>5 055</u>	<u>4 625</u>	7,4
Total des revenus autonomes.....	<u>44 381</u>	<u>45 743</u>	<u>49 685</u>	<u>49 295</u>	<u>48 917</u>	77,7
Transferts fédéraux⁽²⁾						
Péréquation.....	5 221	4 798	5 539	7 160	8 028	12,7
Transferts pour la santé.....	2 422	3 185	3 649	3 923	3 833	6,1
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux.....	926	1 034	1 070	1 516	1 320	2,1
Autres programmes.....	660	952	757	1 026	882	1,4
	<u>9 229</u>	<u>9 969</u>	<u>11 015</u>	<u>13 625</u>	<u>14 063</u>	22,3
Total des transferts fédéraux.....	<u>9 229</u>	<u>9 969</u>	<u>11 015</u>	<u>13 625</u>	<u>14 063</u>	22,3
Total des revenus.....	<u>53 610 \$</u>	<u>55 712 \$</u>	<u>60 700 \$</u>	<u>62 920 \$</u>	<u>62 980 \$</u>	100,0 %

(1) Comprend les dividendes déclarés et les variations des excédents ou des déficits cumulés par les entreprises du gouvernement, dont les comptes sont consolidés avec une réévaluation correspondante du placement détenu par le gouvernement. Les dividendes déclarés ont été de 3 406 millions de dollars, de 3 320 millions de dollars, de 4 442 millions de dollars et de 4 198 millions de dollars pour chacun des exercices financiers 2005 à 2008 respectivement, et devraient s'établir à 4 039 millions de dollars pour l'exercice financier 2009.

(2) Les transferts fédéraux sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse jusqu'à l'exercice financier 2005 et selon la méthode de la comptabilité d'exercice par la suite.

Impôts et taxes. Le pouvoir de prélever des impôts sur le revenu des particuliers au Québec est partagé entre le gouvernement et le gouvernement fédéral. Le gouvernement prélève et perçoit ses impôts sur le revenu des particuliers à des taux qui vont de 16 % à 24 %, selon trois tranches d'imposition.

Au Québec, les entreprises sont assujetties à un impôt sur les bénéfices, la masse salariale et le capital. Un taux d'imposition de 11,4 % est appliqué sur les bénéfices des entreprises. Pour financer partiellement l'élimination de la taxe sur le capital, dont il est question plus amplement ci-dessous, le taux général d'imposition des grandes sociétés sera fixé à 11,9 % à compter de 2009. Cependant, depuis le 1^{er} juin 2007, le taux est de 11,9 % pour les institutions financières et les sociétés de raffinage de pétrole. Les petites et moyennes entreprises (PME) bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 8 % sur la première tranche de 400 000 \$ de bénéfices.

Le budget du 24 mai 2007 a annoncé un plan visant à éliminer la taxe sur le capital pour toutes les entreprises à compter du 1^{er} janvier 2011. Le taux général de la taxe sur le capital est de 0,36 % pour 2008 (0,49 % pour 2007). Le taux sera réduit progressivement le 1^{er} janvier de chaque année. Il s'établira à 0,24 % en 2009, à 0,12 % en 2010 et à 0 % en 2011. Le taux applicable aux institutions financières correspond à deux fois le taux général et sera réduit suivant les mêmes proportions. L'exemption fiscale de base applicable au capital versé pour les PME demeure à 1 million de dollars. Une exemption fiscale partielle s'applique aux entreprises dont le capital versé est supérieur à 1 million de dollars mais inférieur à 4 millions de dollars. De plus, le budget 2008-2009 a annoncé l'élimination immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières.

Afin de stimuler davantage l'investissement dans le secteur manufacturier, le Québec a mis en œuvre d'autres mesures dans le cadre du budget 2008-2009, dont un crédit d'impôt à l'investissement de 5 % pour les entreprises qui investissent dans le matériel de fabrication et de transformation avant le 1^{er} janvier 2016.

Afin de stimuler encore davantage la productivité des entreprises manufacturières des régions ressources, le gouvernement hausse le taux du crédit d'impôt à l'investissement et le fait passer de 5 % à 20 %, 30 % ou 40 %, selon l'éloignement de la région ressource. De plus, pour que les entreprises des régions ressources disposent de suffisamment de temps pour ajuster leur stratégie d'entreprise, le gouvernement prolongera d'un an les crédits d'impôt remboursables accordés sur les salaires versés par les entreprises des régions ressources, de sorte que ces crédits expireront en 2010. Compte tenu des mesures instaurées depuis 2003-2004, le fardeau fiscal de l'ensemble des entreprises sera réduit de 1,7 milliard de dollars d'ici 2011-2012.

Afin de stimuler les investissements dans les activités innovantes et d'améliorer la productivité des entreprises au moyen de l'acquisition de nouvelles technologies de l'information (TI), le budget 2008-2009 lance un nouveau crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques. Ce crédit d'impôt représente 30 % du salaire des employés affectés à des activités à grande valeur ajoutée liées aux affaires électroniques. Le crédit maximal est de 20 000 \$ par année par employé. Ce crédit d'impôt expirera en décembre 2015.

Outre les diverses mesures déjà annoncées, au Québec, le régime fiscal des entreprises prévoit des incitatifs fiscaux pour le développement de la nouvelle économie, par exemple les crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

Une taxe sur la masse salariale est prélevée pour financer le Fonds des services de santé. Le taux de cotisation est de 2,7 % pour toute masse salariale inférieure à 1 million de dollars. Le taux est augmenté proportionnellement de 2,7 % à 4,26 % pour toute masse salariale se situant entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars. Le taux s'établit à 4,26 % pour les entreprises dont la masse salariale est de plus de 5 millions de dollars.

La taxe de vente du Québec (TVQ) est une taxe multi-stades sur la valeur ajoutée qui s'applique uniformément à chaque étape de la production et de la commercialisation des biens et des services. Un mécanisme prévoit le remboursement des taxes payées sur les intrants au cours des différentes étapes de production afin d'éviter la double taxation. Dans le cas des grandes entreprises, les remboursements de la TVQ ne sont pas permis pour ce qui concerne l'énergie (sauf l'énergie utilisée pour produire des biens mobiliers), les télécommunications, les véhicules routiers, les carburants ainsi que les repas et frais de représentation. Le taux de la TVQ est de 7,5 %.

Le 30 juin 2003, le Grand Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador a présenté une requête devant la Cour supérieure du Québec en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif au nom de tous les Indiens de plein droit (à l'exception des Cris de la Baie James) qui ont payé la taxe sur les carburants du Québec depuis le 1^{er} juillet 1973 (date à laquelle cette taxe est entrée en vigueur) sur des achats de carburant dans une réserve au Québec. La Cour a autorisé ce recours collectif en mai 2007, mais il n'a pas encore été exercé. La législation sur la taxe sur les carburants du Québec exige que les Indiens de plein droit paient la taxe sur les carburants intégrée dans le prix de l'essence à la pompe, mais leur permet de demander un remboursement de la taxe payée auprès du ministère du Revenu du Québec. Le recours collectif allègue que de nombreux Indiens de plein droit ont omis de déposer une demande de remboursement de la taxe sur les carburants qu'ils ont payée et que le système de remboursement est inconstitutionnel puisqu'au départ, la taxe

n'aurait pas dû être payée eu égard à la *Loi sur les Indiens* fédérale, laquelle dispense les Indiens de plein droit de payer des taxes sur leurs biens lorsque ceux-ci se trouvent dans une réserve. Les sommes éventuellement demandée dans le recours collectif n'ont pas encore été déterminées. Le Grand Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que le ministre responsable des affaires autochtones ont indiqué publiquement leur préférence pour un règlement négocié de cette question.

Transferts fédéraux. Les revenus de péréquation constituent plus de la moitié des transferts fédéraux. La péréquation permet aux gouvernements provinciaux d'offrir des services publics raisonnablement comparables sans avoir à prélever des impôts trop élevés. Dans son budget de mars 2007, le gouvernement fédéral a annoncé une réforme en profondeur du programme de péréquation en se fondant sur les recommandations faites par le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires.

Le gouvernement fédéral contribue au financement des programmes provinciaux pour la santé par l'entremise du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et au financement de l'enseignement postsecondaire et des autres programmes sociaux par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Depuis 2007-2008, le TCPS est réparti sur une base purement par habitant. La formule antérieure, qui a été remplacée, tenait compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977.

Afin de mettre en application cette modification sans pénaliser de provinces, le gouvernement fédéral a décidé de relever les transferts en espèces des deux provinces (soit l'Ontario et l'Alberta) qui recevaient moins que les autres en raison de la valeur plus élevée de leurs points d'impôt. Par conséquent, cette modification n'a eu aucune incidence négative sur les revenus de transferts fédéraux du Québec.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire de même pour le TCS à compter de 2014-2015, c'est-à-dire lorsque l'entente sur la santé signée par les premiers ministres en septembre 2004 viendra à échéance, et cette fois encore, sans pénaliser de provinces.

Dans son budget de mars 2007, le gouvernement fédéral a également annoncé que le TCPS allait être augmenté à l'échelle canadienne de 1 050 millions de dollars en 2008-2009, soit 800 millions de dollars pour l'enseignement postsecondaire et 250 millions de dollars pour les garderies. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé que l'enveloppe du TCPS pour les provinces allait être indexée de 3 % par année à compter de 2009-2010. Le TCS est actuellement indexé de 6 % par année.

Les autres transferts fédéraux représentent généralement des programmes à frais partagés pour différents programmes provinciaux qui portent notamment sur le marché du travail, l'immigration et l'éducation.

Dépenses du Fonds consolidé du revenu

Le tableau suivant présente les dépenses de programmes par mission et le service de la dette du Fonds consolidé du revenu.

Tableau 11

Dépenses du Fonds consolidé du revenu

	Exercice financier terminé le 31 mars					% du total 2009
	2005	2006	2007	Résultats préliminaires 2008	Prévisions budgétaires 2009	
	(montants en millions de dollars)					
Économie et environnement :						
Transports.....	1 634 \$	1 776 \$	1 953 \$	2 118 \$	2 345 \$	3,7
Affaires municipales et Régions	856	950	999	1 033	1 030	1,6
Emploi et solidarité sociale	804	803	839	814	914	1,4
Développement économique, Innovation et Exportation.....	543	689	519	761	790	1,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	661	658	694	719	703	1,1
Autres	857	893	950	1 126	1 089	1,7
	<u>5 355</u>	<u>5 769</u>	<u>5 954</u>	<u>6 571</u>	<u>6 871</u>	<u>10,7</u>
Éducation et culture :						
Éducation, Loisir et Sport.....	11 220	11 567	11 900	12 598	13 208	20,7
Régime de retraite des enseignants.....	654	714	738	773	776	1,2
Culture, Communications et Condition féminine	526	536	593	623	638	1,0
Autres	120	115	124	111	270	0,4
	<u>12 520</u>	<u>12 932</u>	<u>13 355</u>	<u>14 105</u>	<u>14 892</u>	<u>23,3</u>
Santé et Services sociaux :						
Santé et Services sociaux ⁽¹⁾	15 346	15 817	16 783	17 934	18 682	29,3
Régie de l'assurance maladie du Québec ⁽²⁾ ...	5 236	5 346	5 670	6 149	6 719	10,5
	<u>20 582</u>	<u>21 163</u>	<u>22 453</u>	<u>24 083</u>	<u>25 401</u>	<u>39,8</u>
Soutien aux personnes et aux familles :						
Emploi et Solidarité sociale.....	3 305	3 234	3 245	3 309	3 232	5,1
Famille et Aînés	1 515	1 604	1 718	1 841	1 942	3,0
Autres	220	232	228	235	239	0,4
	<u>5 040</u>	<u>5 070</u>	<u>5 191</u>	<u>5 385</u>	<u>5 413</u>	<u>8,5</u>
Administration et justice :						
Sécurité publique.....	941	942	986	1 046	1 033	1,6
Revenu ⁽³⁾	932	1 022	1 090	1 016	937	1,5
Affaires municipales et Régions.....	765	802	861	762	754	1,2
Justice.....	419	428	508	436	438	0,7
Régimes de retraite et d'assurances.....	304	300	392	342	333	0,5
Autres	798	801	1 006	889	1 115	1,7
	<u>4 159</u>	<u>4 295</u>	<u>4 843</u>	<u>4 491</u>	<u>4 610</u>	<u>7,2</u>
Crédits périmés escomptés	—	—	—	—	(150)	(0,2)
Crédits reportés en 2009-2010.....	—	—	—	—	(89)	(0,1)
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(239)</u>	<u>(0,3)</u>
Total des dépenses de programmes.....	<u>47 656</u>	<u>49 229</u>	<u>51 796</u>	<u>54 635</u>	<u>56 948</u>	<u>89,2</u>
Service de la dette :						
Service de la dette directe.....	4 067	4 044	4 357	4 558	4 736	7,4
Intérêts attribués aux régimes de retraite	2 786	2 831	2 643	2 445	2 171	3,4
Total du service de la dette	<u>6 853</u>	<u>6 875</u>	<u>7 000</u>	<u>7 003</u>	<u>6 907</u>	<u>10,8</u>
Total des dépenses	<u>54 509 \$</u>	<u>56 104 \$</u>	<u>58 796 \$</u>	<u>61 638 \$</u>	<u>63 855 \$</u>	<u>100,0 %</u>

(1) Comprend le coût des prestations constituées durant l'année pour les régimes de retraite.

(2) Le régime d'assurance maladie du Québec.

(3) Le ministère responsable de l'administration de la plupart des lois fiscales et de la perception des impôts et taxes au Québec.

Économie et environnement. Les dépenses devraient augmenter de 4,6 % pour l'exercice financier 2009 comparativement à l'exercice financier 2008. La hausse des dépenses est principalement attribuable à l'augmentation du coût du service de la dette liée au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier qui a découlé, notamment, de la hausse des investissements conformément au plan d'infrastructures du Québec.

Les dépenses du programme de Transports comprennent, plus particulièrement, la contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, l'entretien du réseau routier et l'aide à l'acquisition d'immobilisations pour le transport en commun.

Le programme des Affaires municipales et régions comprend, plus particulièrement, des dépenses relatives au logement et à la mise à niveau des infrastructures et au renouveau urbain.

Les programmes de cette catégorie comprennent également le financement des mesures d'aide à l'emploi et des mesures d'aide financière, le soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation, le développement des entreprises d'alimentation biologique, la formation et la qualité des aliments, de même que des programmes de gestion du risque financier destinés aux entreprises agricoles. Une partie importante des autres programmes entrant dans cette catégorie portent sur la gestion des ressources naturelles et de la faune, la protection de l'environnement et la gestion des parcs, la promotion et le développement du tourisme, et les affaires internationales.

Éducation et culture. Les dépenses devraient augmenter de 5,6 % pour l'exercice financier 2009 comparativement à l'exercice financier 2008. Cette augmentation permettra surtout de maintenir et d'améliorer la qualité des services et financera divers facteurs de croissance du réseau de l'éducation, notamment en servant au paiement des augmentations accordées au personnel des réseaux, et elle garantira le réinvestissement de sommes dans l'enseignement supérieur, conformément à l'engagement pris par le gouvernement d'allouer la hausse des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire. Les prévisions de dépenses relatives à l'exercice financier 2008 en ce qui concerne l'enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire ainsi que l'enseignement supérieur s'élèvent à 7 755 millions de dollars et à 4 225 millions de dollars, respectivement.

Santé et services sociaux. Les dépenses devraient augmenter de 5,5 % pour l'exercice financier 2009 comparativement à l'exercice financier 2008. L'augmentation budgétaire servira, entre autres, à financer les augmentations salariales accordées au personnel du réseau de la santé et des services sociaux et aux professionnels de la santé, de même que des coûts imputables au règlement sur l'équité salariale et la modification des cotisations de l'employeur aux régimes de retraite.

Soutien aux personnes et aux familles. Les dépenses devraient augmenter de 0,5 % pour l'exercice financier 2009 comparativement à l'exercice financier 2008. Les programmes de soutien comprennent la sécurité du revenu pour les ménages à faible revenu, le financement des services de garde pour les enfants et l'aide juridique.

Administration et justice. Les dépenses devraient diminuer de 2,6 % pour l'exercice financier 2009 comparativement à l'exercice financier 2008. Ces dépenses comprennent les programmes de protection civile et d'administration fiscale de même que les compensations tenant lieu de taxes versées aux municipalités à l'égard des édifices gouvernementaux, des immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et des édifices des gouvernements étrangers.

Service de la dette. Les dépenses devraient diminuer de 1,4 % pour l'exercice financier 2009 comparativement à l'exercice financier 2008. Les deux composantes de cette catégorie sont le service de la dette directe et les intérêts sur le compte des régimes de retraite. La baisse prévue est surtout attribuable à la baisse des taux d'intérêt.

Employés de l'État et syndicats

Au cours de l'exercice financier 2009, les dépenses prévues pour les salaires et les traitements visent plus de 408 000 employés équivalents à temps plein qui sont soit des fonctionnaires, soit des enseignants ou du personnel hospitalier (desquels 6 % ne sont pas assujettis à une convention collective). Ces dépenses prévues se chiffrent à 31,6 milliards de dollars pour l'exercice financier 2009.

Le 30 juin 2003, la plupart des conventions collectives des employés de l'État ainsi que des contrats avec les employés de l'État non syndiqués ont expiré. Le 18 juin 2004, le gouvernement a présenté une offre à l'égard des salaires à l'ensemble des syndicats représentés. Cette offre proposait une augmentation de la rémunération de 12,6 % étalée sur les exercices financiers 2005 à 2010, y compris toute autre rémunération qui pourrait découler de modifications apportées au programme d'équité salariale qui est décrit ci-après.

Du 18 juin 2004 jusqu'au 15 décembre 2005, le gouvernement a négocié, avec les représentants syndicaux, les conditions de travail et les salaires en vertu des diverses conventions collectives. Le 15 décembre 2005, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* qui établit les conditions de travail et les salaires pour la plupart des employés de l'État visés par des conventions collectives n'ayant pas encore été renouvelées. Conformément au cadre budgétaire du gouvernement, cette loi prévoit une augmentation salariale annuelle de 2 % pour les exercices financiers 2007 à 2010. En janvier 2006, certains syndicats représentant les fonctionnaires du gouvernement ont demandé aux tribunaux d'invalider la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*. Ces syndicats contestent plus particulièrement la façon dont le gouvernement a imposé ces conditions de travail. La requête de ces syndicats est en instance.

Le 9 janvier 2004, la Cour supérieure du Québec a invalidé le chapitre IX de la *Loi sur l'équité salariale*, qui soustrayait à l'application de cette loi tout programme de relativité salariale qui avait été réalisé avant le 21 novembre 1996. Cette décision a rendu inopérant le programme d'équité salariale mis en œuvre précédemment par le gouvernement à l'intention du secteur public. À la suite de la décision de la Cour, le gouvernement a revu son programme d'équité salariale rétroactivement à novembre 2001. Aux termes d'une entente conclue le 20 juin 2006 et d'une décision de la Commission de l'équité salariale visant à permettre que les ajustements au titre de l'équité salariale soient répartis sur une période de sept ans, le gouvernement a déjà comptabilisé une somme de 1,9 milliard de dollars afin de couvrir les coûts de l'équité salariale pour la période comprise entre les exercices financiers 2002 et 2007. De plus, les dépenses salariales reliées au règlement sur l'équité salariale augmenteront graduellement et atteindront 825 millions de dollars d'ici l'exercice financier 2010.

Opérations non budgétaires consolidées

Le tableau suivant présente la répartition des opérations non budgétaires consolidées.

Tableau 12

Opérations non budgétaires consolidées

	Exercice financier terminé le 31 mars				
	2005	2006	2007	Résultats préliminaires 2008	Prévisions budgétaires 2009
	(montants en millions de dollars)				
Placements, prêts et avances					
Fonds consolidé du revenu					
Entreprises du gouvernement					
Capital-actions et mise de fonds.....	77 \$	27 \$	(125) \$	(10) \$	(10) \$
Variation de la valeur de consolidation des placements ⁽¹⁾ ...	(940)	(1 234)	(1 786)	(857)	(586)
Prêts et avances	—	(45)	(42)	(94)	(68)
Total des entreprises du gouvernement	(863)	(1 252)	(1 953)	(961)	(664)
Investissement dans la Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽²⁾	—	—	—	(1 100)	653
Autres	71	(231)	(18)	(8)	(7)
	(792)	(1 483)	(1 971)	(2 069)	(18)
Entités consolidées	(187)	301	(209)	(725)	(382)
Total des placements, prêts et avances.....	(979)	(1 182)	(2 180)	(2 794)	(400)
Immobilisations					
Fonds consolidé du revenu					
Investissements nets	(178)	(160)	(188)	(349)	(382)
Amortissement	217	215	225	237	242
	39	55	37	(112)	(140)
Entités consolidées	(1 122)	(1 221)	(1 256)	(1 278)	(1 814)
Total des immobilisations	(1 083)	(1 166)	(1 219)	(1 390)	(1 954)
Investissements nets dans les réseaux					
Déficit annuel	—	—	219	575	150
Prêts et avances aux réseaux	—	—	(1 221)	(1 119)	(1 180)
Total des investissements nets dans les réseaux	—	—	(1 002)	(544)	(1 030)
Régimes de retraite⁽³⁾					
Cotisations.....	5 412	5 827	6 031	6 354	6 470
Prestations et autres paiements.....	(3 278)	(3 517)	(3 503)	(3 904)	(4 053)
Avantages sociaux futurs.....	—	—	31	1	(19)
Total des régimes de retraite	2 134	2 310	2 559	2 451	2 398
Autres comptes					
Fonds consolidé du revenu	56	(364)	(1 101)	365	(935)
Entités consolidées	118	156	(576)	557	427
Total des autres comptes.....	174	(208)	(1 677)	922	(508)
Total des opérations non budgétaires consolidées	246 \$	(246) \$	(3 519) \$	(1 355) \$	(1 494) \$

(1) La variation des excédents ou des déficits cumulés (c.-à-d. la variation du bénéfice net (de la perte nette) après la déclaration des dividendes au gouvernement).

(2) Représente le versement de fonds en provenance de la réserve budgétaire.

(3) Se reporter à la rubrique « Régimes de retraite ».

Placements, prêts et avances. Les placements, prêts et avances représentent des mises de fonds, des prêts ou des avances aux entreprises et organismes du gouvernement, aux municipalités, aux sociétés privées et aux particuliers. Les placements représentent principalement des opérations de mise de fonds par le gouvernement dans ses entreprises et reflètent aussi la participation du gouvernement aux profits et pertes des entreprises dans lesquelles il détient des actions. Les prêts et avances sont remboursables au gouvernement même si les calendriers de remboursement n'ont pas tous été déterminés (se reporter à la rubrique « Entreprises et organismes du gouvernement »).

Immobilisations. Le gouvernement comptabilise les immobilisations et les amortit sur leur durée de vie utile. Les immobilisations comprennent les acquisitions et les aliénations, de même que l'amortissement de la valeur aux livres de ces immobilisations.

Régimes de retraite. Les régimes de retraite comprennent les opérations se rapportant aux régimes de retraite du secteur public administrés par le gouvernement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a été instauré par le gouvernement en 1973 pour les fonctionnaires, les enseignants et les employés du réseau de la santé et des services sociaux qui ont choisi d'y participer et pour tous ceux qui ont été embauchés après le 30 juin 1973. Le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) couvre le personnel d'encadrement et le personnel analogue depuis le 1^{er} janvier 2001. Jusqu'à cette date, ces employés participaient au RREGOP. Le RREGOP et le RRPE couvraient 511 150 employés et les autres régimes, 10 713 employés, au 31 décembre 2006.

Le gouvernement comptabilise sa participation (y compris celle pour les services courants et les intérêts sur l'obligation actuarielle relative aux régimes) dans les dépenses budgétaires. Cette dépense prend la forme de provisions et n'implique généralement aucune sortie de fonds au cours de l'année. Par conséquent, sa participation vient augmenter le déficit budgétaire sans affecter les besoins financiers nets, puisqu'elle est compensée par un montant équivalent dans les opérations non budgétaires. La part des prestations et autres paiements incombant au gouvernement est payable à partir des sommes provenant du Fonds consolidé du revenu.

Au cours de l'exercice financier 1994, le gouvernement a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui se compose d'une réserve de liquidités pouvant, au besoin, être affectée au paiement des prestations de retraite des employés du secteur public. En décembre 1999, le gouvernement a annoncé qu'il accélérerait ses dépôts au FARR afin de garantir que d'ici 2020, les sommes accumulées dans ce fonds correspondent à 70 % des obligations actuarielles du gouvernement figurant dans les *Comptes publics* à cette date à l'égard des régimes de retraite des employés du secteur public.

Le 19 décembre 2001, plusieurs associations de cadres participant aux régimes de retraite publics et parapublics ont déposé une requête en jugement déclaratoire demandant à la Cour supérieure du Québec de déclarer que : (i) le gouvernement, dans ses états financiers, ne reconnaît pas la totalité de ses obligations financières en tant qu'employeur en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*; (ii) le gouvernement, dans ses états financiers, ne comptabilise pas correctement le montant de ses engagements financiers en ce qui concerne le partage du coût du RREGOP et celui du coût du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC); et (iii) le partage du coût de financement de ces régimes, qui revient au gouvernement, crée une obligation financière pour le gouvernement en tant qu'employeur, obligation dont la valeur correspond à la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations depuis 1973 selon les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants. Le 14 mai 2004, les requérants ont modifié cette requête en retirant les deux premiers points décrits ci-dessus, ne conservant que le dernier point.

Le 15 juillet 2004, la Cour supérieure du Québec a rendu sa décision concernant la requête en jugement déclaratoire concluant que : (i) le gouvernement a présenté adéquatement l'information relative à ses engagements financiers conformément aux lignes directrices de l'Institut canadien des comptables agréés quant au partage des coûts du RREGOP, du RRPE et du RRAPSC; et (ii) le gouvernement n'a pas l'obligation, découlant du partage des coûts de financement de ces régimes, d'utiliser la même base actuarielle que celle utilisée pour financer la caisse de retraite des participants. En outre, la Cour a conclu que, d'après la preuve présentée à l'instance, le recours à une autre base actuarielle n'avait eu à aucun moment une incidence négative sur le patrimoine de retraite des participants. Le 13 août 2004, les demandeurs ont interjeté appel devant la Cour d'appel du Québec.

Le 7 avril 2006, diverses organisations syndicales représentant des participants au RREGOP ont déposé une requête en jugement déclaratoire auprès de la Cour supérieure du Québec pour déterminer que : (i) la caisse du RREGOP est constituée des cotisations des participants prélevées sur le salaire et des cotisations du gouvernement; (ii) la caisse du RREGOP constitue un patrimoine distinct du gouvernement; et (iii) le gouvernement a un engagement quant au partage du coût du RREGOP dont la valeur correspond à la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations depuis 1973 selon les mêmes bases que celles retenues pour déterminer les caisses des participants.

L'appel interjeté le 13 août 2004 relativement à la première requête susmentionnée ne sera pas entendu tant que la décision relativement à la requête déposée le 7 avril 2006 ne sera pas rendue. Aucune décision n'a encore été rendue relativement à la requête d'avril 2006.

Tableau 13

Opérations non budgétaires consolidées ayant trait aux régimes de retraite

	Exercice financier terminé le 31 mars				
	2005	2006	2007	Résultats préliminaires 2008	Prévisions budgétaires 2009
	(montants en millions de dollars)				
Coût des prestations constituées ⁽¹⁾ , amortissement et cotisations.....	1 698 \$	1 766 \$	1 948 \$	2 023 \$	2 035 \$
Intérêts sur l'obligation actuarielle ⁽²⁾	3 714	4 061	4 083	4 331	4 435
Prestations, remboursements et frais d'administration.....	(3 278)	(3 517)	(3 503)	(3 904)	(4 053)
Avantages sociaux futurs.....	–	–	31	1	(19)
Total des régimes de retraite⁽³⁾.....	2 134 \$	2 310 \$	2 559 \$	2 451 \$	2 398 \$

- (1) Le gouvernement assume les coûts selon un taux de 50 % pour les années de service depuis le 1^{er} juillet 1982 en ce qui concerne le RREGOP et depuis le 1^{er} janvier 2001 en ce qui concerne le RRPE. Pour la plupart des autres régimes, le gouvernement assume la différence entre le coût de chaque régime et les cotisations versées par les participants (régimes de retraite à solde du coût). Pour les années de service cumulées depuis le 1^{er} janvier 2000, les prestations de retraite seront indexées en fonction du plus élevé des deux calculs suivants : l'inflation moins 3 % ou la moitié du taux d'inflation. Antérieurement, les prestations de retraite pour les années de service cumulées entre 1982 et 1999 inclusivement étaient indexées selon le taux d'inflation moins 3 %. Les prestations pour les années de service cumulées avant 1982 étaient indexées selon le taux d'inflation.
- (2) Exclusion faite des répercussions des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite de 927 millions de dollars, de 1 230 millions de dollars, de 1 440 millions de dollars et de 1 885 millions de dollars, pour chacun des exercices financiers 2005 à 2008 respectivement. Les revenus prévus pour l'exercice financier 2009 sont de 2 264 millions de dollars.
- (3) Le passif au titre des régimes de retraite, exclusion faite du Fonds d'amortissement des régimes de retraite estimé à 31,8 milliards de dollars, est estimé à 62,2 milliards de dollars pour l'exercice financier 2008, soit 36,6 milliards de dollars à l'égard du RREGOP et du RRPE et 25,6 milliards de dollars à l'égard des autres régimes du secteur public. Ces passifs sont estimés conformément à la méthode recommandée par le Conseil sur la comptabilité et la vérification pour le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relativement à la comptabilisation des régimes de retraite du secteur public.

Autres comptes. Les opérations reliées aux autres comptes non budgétaires reflètent notamment les variations annuelles des comptes à payer, des comptes à recevoir, de l'encaisse ainsi que des dépôts et des chèques en circulation. Ces comptes varient normalement selon le volume global des opérations financières. Ils peuvent toutefois subir d'importantes fluctuations d'un exercice financier à l'autre, en raison de l'appariement des opérations de perception et de décaissement.

Tableau 14

Actifs financiers et passifs du Québec

	Exercice financier terminé le 31 mars	
	2006	2007
	(montants en millions de dollars)	
Actifs financiers ⁽¹⁾	39 998 \$	47 732 \$
Passif ⁽²⁾	144 681 \$	169 923 \$
Dettes garanties par le gouvernement ⁽³⁾	32 674 \$	32 674 \$

- (1) Les actifs financiers comprennent les placements à court terme, les débiteurs, les stocks destinés à la vente, la participation dans les entreprises du gouvernement, les investissements à long terme, le Fonds des générations et les charges reportées relatives aux dettes. Les placements à court terme, qui comprennent les bons du Trésor, les billets, les certificats de dépôt, les acceptations bancaires, les obligations, le papier commercial et d'autres instruments semblables, totalisaient 6,124 milliards de dollars au 31 mars 2007 comparativement à 2,927 milliards de dollars au 31 mars 2006.
- (2) Le passif est constitué de découverts bancaires, de crédateurs et frais à payer, de revenus reportés, de transferts du gouvernement fédéral devant être remboursés, de régimes de retraite et d'autres avantages sociaux futurs, de la dette directe, de la dette pour financer les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, et de la dette pour financer les travaux d'organismes municipaux.
- (3) Se reporter à la rubrique « Dette du secteur public – Dette garantie ».

Entreprises et organismes du gouvernement

Les entreprises et organismes du gouvernement peuvent être répartis en trois catégories : les entreprises comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, les organismes qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement et les organismes qui exercent des opérations fiduciaires non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

La plupart des entreprises comprises dans le périmètre comptable du gouvernement sont des entreprises à capital-actions qui appartiennent exclusivement au gouvernement et qui exercent leurs activités sur une base commerciale. Le gouvernement peut garantir les emprunts de certaines de ces entreprises. Certaines d'entre elles versent des dividendes au gouvernement. La Société des alcools du Québec et Loto-Québec transfèrent, sous forme de dividendes, la totalité de leurs bénéfices nets au gouvernement. Par les années passées, Hydro-Québec a généralement versé des dividendes représentant environ 50 % de son revenu net. Dans son *Discours sur le budget 2008-2009*, le gouvernement a modifié sa politique de versement de dividendes, de telle sorte qu'Hydro-Québec versera désormais sous forme de dividendes environ 75 % de ses bénéfices nets calculés conformément aux dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec*.

Les organismes qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement sont des organismes budgétaires dont les dépenses sont supportées en totalité ou en partie à partir des crédits votés par l'Assemblée nationale. Ils peuvent bénéficier de prêts ou d'avances de la part du gouvernement. Le service de la dette de certains d'entre eux peut être garanti en partie par le gouvernement.

Les organismes qui exercent des opérations fiduciaires constituent un levier économique important au Québec. À titre de gestionnaire de placements, la Caisse de dépôt et placement du Québec place les fonds de régimes publics de retraite, de régimes publics d'assurances et d'autres entreprises publiques.

Le gouvernement accentue le rôle stratégique de ses entreprises et organismes en lançant des projets d'investissement rentables et créateurs d'emplois, en association avec le secteur privé.

Le gouvernement gère un vaste portefeuille d'actifs par l'entremise des entreprises du gouvernement. Ces actifs peuvent être vendus au secteur privé lorsque le moment est jugé opportun.

Tableau 15

Entreprises et organismes principaux

	Domaine d'activités
Entreprises comprises dans le périmètre comptable du gouvernement	
Hydro-Québec	Production et distribution d'énergie
Immobilière-SHQ	Promotion immobilière et gestion de logements sociaux
Loto-Québec	Jeux de hasard
Société des alcools du Québec (SAQ)	Commerce de gros et de détail de boissons alcoolisées
Société générale de financement du Québec (SGF)	Développement économique (secteur industriel)
Sociétés Innovatech (Grand Montréal, Québec et Chaudière-Appalaches, sud du Québec, Régions ressources)	Capital de risque (secteur de la haute technologie)
Organismes qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement	
Corporation d'hébergement du Québec (CHQ)	Construction, exploitation et gestion d'édifices du réseau de la santé et des services sociaux
Financement-Québec	Financement d'organismes du secteur public
Investissement Québec	Développement économique (secteurs industriel et de la haute technologie – PME)
Société immobilière du Québec (SIQ)	Construction, exploitation et gestion d'édifices publics
Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE)	Purification des eaux
Organismes qui exercent des opérations fiduciaires non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement	
Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »)	Gestion de placements
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)	Gestion des régimes de retraite du secteur public
Régie des rentes du Québec (RRQ)	Gestion du régime de rentes

Le tableau suivant présente le total des placements du gouvernement dans certaines entreprises du gouvernement et les dettes garanties de celles-ci ainsi que certaines informations financières en date du dernier exercice financier pour lequel ces informations sont publiques.

Tableau 16

Informations financières sur certaines entreprises et certains organismes du gouvernement compris dans le périmètre comptable du gouvernement⁽¹⁾

	Capital- actions	Prêts et avances ⁽²⁾	Excédent (déficit) cumulé	Total des placements du gouver- nement ⁽³⁾	Dettes garanties par le gouvernement	Actif	Revenus	Bénéfice net (perte nette) ⁽⁴⁾
(montants en millions de dollars)								
Entreprises comprises dans le périmètre comptable du gouvernement :								
Hydro-Québec (31-12-2007)	4 374	–	16 518	20 892	33 403	64 852	12 330	2 907
Immobilière-SHQ (31-12-2007)	14	–	59	73	–	2 030	199	11
Loto-Québec (31-03-2007)	–	–	135	135	–	1 078	3 799	1 468
SAQ (25-03-2007)	30	–	7	37	–	573	2 364	710
SGF (31-12-2007)	2 173	–	(263)	1 910	–	2 441	1 501	57
	<u>6 591 \$</u>	<u>–</u>	<u>16 456 \$</u>	<u>23 047 \$</u>	<u>33 403 \$</u>	<u>70 974 \$</u>	<u>20 193 \$</u>	<u>5 153 \$</u>
Organismes qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement :								
Investissement Québec (31-03-2007)	33 \$	–	476	509	2 610	4 511	198	54
SIQ (31-03-2007)	88	–	92	180	209	1 734	621	4
SQAE (31-03-2007)	–	–	–	–	50	2 633	150	–
Financement-Québec (31-03-2007) ⁽⁵⁾	10	1 004	74	1 088	11 056	12 335	9	8
CHQ (31-03-2007) ⁽⁵⁾	28	–	151	179	–	4 533	292	9
	<u>159 \$</u>	<u>1 004 \$</u>	<u>793 \$</u>	<u>1 956 \$</u>	<u>13 925 \$</u>	<u>25 746 \$</u>	<u>1 270 \$</u>	<u>75 \$</u>
Total	<u>6 750 \$</u>	<u>1 004 \$</u>	<u>17 249 \$</u>	<u>25 003 \$</u>	<u>47 328 \$</u>	<u>96 720 \$</u>	<u>21 463 \$</u>	<u>5 228 \$</u>

- (1) Les informations financières sont en date de la fin de l'exercice financier indiqué pour chaque entreprise ou sont données pour l'exercice financier terminé à cette date.
- (2) N'inclut pas les prêts du Fonds de financement. (Le Fonds de financement offre des services de financement uniquement aux organismes consolidés et aux autres entreprises du gouvernement.)
- (3) Le total des placements du gouvernement correspond à la somme du capital-actions, des prêts et avances, et de l'excédent (déficit) cumulé (se reporter à l'exposé sur chaque entreprise ci-dessous).
- (4) Dans le cas des organismes qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, les montants de bénéfice net (perte nette) incluent, à titre de revenus, les subventions de fonctionnement venant du gouvernement.
- (5) La réforme comptable récente a modifié le statut de cinq sociétés gouvernementales (CHQ, Financement-Québec, Société de développement de la Baie-James, Société des établissements de plein air du Québec et Société de l'assurance automobile du Québec). Ces sociétés ne sont plus comptabilisées à la valeur de consolidation comme des entreprises du gouvernement, mais sont plutôt considérées comme des organismes du gouvernement, et leurs résultats sont consolidés ligne par ligne.

Entreprises comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

Hydro-Québec. Hydro-Québec exploite l'un des deux plus grands réseaux de production et de distribution d'électricité au Canada. Hydro-Québec fournit presque toute l'électricité distribuée au Québec.

En vertu des dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec*, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans les domaines de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de la conservation de l'énergie, de même que dans tout autre domaine connexe ou relié à l'énergie. En vertu de cette loi, le gouvernement est habilité à déclarer un dividende d'Hydro-Québec lorsque certains critères financiers sont satisfaits. Le gouvernement a reçu un dividende de 2,095 milliards de dollars d'Hydro-Québec au cours de l'exercice financier 2007, comparativement à 2,342 milliards de dollars au cours de l'exercice financier 2006.

Au 31 décembre 2007, Hydro-Québec exploite 57 centrales hydroélectriques d'une puissance installée totale de 33 305 MW, 28 centrales thermiques totalisant 1 665 MW, une centrale nucléaire d'une puissance de 675 MW et un parc d'éoliennes d'une puissance de 2 MW. Hydro-Québec a aussi accès à 4 765 MW de la production de la centrale électrique de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited et achète toute la production de sept parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 420 MW. De plus, 1 222 MW sont disponibles aux termes de diverses ententes avec d'autres fournisseurs indépendants. Hydro-Québec entretient plus de 20 000 milles de lignes de transport.

Tableau 17

Exploitation d'Hydro-Québec

	Exercice financier terminé le 31 décembre				
	2003	2004	2005	2006	2007
	(en millions de dollars)				
Ventes totales d'électricité (en terawattheure).....	182,9	180,3	184,5	181,8	192,8
Produits totaux des ventes d'électricité	9 923 \$	10 006 \$	10 585 \$	10 551 \$	11 985 \$
Produits des ventes d'électricité hors Québec	1 345 \$	1 084 \$	1 464 \$	1 149 \$	1 617 \$
Dépenses en capital avec effet sur la trésorerie ⁽¹⁾	2 749 \$	3 112 \$	3 384 \$	3 497 \$	3 636 \$
Bénéfice net.....	1 938 \$	2 435 \$	2 252 \$	3 741 \$	2 907 \$
Couverture des intérêts ⁽²⁾	1,73	1,79	2,00	2,06	2,13
Taux de capitalisation ⁽³⁾	29,9 %	32,7 %	34,1 %	36,1 %	37,5 %
Dette garantie par le gouvernement (en fin de période).....	33 298 \$	31 784 \$	32 413 \$	33 798 \$	33 403 \$

(1) Comprend les programmes d'efficacité énergétique.

(2) Somme du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, divisée par la dépense brute d'intérêts.

(3) Capitaux propres divisé par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et du passif lié aux instruments dérivés, diminué de l'actif lié aux instruments dérivés.

La *Loi sur la Régie de l'énergie* adoptée en 1996 accorde à la Régie de l'énergie le pouvoir exclusif de déterminer ou de modifier les tarifs d'Hydro-Québec et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. Aux termes de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois commissaires à la suite d'audiences publiques. De plus, la loi prévoit que les tarifs sont déterminés de manière à permettre le recouvrement du coût des services ainsi qu'un rendement raisonnable sur la base de tarification. La Régie de l'énergie est composée de sept membres à temps plein nommés par le gouvernement et, dans l'exercice de ses fonctions, elle est chargée de concilier l'intérêt public, la protection des consommateurs et le traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. La *Loi sur la Régie de l'énergie* a été modifiée en décembre 2006 afin de doter la Régie de l'énergie de nouveaux pouvoirs en matière de programmes et de mesures d'efficacité énergétique et de normes de fiabilité obligatoires.

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec a obtenu des droits exclusifs de distribution de l'énergie électrique dans tout le Québec, à l'exclusion des territoires desservis par des distributeurs exploitant un réseau électrique municipal ou privé en date du 13 mai 1997. La Régie de l'énergie a les pouvoirs suivants : fixer ou modifier, après la tenue d'audiences publiques, les tarifs et les conditions d'Hydro-Québec relativement au transport et à la distribution de l'énergie électrique; approuver son plan d'approvisionnement en énergie électrique; désigner un coordonnateur de la fiabilité pour le Québec et adopter les normes de fiabilité proposées par celui-ci; autoriser ses projets d'investissement dans les segments du transport et de la distribution; approuver ses programmes commerciaux de distribution; régler les plaintes des clients en matière de tarification ou de service.

Le plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec (le « plan stratégique ») énonce trois grandes priorités : l'efficacité énergétique; le développement complémentaire de l'énergie hydroélectrique et éolienne, les deux principales sources d'énergie renouvelable au Québec et l'innovation technologique. Plus particulièrement, Hydro-Québec prévoit : promouvoir la conservation de l'énergie en investissant dans des programmes d'économie d'énergie; augmenter sa capacité de production hydroélectrique en accélérant la réalisation des projets et en créant un portefeuille de projets ayant une capacité de production totale d'électricité de 4 500 MW; développer de façon complémentaire sa capacité de production hydroélectrique ainsi qu'une production d'énergie éolienne pouvant atteindre 4 000 MW d'ici 2015; accroître, grâce à des innovations technologiques, la productivité de ses installations de production, réduire les pertes de ses réseaux de transport et de distribution et construire des bâtiments à meilleur rendement énergétique; concevoir des technologies novatrices efficaces en matière d'énergie.

Le 30 décembre 2003, des représentants des Innus de Takuaitkan Uashat Mak Mani-Utenam ont intenté une poursuite contre le procureur général du Canada, le procureur général du Québec et Hydro-Québec en vue d'obtenir la reconnaissance judiciaire de leurs droits ancestraux et de leurs titres de propriété indiens non éteints sur certaines parties du territoire du Québec. Les demandeurs, affirmant ne pas être partie à la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975 (la « Convention »), allèguent que la Convention et certaines lois fédérales et provinciales sont illégales, inopérantes, inconstitutionnelles, et n'ont aucune force exécutoire à leur égard. Les Innus demandent plusieurs ordonnances, dont la reddition des comptes et le partage des recettes se rapportant à l'utilisation illégale et à la gestion des territoires, notamment à l'égard des installations hydroélectriques sur ces territoires, et l'octroi de dommages-intérêts à la charge des gouvernements fédéral et provincial et d'Hydro-Québec, solidairement, d'une somme pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars (sous réserve d'une nouvelle révision à la hausse par les demandeurs). En juin 2005, à la demande des parties, la Cour supérieure du Québec a suspendu la procédure pour cinq ans. Les gouvernements et les Innus sont actuellement en négociation.

En novembre 2006, les Innus de Pessamit ont réactivé une poursuite intentée en 1998 contre le procureur général du Canada, le procureur général du Québec et Hydro-Québec afin d'obtenir la reconnaissance judiciaire de leurs droits ancestraux et de leurs titres de propriété sur certaines parties du territoire au Québec où sont situées les installations hydroélectriques Manicouagan-Outardes d'Hydro-Québec. Les Innus ont l'intention de demander plusieurs ordonnances, y compris l'octroi de dommages-intérêts à l'encontre du Canada, du Québec et d'Hydro-Québec, solidairement, d'un montant de 11 milliards de dollars. Le Québec et Hydro-Québec entendent contester cette demande (voir la rubrique « Autochtones »).

Immobilière-SHQ. Cette société a pour mission de contribuer au développement du logement social au Québec. Son parc immobilier est mis à la disposition des offices d'habitation ou d'organismes sans but lucratif qui reçoivent également de l'aide financière de la Société d'habitation du Québec en vue de leur exploitation. L'Immobilière-SHQ est autorisée à financer ses besoins en capital sur les marchés financiers dans le cadre de programmes d'assurances-prêts du gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2007, l'Immobilière-SHQ possédait un actif total de 2,0 milliards de dollars, dont 389 millions de dollars en hypothèques et 1,6 milliard de dollars en biens immeubles.

Loto-Québec. Loto-Québec exploite et administre des systèmes de loterie et des maisons de jeux, y compris des casinos, un réseau de loterie vidéo et des produits en ligne dans le secteur du bingo. Ses produits de loterie sont offerts dans plus de 9 600 points de vente. Loto-Québec exploite actuellement trois casinos d'État situés à Montréal, dans Charlevoix et à Gatineau. Son réseau de loterie vidéo compte des appareils installés dans environ 2 905 établissements. Loto-Québec verse en dividendes la totalité de son bénéfice net au gouvernement, après avoir versé des sommes totalisant 77 millions de dollars pour l'exercice financier 2007 dans des comptes à fin déterminée. Le budget 2008-2009 prévoit des dividendes de Loto-Québec de 1 358 millions de dollars pour l'exercice financier 2008 et de 1 295 millions de dollars pour l'exercice financier 2009, comparativement aux 1 391 millions de dollars reçus au cours de l'exercice financier 2007.

Le 2 août 2002, un recours collectif a été exercé contre Loto-Québec devant la Cour supérieure du Québec au nom d'un groupe de personnes qui, depuis 1993, prétendent être devenues des joueurs compulsifs en utilisant les appareils de loterie vidéo exploités par Loto-Québec dans des endroits publics. Dans ce recours collectif, les demandeurs allèguent que Loto-Québec a une certaine responsabilité dans le fait que ces personnes sont devenues des joueurs compulsifs et lui réclament des dommages-intérêts d'environ 700 millions de dollars. Le procès devrait commencer en septembre 2008. Loto-Québec entend contester ce recours collectif dans toute la mesure du possible.

Société des alcools du Québec (SAQ). La SAQ vend des boissons alcoolisées et verse sous forme de dividendes la totalité de son bénéfice net au gouvernement. Selon le budget 2008-2009, la SAQ doit verser des dividendes de 745 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2008, comparativement à 710 millions de dollars pour l'exercice financier 2007. Le budget 2008-2009 indique également des prévisions de revenus de 785 millions de dollars pour l'exercice financier 2009.

Société générale de financement du Québec (SGF). La SGF est une société de portefeuille qui a des intérêts dans des sociétés industrielles et commerciales. La SGF a pour mission de réaliser, en collaboration avec des partenaires et dans des conditions de rentabilité normales, des projets qui contribueront à promouvoir le développement économique du Québec dans son ensemble, à améliorer sa productivité et à renforcer sa compétitivité. Ses activités concernent principalement le secteur industriel et les secteurs de la transformation des ressources naturelles, mais elles visent également les secteurs de l'agroalimentaire, des hautes technologies et de la santé.

En 2007, la SGF a enregistré un bénéfice net de 57 millions de dollars, malgré les difficultés soulevées par la conjoncture économique au sein de bien des sociétés incluses dans son portefeuille, surtout celles appartenant aux secteurs forestier et pétrochimique. La SGF a déclaré un bénéfice pour le troisième exercice de suite, après avoir subi des pertes pendant quatre exercices consécutifs.

Société nationale de l'amiante (SNA). La SNA a cessé ses activités au cours de l'exercice financier 1993.

En 1982, la SNA a acquis des actions nouvellement émises par Mines SNA inc. (« Mines SNA ») et a ainsi obtenu le contrôle de Mines SNA, qui détenait une participation majoritaire dans la Société Asbestos Limitée (SAL). Les actionnaires minoritaires de la SAL avaient intenté un recours collectif contre le gouvernement et la SNA, au Québec et en Ontario, en vue d'obtenir des dommages-intérêts ainsi qu'une ordonnance pour contraindre la SNA à formuler une offre complémentaire pour le rachat des actions de la SAL détenues publiquement. Au Québec, le recours collectif est maintenant terminé, la Cour d'appel du Québec ayant finalement rejeté l'action et la Cour suprême ayant rejeté, le 5 juillet 1990, la requête pour permission d'interjeter appel de cette décision finale. En Ontario, une affaire qui ne connaissait aucune évolution depuis le dépôt du recours collectif en 1988 a été réactivée récemment devant la Cour supérieure de justice. Le Québec et la SNA se sont opposés à la requête dans le cadre des arguments préliminaires, et la Cour supérieure de justice a rendu une décision le 6 novembre 2006 rejetant la poursuite pour cause de délai excessif et de recours abusif. Les actionnaires minoritaires ont interjeté appel de cette décision.

Des réclamations relatives à une offre complémentaire ont également été déposées auprès des commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario. Au Québec, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a rejeté la réclamation au motif qu'elle ne relevait pas de sa compétence. Dans la décision qu'elle a rendue le 22 avril 1999, la Cour d'appel du Québec a renvoyé la cause devant l'AMF pour enquête et audiences. Dans une décision rendue le 13 juin 2003, l'AMF a rejeté la réclamation des actionnaires minoritaires et conclu qu'il n'y avait aucune preuve démontrant que le gouvernement ou la SNA avait violé l'une ou l'autre des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les actionnaires minoritaires ont fait appel de cette décision devant la Cour du Québec. Dans son jugement rendu le 9 mai 2005, la Cour du Québec a confirmé la décision de l'AMF et a rejeté l'appel. Puisque la décision de la Cour du Québec n'a pas été portée en appel dans le délai prescrit, la décision de la Cour est maintenant finale.

En juillet 1994, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a rejeté la réclamation relative à une offre complémentaire en Ontario, en concluant que les redressements demandés par les actionnaires minoritaires de la SAL en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) devaient être refusés. En août 1994, les actionnaires minoritaires ont porté la décision en appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. Le 2 mai 1997, la Cour divisionnaire a donné au gouvernement trois mois pour racheter les actions détenues par les actionnaires minoritaires dans le capital de la SAL. La Cour d'appel de l'Ontario, le 18 février 1999, et la Cour suprême du Canada, le 7 juin 2001, ont annulé la décision de la Cour divisionnaire et rétabli la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

En septembre 1992, Mines SNA a vendu toutes ses actions de la SAL, et la SNA a cédé à la Société minière Mazarin (« Mazarin ») toutes les avances faites à la SAL. En juin 1995, les actionnaires minoritaires de la SAL ont présenté une requête auprès de la Cour supérieure du Québec lui demandant, à titre de redressement de l'abus de droit qu'ils prétendent avoir subi par suite de cette vente et de cette cession à Mazarin, d'imposer une entente obligeant la SAL à acheter toutes les actions vendues par Mines SNA et les avances cédées à Mazarin pour le même montant, et aux mêmes conditions de paiement que celles qui ont été convenues entre la SNA, Mines SNA et Mazarin. L'audition de la requête a été suspendue par le tribunal en février 1996 jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu dans les affaires dont les commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario avaient été saisies. Aucune date n'est actuellement arrêtée pour l'audition de la requête.

Sociétés Innovatech. Il existe quatre sociétés Innovatech (Innovatech du Grand Montréal, Innovatech Régions ressources, Innovatech du sud du Québec et Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches). Ce sont des sociétés de capital de risque qui financent les innovations technologiques au stade du démarrage ou de la recherche technique dans leur territoire respectif. Au 31 mars 2007, l'actif total des quatre sociétés Innovatech s'élevait à 113 millions de dollars.

Le 6 avril 2004, le gouvernement a annoncé que ces sociétés feraient l'objet d'une restructuration. Le gouvernement entendait utiliser les éléments d'actif de ces sociétés afin d'attirer du capital privé. Pour ce faire, il entendait privatiser Innovatech du Grand Montréal et convertir les trois autres en sociétés disposant de capital mixte public-privé.

Le 17 mars 2005, le gouvernement a vendu le portefeuille de placements d'Innovatech du Grand Montréal à une filiale de Collier Capital, qui s'est engagée à respecter les engagements de la société et à investir dans des entreprises locales de technologie.

En juillet 2005, le gouvernement a signé un contrat de société en commandite avec Capital régional et coopératif Desjardins concernant Innovatech Régions ressources. Une nouvelle société en commandite, Desjardins-Innovatech S.E.C. (« Desjardins-Innovatech ») a été créée. Cette entité était alors détenue à 53 % par Capital régional et coopératif Desjardins et à 47 % par le gouvernement. Desjardins Capital de risque inc. gère Desjardins-Innovatech. La part gouvernementale correspondait à la valeur du portefeuille d'Innovatech Régions ressources qui avait été transféré à Desjardins-Innovatech. Le contrat avec Capital régional et coopératif Desjardins a donné lieu à l'injection de 30 millions de dollars de nouveaux capitaux.

En 2006, le gouvernement et Desjardins ont convenu d'accroître la portée de la mission de Desjardins-Innovatech, et le principal commanditaire, soit Capital régional et coopératif Desjardins, a réinvesti 20 millions de dollars. La quote-part de la société en commandite est actuellement détenue comme suit : 34 % par le gouvernement et 66 % par Capital régional et coopératif Desjardins.

Quant aux deux autres sociétés (Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech du sud du Québec), le gouvernement travaille toujours à la conversion de ces sociétés en sociétés disposant de capital mixte public-privé.

Organismes qui ont leur propre entité comptable et sont inclus dans le périmètre comptable du gouvernement

Corporation d'hébergement du Québec (CHQ). La CHQ fournit du financement pour des immobilisations dans le réseau de la santé et des services sociaux. La CHQ coordonne et contrôle les projets de construction des édifices du réseau. En date du 31 mars 2007, la CHQ possédait des éléments d'actif totaux de 4,5 milliards de dollars, dont 1,9 milliard de dollars en biens immobiliers.

Financement-Québec. Financement-Québec, autorité de financement indépendante, a été constituée en 1999 dans le but d'offrir des services financiers, notamment des prêts, aux établissements d'enseignement et aux établissements de santé et de services sociaux. Les organismes, municipaux et autres, désignés par le gouvernement, peuvent également être admissibles à ce financement. Ces organismes remboursent ce financement à l'aide des subventions que leur octroie le gouvernement.

Au 31 mars 2008, la valeur nominale préliminaire de la dette à long terme relative aux emprunts de Financement-Québec sur les marchés financiers en son propre nom, avec la garantie du gouvernement, s'élevait à 12 555 millions de dollars.

Investissement Québec. Cette organisme du gouvernement participe au financement d'investissements au Québec. Au 31 mars 2007, l'encours des prêts et des garanties aux termes de divers programmes d'Investissement Québec totalisait 3,0 milliards de dollars. Investissement Québec dispose de 202 millions de dollars de crédits budgétaires pour l'exercice financier 2008 afin de stimuler l'investissement privé au Québec.

Dans le *Discours sur le budget 2004-2005*, le gouvernement a annoncé la création du Fonds d'intervention économique régional (FIER) en vue de soutenir la création de fonds d'investissement régionaux, notamment en égalant les mises de fonds du secteur privé. L'investissement initial du gouvernement, de 210 millions de dollars, a été augmenté à deux reprises; il est d'abord passé à 288 millions de dollars pour l'exercice financier 2006, puis il a été de nouveau augmenté de 30 millions de dollars pour atteindre 318 millions de dollars pour l'exercice 2007. De plus, le gouvernement a annoncé dans le cadre du budget 2007-2008 la création d'un fonds propre aux premières nations, le « FIER-Premières nations », dans lequel le gouvernement investira jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars. La participation totale du gouvernement au programme FIER s'élèvera donc à 333 millions de dollars. Ce fonds est administré par Investissement Québec.

Société immobilière du Québec (SIQ). La SIQ possède et entretient la plupart des édifices du gouvernement. Après les fortes pluies qui ont entraîné l'inondation de la région du Saguenay en juillet 1996, un certain nombre de poursuites, dont des recours collectifs, ont été intentées contre la SIQ et le gouvernement. Toutes ces poursuites ont été contestées et deux recours collectifs, dont un présenté au nom des résidents de la région de Chicoutimi-Jonquière et l'autre au nom des riverains du lac Kénogami, ont été réglés, faisant ainsi passer le risque total initial résultant de ces réclamations de 120 millions de dollars à environ 70 millions de dollars. La SIQ et le gouvernement ont l'intention de contester entièrement toutes ces poursuites. Au 4 décembre 2002, la SIQ a transféré au gouvernement tous les barrages qu'elle possédait. Le gouvernement assumera tous les dommages-intérêts et les coûts qui pourraient découler de ces réclamations. Au 31 mars 2007, la SIQ détenait un actif totalisant 1,7 milliard de dollars.

Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE). Par le passé, la SQAE fournissait aux municipalités des services de gestion de projets et de financement pour des projets d'assainissement des eaux et de traitement des eaux usées. Elle réalisait également des études en matière de réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les revenus de la SQAE consistaient en des honoraires imputés relativement aux coûts des projets et des études. La SQAE était autorisée à financer seulement les projets sur lesquels elle exerçait le contrôle. Aujourd'hui, les activités de la SQAE sont axées sur la gestion du service de sa dette et sur la menée à terme, à l'intérieur des budgets alloués, des autres projets en cours dans le cadre du programme de traitement des eaux de Québec. Une municipalité assume en moyenne 14 % du coût total d'un projet, financé sur vingt ans, et le gouvernement assume le reste. La SQAE est autorisée à financer les besoins en capitaux à l'égard des projets municipaux de traitement des eaux à hauteur de 3,8 milliards de dollars. Au 31 mars 2007, les engagements totaux reliés au remboursement du capital de la dette s'élevaient à 2,6 milliards de dollars.

Le 14 décembre 2006, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux* en vue de transférer l'administration des affaires de la SQAE à une personne désignée par le ministre des Affaires municipales et des Régions.

Organismes qui exercent des opérations fiduciaires non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »). La Caisse investit les fonds que lui confient plusieurs régimes publics de retraite et d'assurances, et divers organismes publics. Au 31 décembre 2007, l'actif net de la Caisse (à la valeur marchande) totalisait 155,4 milliards de dollars. Les principaux déposants et leur participation respective au dépôt (à la valeur marchande) étaient les suivants : la CARRA, 54,3 milliards de dollars, la RRQ, 34,8 milliards de dollars, le Fonds d'amortissement des régimes de retraite, 32,0 milliards de dollars, la Commission de la construction du Québec, 11,8 milliards de dollars, la Commission de la santé et sécurité du travail, 11,0 milliards de dollars et la SAAQ, 8,3 milliards de dollars.

En vertu de la loi, la Caisse a pour mission de recevoir des sommes en dépôt conformément à la loi et de les gérer en recherchant le rendement optimal pour les déposants dans le respect de leur politique de placement tout en contribuant au développement économique du Québec. La Caisse investit les fonds des déposants dans plusieurs catégories d'actif, dont les titres à revenu fixe, les titres de participation, les fonds de couverture, les instruments financiers sur produits de base, les placements privés, les infrastructures, l'immobilier et la dette immobilière. La Caisse peut, sauf quelques exceptions, détenir jusqu'à 30 % des actions ordinaires d'une société ou placer jusqu'à 5 % du total de son actif dans les actions d'une même société.

Au 31 décembre 2007, les investissements de la Caisse étaient répartis comme suit : 36,3 % en obligations, 30,1 % en titres de participation et en titres convertibles, 18,8 % en dépôts et en placements à court terme et 14,8 % en avoirs immobiliers et créances hypothécaires. Les placements de la Caisse dans les obligations du gouvernement du Canada, du secteur public du Québec, d'autres provinces canadiennes, de municipalités et d'autres organismes canadiens totalisaient 49,5 milliards de dollars (à la valeur marchande). Au 31 décembre 2007, la Caisse a inscrit une provision de 1,9 milliard de dollars au titre de ses placements dans du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), provision qui représente 15 % de la valeur comptable de ce PCAA, soit 12,6 milliards de dollars. La Caisse a émis l'opinion selon laquelle 1,4 milliard de dollars de cette provision comporte une forte probabilité de pouvoir être recouvrée à l'échéance étant donné la qualité des actifs sous-jacents, les progrès réalisés en ce qui concerne le projet de restructuration du marché canadien et le rendement prévu des produits qui seront éventuellement restructurés.

La loi constitutive de la Caisse établit la mission et les règles de gouvernance, notamment la composition et le fonctionnement du conseil d'administration ainsi que les critères de sélection de ses membres. À cet égard, au moins les

deux tiers des membres du conseil d'administration, y compris le président, doivent satisfaire aux exigences d'indépendance.

La loi constitutive de la Caisse prévoit la création de trois comités par le conseil d'administration – un comité de vérification, un comité de gouvernance et d'éthique et un comité des ressources humaines – et définit le rôle de chacun. Il y est aussi établi que les fonctions de président du conseil doivent être séparées des fonctions de président et chef de la direction. La loi constitutive exige que la Caisse adopte une politique en matière de placement pour chaque portefeuille spécialisé qu'elle détient et prévoit les règles de déontologie que doivent suivre la Caisse, ses dirigeants et ses employés ainsi que ses filiales en propriété exclusive.

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). La CARRA administre le RREGOP et le RRPE, le Régime de retraite des enseignants, le Régime de retraite des fonctionnaires et d'autres régimes de retraite du secteur public. Au 31 décembre 2007, l'actif de ces régimes, déposé à la Caisse, était estimé à 54,3 milliards de dollars (à la valeur marchande).

Régie des rentes du Québec (RRQ). La RRQ administre le Régime de rentes du Québec, qui est un régime de retraite universel. Le coût du régime, y compris tous les frais administratifs, est assumé par les cotisations respectives des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes. Au 31 décembre 2007, la RRQ avait confié 34,8 milliards de dollars de fonds à la Caisse (à la valeur marchande). Le taux de cotisation au Régime de rentes du Québec a été fixé à 9,9 % pour 2003 et au-delà. Le taux de cotisation du Régime de rentes du Québec est le même que celui qui a été fixé pour le Régime de pensions du Canada.

Dettes du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette contractée et garantie par le gouvernement et la dette des institutions publiques qui relèvent de la compétence du gouvernement, y compris les administrations locales. La dette du secteur public se compose d'une dette à long terme et d'une dette à court terme. La dette à court terme comprend les emprunts contractés pour une échéance d'un an ou moins.

Le tableau suivant présente l'information sur la dette à long terme, déduction faite des soldes des fonds d'amortissement, du secteur public du Québec, qui inclut la dette à long terme du gouvernement (y compris la dette des organismes consolidés), la dette garantie par le gouvernement, la dette du secteur municipal ainsi que la dette d'autres institutions aux dates indiquées. Dans un certain nombre de cas, notamment celui d'Hydro-Québec, le service de la dette est assuré à même les revenus d'exploitation et d'autres fonds générés à l'interne plutôt qu'à même les impôts. Au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008, la dette à long terme du secteur public, déduction faite des soldes des fonds d'amortissement, était estimée à 160,3 milliards de dollars et à 163,5 milliards de dollars respectivement, dont 7,0 % et 6,8 % étaient détenus par la Caisse.

Tableau 18

Dettes à long terme du secteur public (déduction faite des soldes des fonds d'amortissement)

	Au 31 mars				Résultats préliminaires 2008
	2004 non corrigé ⁽¹⁾	2005 non corrigé ⁽¹⁾	2006 non corrigé ⁽¹⁾	2007	
	(montants en millions de dollars) ⁽²⁾				
Dettes à long terme du gouvernement					
Emprunts – gouvernement.....	72 411 \$	77 923 \$	81 995 \$	107 819 \$	110 921 \$
Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement	3 202	3 234	2 646	31	25
Emprunts – pour financer les organismes municipaux ⁽³⁾	2 802	2 799	2 604		
Dettes garanties par le gouvernement ⁽⁴⁾	40 013	40 600	41 947	32 674	32 409
Dettes du secteur municipal	14 317	14 239	15 669	16 409	17 321
Autres institutions.....	5 136	4 696	4 040	3 362	2 854
Dettes à long terme du secteur public ⁽⁵⁾	<u>137 881 \$</u>	<u>143 491 \$</u>	<u>148 901 \$</u>	<u>160 295 \$</u>	<u>163 530 \$</u>
Par habitant (\$).....	18 396 \$	19 008 \$	19 597 \$	20 951 \$	21 235 \$
En pourcentage du ⁽⁶⁾					
PIB	55,0 %	54,6 %	54,6 %	56,7 %	54,8 %
Revenu personnel.....	66,2 %	65,9 %	65,9 %	68,0 %	65,6 %

(1) Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007, qui a entraîné l'inclusion d'entités additionnelles dans le périmètre comptable du gouvernement (voir « Administration financière »).

(2) Équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées pour les emprunts en monnaies étrangères, compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme.

(3) Après la mise en œuvre de la réforme comptable au cours de l'exercice financier 2007, les « Emprunts – pour financer les organismes municipaux » sont reclassés dans les « Emprunts – gouvernement ».

(4) Représente principalement la dette d'Hydro-Québec.

(5) Inclut la dette couverte par les engagements du gouvernement (se reporter à la rubrique « Engagements du gouvernement »).

(6) Les pourcentages sont établis d'après le PIB et le revenu personnel de l'année civile précédente.

Dettes du gouvernement

La dette du gouvernement se compose d'une dette à long terme et d'une dette à court terme. La dette à court terme comprend les emprunts avec une échéance d'un an ou moins. Au 31 mars 2007, la dette à court terme du gouvernement était de 3,1 milliards de dollars consistant en des bons du Trésor pour 3,3 milliards de dollars moins 0,2 milliard de dollars représentant l'excédent de l'actif à court terme sur le passif à court terme. Au 31 mars 2008, la dette à court terme du gouvernement était estimée, de façon préliminaire, à 6,4 milliards de dollars, soit 3,3 milliards de dollars de bons du Trésor plus 3,1 milliards de dollars représentant l'excédent du passif à court terme sur l'actif à court terme.

Tableau 19

Dettes à long terme du gouvernement

	Au 31 mars				Résultats préliminaires 2008	Taux d'intérêt moyen 2008 (%)	Durée moyenne jusqu'à l'échéance 2008 (ans)
	2004 non corrigé ⁽¹⁾	2005 non corrigé ⁽¹⁾	2006 non corrigé ⁽¹⁾	2007 ⁽²⁾			
	(montants en millions de dollars) ⁽²⁾						
Emprunts – gouvernement							
Remboursables en dollars canadiens :							
Obligations et autres emprunts	59 309 \$	65 457 \$	70 987 \$	97 753 \$	98 706 \$	5,2	12,1
Produits d'épargne	3 901	4 290	4 580	4 879	5 290	4,1	–
Remboursables en monnaies étrangères :							
Dollars américains	4 183	2 696	1 853	1 075	2 083	17,8	13,5
Yens japonais	4 267	4 470	2 849	2 082	2 341	5,9	7,8
Francs suisses	4 238	4 492	5 622	3 104	3 518	2,7	6,4
Livres sterling	(3)	(3)	(2)	(2)	(2)	–	7,2
Euros	(21)	–	(22)	3 144	3 451	3,8	8,0
Dettes à long terme	75 874	81 402	85 867	112 035	115 387		
Moins : fonds d'amortissement ⁽³⁾	3 463	3 479	3 872	4 216	4 466		
Emprunts nets – gouvernement ⁽⁴⁾	<u>72 411 \$</u>	<u>77 923 \$</u>	<u>81 995 \$</u>	<u>107 819 \$</u>	<u>110 921 \$</u>	5,3	11,5
Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement							
Remboursables en dollars canadiens :							
Obligations et autres emprunts	3 202	3 234	2 646	31	25	5,6	6,9
Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement ⁽²⁾	<u>3 202 \$</u>	<u>3 234 \$</u>	<u>2 646 \$</u>	<u>31 \$</u>	<u>25 \$</u>	5,6	6,9
Emprunts – pour financer les organismes municipaux⁽⁵⁾							
Remboursables en dollars canadiens :							
Obligations et autres emprunts	2 802	2 799	2 604				
Emprunts – pour financer les organismes municipaux ⁽²⁾	<u>2 802 \$</u>	<u>2 799 \$</u>	<u>2 604 \$</u>				

(1) Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007, qui a entraîné l'inclusion d'entités additionnelles dans le périmètre comptable du gouvernement (voir « Administration financière »).

(2) Équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées pour les emprunts en monnaies étrangères, compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme.

(3) Composés de fonds retirés annuellement du Fonds consolidé du revenu. Les valeurs étrangères détenues par les fonds d'amortissement sont évaluées à leur équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées.

(4) Après le 31 mars 2008, le gouvernement a émis ou convenu d'émettre des obligations et d'autres titres d'emprunt à long terme qui totalisent environ 4,3 milliards de dollars. Le gouvernement a conclu des accords de crédit totalisant 3,5 milliards de dollars américains avec diverses banques et institutions financières.

(5) Après la mise en œuvre de la réforme comptable au cours de l'exercice financier 2007, les « Emprunts – pour financer les organismes municipaux » sont reclassés parmi les « Emprunts – gouvernement ».

Le tableau suivant présente les échéances de l'encours de la dette à long terme du gouvernement au 31 mars 2008, déduction faite du solde de 4 466 millions de dollars (4 216 millions de dollars en date du 31 mars 2007) des fonds d'amortissement, évalué aux taux de change en vigueur à cette date. Il tient également compte des versements futurs requis aux fonds d'amortissement pour tous les emprunts et obligations en cours.

Tableau 20

Échéances de la dette à long terme du gouvernement pour les « Emprunts – gouvernement »

Exercice financier où la dette échoit	Dollars canadiens	Dollars US	Yens japonais	Francs suisses	Livres sterling	Euros	Total 2007-2008	Total 2006-2007
(montants en millions de dollars) ⁽¹⁾								
Année 1	5 477 \$	–	–	1 \$	–	–	5 478 \$	7 349 \$
Année 2	8 094	(1)	(1)	–	–	–	8 092	7 785
Année 3	5 628	(2)	41	–	–	–	5 667	8 977
Année 4	10 880	250	249	–	(1)	(4)	11 374	6 248
Année 5	3 264	102	103	1 528	–	(5)	4 992	9 008
1 – 5 années.....	33 343	349	392	1 529	(1)	(9)	35 603	39 367
6 – 10 années.....	34 084	411	1 726	1 989	–	3 298	41 508	37 199
11 – 15 années.....	3 978	296	17	–	(1)	162	4 452	4 123
16 – 20 années.....	6 886	(124)	206	–	–	–	6 968	8 227
21 – 25 années.....	8 675	252	–	–	–	–	8 927	4 203
26 – 59 années.....	13 299	164	–	–	–	–	13 463	14 700
	<u>100 265 \$</u>	<u>1 348 \$</u>	<u>2 341 \$</u>	<u>3 518 \$</u>	<u>(2) \$</u>	<u>3 451 \$</u>	<u>110 921 \$</u>	<u>107 819 \$</u>

(1) Les montants libellés en monnaies étrangères sont inscrits à leur équivalent en dollars canadiens au 31 mars 2008, compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme, incluant des gains de change non réalisés de 1 836 millions de dollars qui seront amortis sur la durée restante de cette dette.

L'information présentée dans l'échéancier ci-dessus inclut les montants qui seront retirés annuellement du Fonds consolidé du revenu pour la création de fonds d'amortissement destinés au remboursement des obligations du gouvernement conformément aux engagements contractuels relatifs à certaines émissions de titres d'emprunt. Le 31 mars 2007, le montant mis de côté pour les besoins des fonds d'amortissement était de 131 millions de dollars et, à cette date, la valeur totale des fonds d'amortissement était de 4 216 millions de dollars, dont 2 214 millions de dollars étaient placés dans des obligations émises ou garanties par le gouvernement. Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008, le montant mis de côté pour les besoins des fonds d'amortissement était de 125 millions de dollars et, à cette date, la valeur totale des fonds d'amortissement était de 4 466 millions de dollars, dont 2 380 millions de dollars étaient placés dans des obligations émises ou garanties par le gouvernement.

Tableau 21

Échéances de la dette à long terme du gouvernement pour les « Emprunts – pour financer les entreprises du gouvernement »

Exercice financier où la dette échoit	Dollars canadiens	Total 2007-2008	Total 2006-2007
(montants en millions de dollars) ⁽¹⁾			
Année 1	4 \$	4 \$	14 \$
Année 2	3	3	2
Année 3	3	3	2
Année 4	3	3	2
Année 5	4	4	2
1 – 5 années.....	17	17	22
6 – 10 années.....	8	8	9
11 – 15 années.....	–	–	–
16 – 20 années.....	–	–	–
21 – 25 années.....	–	–	–
26 – 30 années.....	–	–	–
	<u>25 \$</u>	<u>25 \$</u>	<u>31 \$</u>

(1) Compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme.

Dettes garanties

Le tableau suivant présente sommairement la dette à long terme garantie par le gouvernement (déduction faite des soldes des fonds d'amortissement).

Tableau 22

Dettes à long terme garanties (déduction faite des soldes des fonds d'amortissement)

	Au 31 mars				Résultats préliminaires 2008	Taux d'intérêt moyen 2008	Durée moyenne jusqu'à l'échéance 2008
	2004 non corrigé ⁽¹⁾	2005 non corrigé ⁽¹⁾	2006 non corrigé ⁽¹⁾	2007			
	(montants en millions de dollars) ⁽²⁾					(%)	(ans)
Hydro-Québec	34 348 \$	33 032 \$	32 367 \$	32 674 \$	32 409 \$	7,2	18,5
Financement-Québec	5 659	7 564	9 579				
Commission municipale du Québec	6	4	1	—	—		
	<u>40 013 \$</u>	<u>40 600 \$</u>	<u>41 947 \$</u>	<u>32 674 \$</u>	<u>32 409 \$</u>		

(1) Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007, qui a entraîné l'inclusion d'entités additionnelles dans le périmètre comptable du gouvernement (voir « Administration financière »).

(2) Équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées pour les emprunts en monnaies étrangères, compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme.

Sur une base préliminaire, au 31 mars 2008, la dette à court terme garantie par le gouvernement s'élevait à 3 748 millions de dollars, soit 3 191 millions de dollars empruntés auprès d'institutions financières dans le cadre d'un programme de prêts aux étudiants et 557 millions de dollars de dette à court terme d'Hydro-Québec.

Dettes à long terme du secteur municipal et des autres institutions

La dette à long terme du secteur public du Québec comprend également la dette des institutions publiques qui relèvent de la compétence du gouvernement. Ces institutions comprennent celles du secteur municipal (corporations municipales, communautés urbaines et commissions de transport), les établissements d'enseignement (commissions scolaires, universités et collèges), les établissements de santé et de services sociaux et d'autres entreprises du gouvernement (organismes, conseils et commissions du gouvernement).

Le tableau suivant présente l'information sur la dette à long terme de ces institutions, déduction faite de la dette détenue ou garantie par le gouvernement, aux dates qui y sont indiquées.

Tableau 23

Dettes à long terme du secteur municipal et des autres institutions

	Au 31 mars				Résultats préliminaires 2008
	2004 non corrigé ⁽¹⁾	2005 non corrigé ⁽¹⁾	2006 non corrigé ⁽¹⁾	2007	
	(montants en millions de dollars) ⁽²⁾				
Secteur municipal	14 317 \$	14 239 \$	15 669 \$	16 409 \$	17 321 \$
Établissements d'enseignement	3 189	2 724	2 300	1 873	1 411
Autres entreprises du gouvernement	1 713	1 742	1 571	1 339	1 302
Établissements de santé et de services sociaux	234	230	169	150	141
	<u>19 453 \$</u>	<u>18 935 \$</u>	<u>19 709 \$</u>	<u>19 771 \$</u>	<u>20 175 \$</u>

(1) Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007, qui a entraîné l'inclusion d'entités additionnelles dans le périmètre comptable du gouvernement (voir « Administration financière »).

(2) Équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées pour les emprunts en monnaies étrangères, compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme. Les montants indiqués n'englobent pas les prêts provenant des emprunts contractés par le gouvernement pour le compte de ces entités.

La dette à long terme de ces institutions se compose principalement de la dette à long terme du secteur municipal qui bénéficie d'un large degré d'autonomie puisque environ 95 % des revenus totaux des corporations municipales proviennent de sources locales. L'importance relative des immobilisations et des emprunts des administrations locales au Québec est imputable, en grande partie, aux responsabilités assumées par les corporations municipales du Québec à l'égard de projets importants reliés à l'aménagement de nouvelles zones résidentielles et industrielles. Environ le tiers de la dette des corporations municipales et des communautés urbaines a été contracté pour ces projets qui, dans plusieurs autres régions du Canada, sont financés directement par le secteur privé. Le ministère des Affaires municipales et des Régions supervise et réglemente les emprunts de toutes les corporations municipales et communautés urbaines du Québec.

En 2005 (l'année la plus récente pour laquelle l'information est disponible), les dépenses du secteur local, y compris les commissions scolaires, totalisaient 21,1 milliards de dollars, représentant 29,1 % des dépenses consolidées du secteur public du Québec. Les surplus nets cumulés provenant des opérations courantes des corporations municipales du Québec, y compris les réserves, ont augmenté, passant de 1 013,4 millions de dollars en 2004 à 1 014,8 millions de dollars en 2005. La dette à long terme nette du secteur municipal assumée par les contribuables locaux a augmenté, passant de 11,9 milliards de dollars au 31 décembre 2004 à 12,9 milliards de dollars au 31 décembre 2005. Cette dette exprimée en pourcentage des évaluations immobilières a diminué, passant de 3,3 % en 2004 à 3,1 % en 2005.

Engagements du gouvernement

Le tableau suivant présente l'information sur les engagements du gouvernement pour le remboursement du capital des emprunts contractés pour les dépenses en immobilisations des établissements d'enseignement et des établissements de santé et de services sociaux ainsi que du secteur municipal. Les engagements pour l'exercice financier 2008 ne sont pas encore publiés.

Tableau 24

Engagements du gouvernement⁽¹⁾

	Au 31 mars			
	2004 non corrigé ⁽²⁾	2005 non corrigé ⁽²⁾	2006 non corrigé ⁽²⁾	2007
	(montants en millions de dollars) ⁽³⁾			
Établissements d'enseignement.....	8 086 \$	8 845 \$	9 408 \$	1 934 \$
Établissements de santé et de services sociaux.....	4 002	4 165	4 411	–
Secteur municipal.....	2 756	2 786	2 874	2 791
Autres bénéficiaires.....	520	711	872	1 128
	<u>15 364 \$</u>	<u>16 507 \$</u>	<u>17 565 \$</u>	<u>5 853 \$</u>

- (1) Comprend les engagements de remboursement de prêts au moyen d'emprunts contractés par le gouvernement pour le compte de ces entités. La dette visée par ces engagements est incluse dans la dette à long terme du secteur public (se reporter à la rubrique « Dette à long terme du secteur public »).
- (2) Les données pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 n'ont pas été corrigées en fonction de la réforme comptable mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2007, qui a entraîné l'inclusion d'entités additionnelles dans le périmètre comptable du gouvernement (voir « Administration financière »).
- (3) Équivalent en dollars canadiens aux dates indiquées pour les emprunts en monnaies étrangères, compte tenu des contrats d'échange de devises et des contrats de change à terme.

Pour en savoir davantage

Le présent document constitue une annexe au rapport annuel du Québec sur formulaire 18-K, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008, déposé auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), sur EDGAR, par l'entremise du site Web de la SEC, au [<http://www.sec.gov>]. Des renseignements supplémentaires sur le Québec sont disponibles dans le rapport annuel ou d'autres annexes ou modifications à celui-ci. Vous pouvez également lire et copier tout document que le Québec dépose auprès de la SEC dans la salle de référence publique de la SEC située au 100 F Street, N.E., salle 1580, Washington, D.C. 20549. Veuillez composer le numéro sans frais de la SEC : 1 800 SEC-0330, si vous souhaitez obtenir des renseignements sur les heures d'ouverture de la salle de référence publique de la SEC. Vous pouvez également obtenir, sans frais, un exemplaire de ces dossiers en vous adressant au ministère des Finances du Québec, Direction du financement des organismes publics et de la documentation financière, 12, rue Saint-Louis, Québec (Québec), G1R 5L3, Canada. Le présent document est affiché sur le site Web du ministère des Finances du Québec, à l'adresse [<http://www.finances.gouv.qc.ca>]. Ce site n'est qu'un site de référence inactif et tout renseignement qui y est donné ne doit pas être considéré comme faisant partie du présent document ni du rapport annuel dans lequel il figure comme annexe.

Déclarations prospectives

Diverses déclarations formulées dans le présent document sont des déclarations prospectives et contiennent des informations sur les résultats financiers. Les déclarations prospectives peuvent être reconnues à l'utilisation des termes « prévision », « estimation préliminaire », « résultats préliminaires » et autres expressions semblables. Aucune de ces déclarations prospectives n'est une garantie de la performance future. Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et les résultats réels peuvent être sensiblement différents des résultats prévus dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'en date du présent document, aussi doivent-elles être considérées avec une certaine circonspection. Nous n'avons pas l'obligation de publier une révision de ces déclarations prospectives qui serait faite afin de tenir compte de circonstances ultérieures ou de la survenance d'événements imprévus.

Renseignements supplémentaires

Les tableaux suivants présentent les caractéristiques actuelles ou futures de la dette à long terme pour les « Emprunts – gouvernement » en cours au 31 mars 2008. Les caractéristiques antérieures ne sont pas indiquées.

Tableau 25

Emprunts – gouvernement en cours au 31 mars 2008

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Dollars canadiens		Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable		
A) Remboursables en dollars canadiens							
2009-04-01	1988-01-07	04-01 et 10-01	11,00	1 377 800 000	1 393 081 945	CA748148KG74	RFA ⁽¹⁾ : 1989-04-01
2009-06-01	1999-01-15	06-01 et 12-01	5,50	2 498 000 000	2 484 532 140	CA748148QP10	
2010-06-28	1989-06-28	06-28 et 12-28	10,00	570 000 000	575 357 030	CA748148KK86	RFA ⁽¹⁾ : 1990-06-28
2010-12-01	2000-08-01	06-01 et 12-01	6,25	2 631 100 000	2 641 531 051	CA748148QU05	
2011-03-28	1991-03-28	03-28 et 09-28	10,75	75 000 000	74 873 612	CA748148NR03	RFA ⁽¹⁾ : 1992-03-28
2011-09-02	1986-09-02	03-02 et 09-02	9,50	439 700 000	445 876 784	CA748148KC60	RFA ⁽²⁾ : 1997-09-02
2012-02-10	1987-02-10	02-10 et 08-10	9,00	179 300 000	180 448 642	CA748148KE27	RFA ⁽¹⁾ : 1988-02-10
2012-06-04	1987-06-04	06-04 et 12-04	10,50	200 000 000	199 409 686	CA748148LQ48	
2012-10-01	2002-04-08	04-01 et 10-01	6,00	2 121 500 000	2 139 937 221	CA748148BG75	
2012-10-09	1987-10-09	04-09 et 10-09	11,875	100 000 000	99 964 152	CA748148MJ95	
2013-10-01	2003-07-21	04-01 et 10-01	5,25	2 152 000 000	2 172 358 372	CA748148RK14	
2013-12-01	2003-01-15	06-01 et 12-01	3,30	774 945 211	776 366 229	CA748148RH84	Obligations à rendement réel. Rendements liés à l'IPC au Canada.
2014-06-01	1989-06-01	06-01 et 12-01	10,50	125 000 000	124 628 388	CA748148KJ14	RFA ⁽¹⁾ : 1990-06-01
2014-12-01	2004-08-03	06-01 et 12-01	5,50	2 500 000 000	2 572 359 120	CA748148RN52	
2015-07-27	1990-07-27	01-27 et 07-27	11,00	50 000 000	49 749 539	CA748148KN26	RFA ⁽¹⁾ : 1991-07-27
2015-12-01	2005-06-03	06-01 et 12-01	5,00	2 500 000 000	2 582 706 140	CA748148RP01	
2021-12-01	2001-02-13	06-01 et 12-01	4,50	584 461 511	694 470 577	CA748148QY2	Obligations à rendement réel. Rendements liés à l'IPC au Canada.
2023-01-16	1993-03-04	01-16 et 07-16	9,375	2 202 200 000	2 276 220 896	CA748148NX70	RFA ⁽¹⁾ : 1994-01-16
2023-03-30	1992-12-29	03-30 et 09-30	9,50	375 000 000	372 884 363	CA748148PA59	
2026-04-01	1996-07-19	04-01 et 10-01	8,50	2 176 100 000	2 394 809 854	CA748148PZ01	RFA ⁽¹⁾ : 1997-04-01
2026-12-01	1998-02-27	06-01 et 12-01	4,50	895 731 494	923 338 834	CA748148QG11	Obligations à rendement réel. Rendements liés à l'IPC au Canada.
2029-10-01	1998-05-01	04-01 et 10-01	6,00	2 737 300 000	2 671 127 832	CA748148QJ59	RFA ⁽¹⁾ : 1999-10-01
2031-12-01	2001-02-13	06-01 et 12-01	4,25	781 533 829	1 020 280 233	CA748148QZ9	Obligations à rendement réel. Rendements liés à l'IPC au Canada.
2031-12-01	2002-11-13	06-01 et 12-01	3,441	69 325 000	69 324 211	CA748148RF29	Obligations à rendement réel. Rendements liés à l'IPC au Canada.
2032-06-01	2000-06-27	06-01 et 12-01	6,25	4 200 200 000	4 137 711 930	CA748148QT3	
2036-12-01	2003-07-28	06-01 et 12-01	5,75	4 082 900 000	4 233 236 979	CA748148RL9	
Billets à moyen terme							
2008-04-01	1998-02-13	04-01 et 10-01	5,85	50 000 000	50 000 000	CA74814ZBQ50	
2008-04-01	1998-02-17	04-01 et 10-01	5,75	85 000 000	85 000 000	CA74814ZBR34	
2008-06-06	2003-06-06	06-06 et 09-06 et 12-06 et 03-06	Variable	837 300 000	837 300 000	CA74814ZCV3	
2008-12-15	1997-03-10	06-15 et 12-15	6,98	5 000 000	5 000 000	CA74814ZBK80	
2009-02-04	2002-02-04	02-04 et 08-04	Variable	110 000 000	110 000 000	XS0142660629	CAD-BA (3 mois) + 0,30 %
2009-04-01	1995-02-24	04-01 et 10-01	14,00	20 000 000	20 494 433	CA74814ZAM55	
2009-04-01	1998-06-12	04-01 et 10-01	5,55	50 000 000	49 961 655	CA74814ZBU62	
2009-04-01	1998-06-18	04-01 et 10-01	5,45	65 000 000	64 944 067	CA74814ZBX02	
2009-04-01	1998-06-19	04-01 et 10-01	5,55	76 000 000	75 980 397	CA74814ZBW29	
2009-04-01	2004-10-01	04-01 et 10-01	3,50	668 000	666 046	CA74814ZDB63	

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Dollars canadiens		Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable		
2009-08-17	2004-02-17	08-17 et 02-17	3,149	168 190 257	168 190 257	CA74814ZCZ41	
2010-06-01	2000-06-01	06-01 et 12-01	6,75	25 000 000	25 022 617	CA74814ZCH4	
2010-07-09	2003-07-09	07-09	4,25	500 000 000	499 236 904	XS0171362089	
2011-04-01	2003-09-16	04-01 et 10-01	4,80	90 000 000	91 203 388	CA74814ZCY75	Option échangeable le 1 ^{er} avril 2011 contre un billet échéant le 1 ^{er} avril 2026 (6,40 %) sous réserve d'un préavis du 3 mars 2011 au 11 mars 2011.
2011-04-28	2004-04-28	04-28	4,50	200 000 000	199 326 944	XS0190878081	
2011-05-16	2006-02-21	05-16 et 08-16 et 11-16 et 02-16	Variable	1 200 000 000	1 200 000 000	CA74814ZDD20	
2011-08-06	2004-08-06	08-06 et 11-06 et 02-06 et 05-06	Variable	1 300 000 000	1 300 604 237	CA74814ZDA80	CDOR (3 mois) + 0,075 %
2013-02-04	2005-02-04	02-04	4,375	400 000 000	398 238 396	XS0211709844	
2013-12-10	2006-12-21	03-10 et 06-10 et 09-10 et 12-10	Variable	1 282 000 000	1 282 367 608	CA74814ZDQ33	CAD-BA (3 mois) – 0,01 %
2014-05-10	2004-05-10	02-10 et 05-10 et 08-10 et 11-10	Variable	250 000 000	250 000 000	XS0192344280	CAD-BA (3 mois) + 0,085 %
2014-06-03	2004-07-26	06-03	5,125	250 000 000	247 707 234	XS0197261935	
2014-06-30	2004-12-06	12-30 et 03-30 et 06-30 et 09-30	Variable	250 000 000	250 000 000	XS0207384487	CAD-BA (3 mois) + 0,12 %
2014-07-16	1995-09-05	01-16 et 07-16	9,05	10 000 000	9 991 858	CA74814ZAY93	
2015-05-18	2005-05-18	05-18	4,65	100 000 000	99 818 180	XS0219854659	
2015-06-30	1995-04-03	06-30 et 12-30	9,65	4 664 000	4 687 323	CA74814ZAP86	
2016-06-30	1995-04-03	06-30 et 12-30	9,65	7 739 000	7 781 662	CA74814ZAQ69	
2016-10-11	2006-10-11	10-11 et 01-11 et 04-11 et 07-11	Variable	200 000 000	200 000 000	XS0270863060	CAD-BA (3 mois) + 0,03 %
2016-12-01	2006-01-30	06-01 et 12-01	4,50	3 000 000 000	2 960 268 291	CA74814ZDH34	
2017-05-14	2006-12-14	02-14 et 05-14 et 08-14 et 11-14	Variable	200 000 000	200 000 000	XS0279291172	CAD-BA (3 mois) + 0,07 %
2017-06-30	1995-04-03	06-30 et 12-30	9,65	7 744 000	7 790 353	CA74814ZAR43	
2017-12-01	2007-01-29	06-01 et 12-01	4,50	4 000 000 000	3 917 600 311	CA74814ZDR16	
2018-12-01	2008-01-22	06-01 et 12-01	4,50	1 000 000 000	1 007 019 403	CA74814ZDU45	
2020-12-01	2004-12-07	06-01 et 12-01	5,00	100 000 000	98 508 694	CA74814ZDC47	
2023-03-30	1995-08-09	03-30 et 09-30	9,50	194 500 000	197 207 693	CA74814ZAX11	
2025-06-01	2004-12-08	06-01 et 12-01	5,35	652 000 000	676 954 845	CA74814ZDE03	
2026-04-01	2002-06-25	04-01 et 10-01	7,50	165 850 000	165 850 000	CA74814ZDS98	
2026-04-01	1996-12-27	04-01 et 10-01	8,50	100 000 000	106 228 114	CA74814ZBH5	RFA ⁽¹⁾ : 1997-04-01
2026-04-01	1999-01-12	04-01 et 10-01	8,50	90 000 000	111 080 679	CA74814ZCA9	
2026-04-01	2003-07-22	04-01 et 10-01	5,50	74 332 000	73 558 682	CA74814ZCX9	
2028-04-01	1999-02-19	04-01 et 10-01	6,10	5 000 000	5 000 000	CA74814ZCD3	
2035-04-01	1995-04-13	04-01 et 10-01	–	100 000 000	13 035 999	CA74814ZAT09	Autres ⁽¹⁾
2035-04-01	1995-04-11	04-01 et 10-01	–	150 000 000	16 824 115	CA74814ZAS26	À compter du 1999-04-01 jusqu'au 2006-10-01 : 2 000 000 \$ à chaque date de paiement de l'intérêt
2035-04-01	1995-01-31	04-01	–	150 000 000	43 355 837	CA74814ZAH60	Autres ⁽²⁾
2035-04-01	1997-12-15	04-01 et 10-01	6,50	300 000 000	296 420 729	CA74814ZBP7	
2035-04-01	1999-02-02	–	–	456 000 000	134 243 066	CA74814ZCB72	Billet à coupon zéro
2038-12-01	2006-08-29	06-01 et 12-01	5,00	3 500 000 000	3 561 110 947	CA74814ZDK62	
2039-10-01	1999-02-05	–	–	525 000 000	132 289 449	CA74814ZCC5	
2040-04-01	2000-05-25	–	–	463 000 000	480 624 511	CA74814ZCJ0	Autres ⁽⁸⁾
2043-07-08	2003-07-08	01-08 et 07-08	5,60	80 000 000	80 360 530	CA74814ZCW1	
2051-09-21	2006-11-23	09-21 et 03-21	5,00	420 000 000	452 574 419	CA74814ZDN02	
2056-12-01	2006-04-07	06-01 et 12-01	Divers	1 500 000 000	1 487 688 389	CA74814ZDJ99	
2062-09-21	2006-11-23	09-21 et 03-21	6,70	150 000 000	213 349 678	CA74814ZDP59	

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Dollars canadiens		Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable		
2065-09-21	2006-09-21	09-21 et 03-21	6,35	915 000 000	1 204 669 693	CA74814ZDM29	
2076-12-01	2007-06-29	06-01 et 12-01	Divers	500 000 000	489 245 131	CA74814ZDT71	Autres ⁽⁹⁾
Produits d'épargne							
<i>Obligations d'épargne</i>							
2008-2018		06-01	3,25-3,75	365 858 157	365 858 157		Encaissement ⁽²⁾
<i>Autres produits d'épargne</i>							
2008-2018		Divers	Divers	4 923 969 404	4 923 969 404		
Receveur général du Canada							
2008-2033	1988-2008	02-01 et 08-01	4,61-11,33	95 747 049	95 747 049		Encaissement ⁽³⁾
Dette assumée							
2013-2017	1963-1967		5,125/5,75	14 769 233	14 769 233		Remboursables en versements semestriels, capital et intérêt compris
Programme immigrant investisseur							
2008-2013	2003-2008	–	3,47-5,46	3 019 600 000	2 723 415 675		
Société immobilière du Québec							
2013-03-28	1988-03-28	03-28 et 09-28	10,10	59 427 570	59 427 570		
2014-06-16	1989-06-16	06-16 et 12-16	10,50	150 000 000	150 000 000		
Société québécoise d'assainissement des eaux							
2014-07-31	1989-07-31	01-31 et 07-31	10,20	50 000 000	50 000 000		
Autres organismes consolidés							
Divers	Divers	Divers	Divers	279 114 712	279 114 712		
Financement-Québec							
2008-12-01	2001-04-09	06-01 et 12-01	5,75	1 105 500 000	1 107 615 150	317385AE2	
2009-12-01	2003-10-21	06-01 et 12-01	4,75	1 500 000 000	1 504 199 800	317385AG72	
2010-12-01	2005-09-22	12-01 et 03-01 et 06-01 et 09-01	Variable	400 000 000	400 000 000	31739ZAB19	
2011-10-25	2006-02-10	04-25 et 07-25 et 10-25 et 01-25	Variable	400 000 000	400 000 000	31739ZAE57	
2011-12-01	2004-06-15	06-01 et 12-01	5,25	1 500 000 000	1 522 695 218	317385AH55	
2012-04-25	2006-06-09	07-25 et 10-25 et 01-25 et 04-25	Variable	820 000 000	819 959 050	31739ZAF23	
2012-11-01	2004-09-02	11-01	5,00	200 000 000	199 527 887	XS0200124120	
2013-09-16	2007-02-16	03-16 et 06-16 et 09-16 et 12-16	Variable	1 556 000 000	1 560 298 690	31739ZAH88	
2014-03-01	2006-01-23	03-01 et 09-01	4,25	1 500 000 000	1 489 506 091	31739ZAC91	
2014-06-09	2007-02-09	03-09 et 06-09 et 09-09 et 12-09	Variable	200 000 000	200 000 000	XS0286907547	
2014-12-01	2007-12-03	03-01 et 06-01 et 09-01 et 12-01	Variable	600 000 000	600 080 605	31739ZAJ45	
2015-03-10	2005-03-10	06-10 et 09-10 et 12-10 et 03-10	Variable	200 000 000	200 000 000	XS0214474636	
2015-10-14	2005-10-14	01-14 et 04-14 et 07-14 et 10-14	Variable	200 000 000	200 000 000	XS0232639715	

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Dollars canadiens		Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable		
2015-12-01	2000-09-01	06-01 et 12-01	6,25	309 400 000	307 880 371	317385AD4	
2034-06-01	2006-07-26	06-01 et 12-01	5,25	349 900 000	370 896 412	31739ZAG06	
				82 489 589 303	82 517 929 594		
Redressements ayant trait aux contrats d'échange.....				21 477 531 600	21 477 531 600		
Total – Remboursables en dollars canadiens.....				<u>103 967 120 903 \$</u>	<u>103 995 461 194 \$</u>		

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Unités monétaires étrangères		Équivalent en dollars canadiens	Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable			
B) Remboursables en monnaies étrangères								
Remboursables en dollars américains								
2009-02-15	1999-02-18	02-15 et 08-15	5,75	1 000 000 000	999 736 294	1 027 628 937	US748148QQ90	
2009-07-17	2002-07-17	07-17 et 01-17	5,00	750 000 000	749 137 978	770 038 928	US748148BW2	
2011-01-22	2001-01-22	01-22 et 07-22	6,125	1 000 000 000	997 573 629	1 025 405 934	US748148QX42	
2014-05-05	2004-05-05	05-05 et 11-05	4,875	1 000 000 000	995 337 715	1 023 107 637	US748148RM77	
2015-05-26	2005-05-26	05-26 et 11-26	4,60	1 000 000 000	999 374 105	1 027 256 643	US748148RQ8	
2016-03-01	2006-03-01	03-01 et 09-01	5,00	1 250 000 000	1 242 673 433	1 277 344 022	US748148RR64	
2016-04-01	1986-04-01	04-01	9,00	250 000 000	249 652 849	256 618 163	LU002143534	
2016-11-14	2006-11-14	05-14 et 11-14	5,125	1 500 000 000	1 494 788 979	1 536 493 591	US748148RS4	
2023-07-15	1993-07-15	01-15 et 07-15	7,50	1 000 000 000	998 393 036	1 026 248 202	US748148PB31	RFA ⁽¹⁾ : 1994-07-15
2024-02-09	1994-02-09	02-09 et 08-09	7,125	1 000 000 000	997 240 088	1 025 063 087	US748148PD96	RFA ⁽¹⁾ : 2004-02-09
2026-12-01	1986-12-01	06-01 et 12-01	8,625	300 000 000	299 430 135	307 784 236	US748148KA05	RFA ⁽²⁾ : 1987-12-01 puis RFA ⁽¹⁾ : 1997-12-01
2029-09-15	1999-09-24	03-15 et 09-15	7,50	1 500 000 000	1 495 105 317	1 536 818 755	US748148QR73	Émission globale
Billets à moyen terme								
2013-02-07	2003-02-07	02-07 et 08-07	Variable	50 000 000	50 000 000	51 395 000	–	\$ US-LIBOR-LIBO (6 mois) + 0,20 %
2016-08-31	2006-08-31	08-31 et le dernier jour de février	5,30	100 000 000	99 780 596	102 564 475	CA74814ZDL46	
2018-08-07	1998-08-07	02-07 et 08-07	5,88	250 000 000	250 000 000	256 975 000	XS0089070485	Option ⁽¹⁾
2019-06-01	2006-01-30	06-01 et 12-01	4,937	5 000 000	5 000 000	5 139 500	CA74814ZDF77	
2020-12-01	2006-01-30	06-01 et 12-01	4,962	5 000 000	5 000 000	5 139 500	CA74814ZDG50	
2026-01-30	1996-01-30	01-30 et 07-30	6,35	150 000 000	149 851 610	154 032 470	US74815HBZ47	Encaissement ⁽¹⁾ : 30 janvier 2006, 2008, 2011, 2016 et 2021
2026-02-27	1996-02-29	02-27 et 08-27	7,14	99 770 000	99 770 000	102 553 583	US74815HCB69	Encaissement ⁽¹⁾ : 2006-02-27 et 2016-02-27
2026-03-02	1996-02-29	03-02 et 09-02	7,485	150 000 000	150 000 000	154 185 000	US74815HCA86	
2026-03-06	1996-03-06	03-06 et 09-06	7,365	99 850 000	99 850 000	102 635 815	US74815HCC43	
2026-03-10	1996-03-08	03-10 et 09-10	7,035	50 000 000	50 000 000	51 395 000	US74815HCD26	Encaissement ⁽¹⁾ : 2008-03-10
2026-04-09	1996-04-09	04-09 et 10-09	7,38	100 000 000	100 000 000	102 790 000	US74815HCE09	
2026-04-15	1996-04-11	04-15 et 10-15	6,86	50 000 000	50 000 000	51 395 000	US74815HCG56	Encaissement ⁽¹⁾ : 2006-04-17, 2016-04-15 et 2021-04-15. Si le premier droit d'encaissement n'est pas exercé, le pourcentage du coupon est de : 7,50 %.
2026-04-15	1996-04-11	04-15 et 10-15	6,89	50 000 000	50 000 000	51 395 000	US74815HCF73	Encaissement ⁽¹⁾ : 2006-04-17. Si le droit d'encaissement n'est pas exercé, le pourcentage du coupon est de : 7,50 %.
2026-07-22	1996-07-22	01-22 et 07-22	7,295	99 975 000	99 975 000	102 764 303	US74815HCJ95	Encaissement ⁽¹⁾ : 2006-07-22
2035-11-17	2005-11-17	05-07 et 11-17	5,40	75 000 000	74 785 595	76 872 114	US74815HCP5	
2036-07-22	1996-07-22	01-22 et 07-22	7,22	160 000 000	160 000 000	164 464 000	US74815HCH30	Encaissement ⁽¹⁾ : 2006-07-22 et 2016-07-22. Si le premier droit d'encaissement n'est pas exercé, le pourcentage du coupon est de : 7,97 %.
				13 044 470 000	13 012 456 361	13 375 503 894		

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Unités monétaires étrangères		Équivalent en dollars canadiens	Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable			
Financement-Québec								
2012-10-25	2002-10-25	04-25 et 10-25	5,00	500 000 000	498 245 563	782 000 000	US317385AF97	
Redressements ayant trait aux contrats d'échange				(11 487 255 164)	(11 484 249 943)	(12 074 513 902)		
				-	-	-		
Total – Remboursables en dollars américains				2 057 214 836	\$ US 2 026 451 981	\$ US 2 082 989 992		

Remboursables en yens japonais

2009-09-29	1997-07-29	03-29 et 09-29	3,00	100 000 000 000	99 963 101 175	1 028 620 312	-	
2013-05-09	2001-05-09	05-09 et 11-09	1,60	50 000 000 000	49 816 252 359	512 609 237	XS0129013305	
2017-02-15	2007-02-15	02-15 et 08-15	1,92	5 000 000 000	5 000 000 000	51 450 000		
Billets à moyen terme								
2009-07-28	1994-07-28	07-28	5,00	3 000 000 000	2 997 308 734	30 842 307	XS0052005807	
2009-11-01	1994-11-01	11-01	4,91	3 000 000 000	2 987 393 501	30 740 279	XS0053818869	
2010-07-27	1995-07-27	07-27	3,60	2 000 000 000	2 000 000 000	20 580 000	XS0058830240	À compter du 2000-07-27 : 4,50 % et intérêt payable en DM (61,31 ¥ par DM)
2011-02-15	1996-02-15	02-15	3,95	1 000 000 000	999 491 675	10 284 769	XS0063445000	
2011-02-28	1996-02-28	02-28	4,00	1 000 000 000	999 094 258	10 280 680	XS0064288662	
2011-06-06	1996-06-06	06-06 et 12-06	4,06	5 000 000 000	5 000 000 000	51 450 000	XS0066914044	
2011-06-20	1996-06-20	06-20	4,00	2 000 000 000	1 997 737 734	20 556 721	XS0067164235	
2011-09-26	1996-09-26	03-26 et à l'échéance	3,875	10 000 000 000	10 000 000 000	102 900 000	XS0069518131	
2011-09-26	1996-09-26	03-26 et à l'échéance	3,85	10 000 000 000	10 000 000 000	102 900 000	XS0069585163	
2011-09-26	1996-09-26	03-26 et 09-26	Variable	500 000 000	500 000 000	5 145 000	XS0069576253	Autres ⁽³⁾
2011-10-17	1996-10-17	10-17	3,67	500 000 000	499 876 370	5 143 728	XS0070388524	
2011-10-21	1996-10-21	10-21	3,66	1 000 000 000	999 379 692	10 283 617	XS0070488662	
2011-10-24	1996-10-24	10-24	3,645	2 000 000 000	1 996 952 324	20 548 639	XS0070488407	
2011-10-24	1996-10-24	10-24	3,70	500 000 000	499 751 373	5 142 442	XS0070579890	
2011-10-28	1996-10-28	03-25 et à l'échéance	5,00	10 000 000 000	9 976 076 274	102 653 825	XS0070404073	Intérêt payable en \$ A (5 618 000 \$ A par année et 3 323 983 \$ A à l'échéance)
2011-10-28	1996-10-28	10-28	3,65	5 000 000 000	4 990 004 334	51 347 145	XS0070690143	
2011-12-19	1996-12-19	12-19	3,31	7 700 000 000	7 688 032 436	79 109 854	XS0071934839	
2012-03-20	1997-02-20	03-20	3,44	30 000 000 000	30 000 000 000	308 700 000	XS0073282906	
2012-09-25	1997-09-25	03-25 et à l'échéance	3,00	11 000 000 000	10 998 300 227	113 172 509	XS0080441396	
2012-09-29	1997-09-29	03-29 et à l'échéance	3,00	10 000 000 000	10 000 000 000	102 900 000	XS0082098143	
2014-07-07	1994-07-07	01-07 et 07-07	5,50	30 000 000 000	29 990 300 723	308 600 195	XS0051759412	
2015-02-02	1995-02-02	02-02	5,60	6 000 000 000	6 000 000 000	61 740 000	XS0055430374	
2016-02-15	1996-02-15	02-15	4,23	1 000 000 000	998 489 621	10 274 458	XS0063440035	
2016-06-27	1996-07-10	06-27 et 12-27	4,305	8 000 000 000	8 000 000 000	82 320 000	XS0067851310	
2016-07-11	1996-07-11	01-11 et 07-11	4,50	5 000 000 000	5 031 381 203	51 772 913	XS0067208974	
2016-09-26	1996-09-26	03-26 et à l'échéance	4,125	5 000 000 000	5 000 000 000	51 450 000	XS0069585320	
2016-10-24	1996-10-24	10-24	4,00	500 000 000	498 907 462	5 133 758	XS0070580047	
2016-10-28	1996-10-28	03-22 et à l'échéance	4,00	5 000 000 000	4 990 375 199	51 350 961	XS0070775647	

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Unités monétaires étrangères		Équivalent en dollars canadiens	Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable			
2016-11-07	1996-11-07	05-07 et 11-05	3,95	9 600 000 000	9 590 739 755	98 688 712	XS0070684252	
2016-11-14	1996-11-14	11-14	3,80	20 000 000 000	19 862 400 776	204 384 104	XS0070920243	
2016-11-21	1996-11-21	11-21	4,00	1 000 000 000	1 000 000 000	10 290 000	XS0071482599	
2016-11-29	1996-11-29	11-29	3,75	1 000 000 000	1 000 000 000	10 290 000	XS0071205248	
2016-12-16	1996-11-22	12-16	3,96	1 000 000 000	1 000 000 000	10 290 000	XS0071476864	
2016-12-19	1996-12-19	12-19	4,90	2 000 000 000	2 000 000 000	20 580 000	XS0071771512	Intérêt payable en \$ A (1 072 210 \$ A par année)
2016-12-19	1996-12-18	12-19	3,82	5 000 000 000	5 000 000 000	51 450 000	XS0071823925	
2016-12-19	1996-12-18	12-19	3,76	3 000 000 000	3 000 000 000	30 870 000	XS0071934755	
2016-12-19	1996-12-19	12-19	3,80	5 000 000 000	5 000 000 000	51 450 000	XS0072031106	
2016-12-19	1996-12-24	12-19	3,80	5 000 000 000	4 993 553 335	51 383 664	XS0072105157	
2017-01-09	1997-01-09	01-09	4,70	3 000 000 000	2 996 049 181	30 829 346	XS0072223604	Intérêt payable en \$ US (1 252 218 \$ US par année)
2017-01-23	1997-01-23	01-23	3,71	5 000 000 000	4 945 822 462	50 892 513	XS0073055328	
2017-02-28	1997-02-28	02-28	3,74	4 000 000 000	4 000 000 000	41 160 000	XS0074014779	
2017-07-24	1997-07-24	07-24	3,50	5 000 000 000	4 983 211 927	51 277 251	XS0078225884	
2017-07-28	1997-07-28	07-28	3,50	3 000 000 000	2 993 452 111	30 802 622	XS0078671236	
2017-07-30	1997-07-30	07-30	3,45	1 000 000 000	994 435 220	10 232 738	XS0078670857	
2017-08-11	1997-07-24	02-11 et 08-11	3,526	1 300 000 000	1 300 000 000	13 377 000	XS0078704003	
2017-10-25	1996-10-25	04-25 et 10-25	4,02	6 000 000 000	6 000 000 000	61 740 000	XS0070689996	
2017-10-30	1996-10-30	04-30 et 10-30	3,97	1 700 000 000	1 697 631 652	17 468 630	US74815HCK68	
2017-10-31	1997-10-30	10-31	3,01	5 000 000 000	5 000 000 000	51 450 000	XS0081272048	
2018-10-30	1996-10-30	04-30 et 10-30	3,97	1 700 000 000	1 697 507 467	17 467 352	US74815HCL42	
2023-12-13	1993-12-13	06-13 et 12-13	5,00	20 000 000 000	20 000 000 000	205 800 000	XS0047845960	Rachat ⁽²⁾ : 2008-12-13
				440 000 000 000	439 473 010 560	4 522 177 283		
Redressements ayant trait aux contrats d'échange				(212 000 000 000)	(212 000 000 000)	(2 181 480 002)		
Total – Remboursables en yens japonais				228 000 000 000 ¥	227 473 010 560 ¥	2 340 697 281		

Remboursables en francs suisses

2008-09-17	1998-03-17	09-17	3,50	500 000 000	500 881 013	518 903 037	CH0008535814	
Billets à moyen terme								
2015-10-05	2005-10-05	10-05	2,25	500 000 000	499 281 560	517 246 035	CH0022651902	
2017-06-21	2006-12-21	06-21	2,625	500 000 000	495 178 988	512 995 850	CH0027984514	
				1 500 000 000	1 495 341 561	1 549 144 922		
Redressements ayant trait aux contrats d'échange				1 900 212 500	1 900 212 500	1 968 583 379		
Total – Remboursables en francs suisses				3 400 212 500 FS	3 395 554 061 FS	3 517 728 301		

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Unités monétaires étrangères		Équivalent en dollars canadiens	Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable			

Remboursables en dollars australiens

Billets à moyen terme

2009-02-18	2004-02-18	02-18 et 08-18	6,00	200 000 000	200 000 000	187 715 098	AU0000QBCHD0	
2015-07-15	2005-07-15	01-15 et 07-15	5,75	450 000 000	447 279 511	419 805 586	AU0000QBCHE8	
				<u>650 000 000</u>	<u>647 279 511</u>	<u>607 520 684</u>		

Redressements ayant trait aux contrats d'échange (650 000 000) (647 172 416) (607 420 168)

Total – Remboursables en dollars australiens – \$ A 107 095 \$ A 100 516

Remboursables en livres sterling

2011-11-04	1996-11-04	11-04	8,625	150 000 000	149 488 481	305 059 628	XS0070614473	
2020-03-15	1984-02-15	03-15 et 09-15	12,25	50 000 000	49 632 904	101 285 365	–	
				<u>200 000 000</u>	<u>199 121 385</u>	<u>406 344 993</u>		

Redressements ayant trait aux contrats d'échange (200 000 000) (200 000 000) (408 137 974)

Total – Remboursables en livres sterling – £ (878 615) £ (1 792 981)

Remboursables en pesos mexicains

Billets à moyen terme

2016-01-19	2006-01-31	Payable à tous les 182 jours après le 1 ^{er} août 2006	8,27	1 500 000 000	1 500 000 000	145 088 085	XS0242849486	
				<u>1 500 000 000</u>	<u>1 500 000 000</u>	<u>145 088 085</u>		

Redressements ayant trait aux contrats d'échange (1 500 000 000) (1 500 000 000) (145 088 085)

Total – Remboursables en pesos mexicains – \$ MEX – \$ MEX –

Remboursables en dollars néo-zélandais

Billets à moyen terme

2015-11-09	2005-11-09	05-09 et 11-09	6,75	300 000 000	299 018 220	241 554 875	C4108FAC0	
				<u>300 000 000</u>	<u>299 018 220</u>	<u>241 554 875</u>		

Redressements ayant trait aux contrats d'échange (300 000 000) (298 972 767) (241 518 157)

Total – Remboursables en dollars néo-zélandais – \$ NZ 45 453 \$ NZ 36 718

Date d'échéance	Date d'émission ⁽¹⁾	Date(s) de paiement de l'intérêt	Coupon (%)	Unités monétaires étrangères		Équivalent en dollars canadiens	Numéro CUSIP ou code ISIN	Références
				Valeur nominale	Valeur comptable			

Remboursables en dollars de Hong-Kong

Billets à moyen terme

2012-02-02	2007-02-02	02-02 et 05-02 et 08-02 et 11-02	4,30	750 000 000	750 000 000	99 063 863	XS0285533070	
------------	------------	--	------	-------------	-------------	------------	--------------	--

				<u>750 000 000</u>	<u>750 000 000</u>	<u>99 063 863</u>		
--	--	--	--	--------------------	--------------------	-------------------	--	--

Redressements ayant trait aux contrats d'échange				<u>(750 000 000)</u>	<u>(750 000 000)</u>	<u>(99 063 863)</u>		
--	--	--	--	----------------------	----------------------	---------------------	--	--

Total – Remboursables en dollars de Hong-Kong.....				<u><u>– \$ HK</u></u>	<u><u>– \$ HK</u></u>	<u><u>–</u></u>		
---	--	--	--	-----------------------	-----------------------	-----------------	--	--

Remboursables en euros

2009-01-04	1998-08-18	01-04	5,125	639 114 852	638 937 900	1 037 884 572	DE0002493202	Autres ⁽⁶⁾
2011-06-21	2001-06-21	06-21	5,625	1 500 000 000	1 497 289 949	2 432 183 374	XS0131273012	
2013-02-27	2003-02-27	02-27	4,25	1 000 000 000	996 666 451	1 618 975 386	XS0163254062	

Billets à moyen terme

2008-11-20	1998-11-20	05-20 et 11-20	Variable	25 564 594	25 562 963	41 524 230	–	Autres ⁽⁴⁾
2010-02-05	1998-02-05	02-05	5,50	304 898 000	305 163 932	495 705 352	XS0083986660	Autres ⁽⁷⁾
2015-02-10	2005-02-10	02-10	3,625	1 500 000 000	1 492 621 973	2 424 600 759	XS0212274046	
2016-06-20	2005-10-20	06-20	3,375	1 500 000 000	1 487 756 876	2 416 697 942	XS0233031326	
2017-01-22	1996-11-29	01-22	7,08	51 129 188	50 916 911	82 708 940	XS0071659949	
2018-04-03	2006-04-03	04-03	4,22	100 000 000	100 000 000	162 439 037	XS0248732264	
2019-01-11	1999-01-11	01-11	4/5/6/7,10	<u>22 000 000</u>	<u>21 940 648</u>	<u>35 640 177</u>	<u>XS0092871242</u>	Autres ⁽⁵⁾

				<u>6 642 706 634</u>	<u>6 616 857 602</u>	<u>10 748 359 769</u>		
--	--	--	--	----------------------	----------------------	-----------------------	--	--

Financement-Québec

2008-12-03	2001-12-03	03-03 et 06-03 et 09-03 et 12-03	Variable	650 000 000	649 860 388	932 200 250	XS0139268758	
------------	------------	-------------------------------------	----------	-------------	-------------	-------------	--------------	--

Redressements ayant trait aux contrats d'échange				<u>(5 142 706 634)</u>	<u>(5 142 567 022)</u>	<u>(8 230 109 641)</u>		
--	--	--	--	------------------------	------------------------	------------------------	--	--

Total – Remboursables en euros				<u><u>2 150 000 000 €</u></u>	<u><u>2 124 150 968 €</u></u>	<u><u>3 450 450 378</u></u>		
---	--	--	--	-------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	--	--

Total – Remboursables en monnaies étrangères						<u><u>11 390 210 205</u></u>		
---	--	--	--	--	--	------------------------------	--	--

Total – Dette à long terme pour les Emprunts – gouvernement.....						<u><u>115 385 671 401 \$</u></u>		
---	--	--	--	--	--	----------------------------------	--	--

(1) Lorsqu'il y a plus d'une date d'émission, la date de la première émission est indiquée.

En cas d'incompatibilité, les conditions rattachées à chaque émission prévaudront sur celles qui apparaissent dans le présent tableau.

Références

Réserves pour fonds d'amortissement (RFA) :

- (1) Afin d'établir un fonds d'amortissement investi, le Québec a convenu de retirer du Fonds consolidé du revenu, chaque année à compter de la date indiquée, une somme correspondant à au moins XX % du capital de l'émission alors en circulation. L'émission n'est pas rachetable pour les besoins d'un fonds d'amortissement.
- (2) Afin d'établir un fonds d'amortissement investi, le Québec a convenu de retirer du Fonds consolidé du revenu, chaque année à compter de la date indiquée, une somme correspondant à au moins XX % du capital de l'émission alors en circulation. L'émission n'est pas rachetable pour les besoins d'un fonds d'amortissement.

Rachetables par anticipation (« rachat ») :

- (1) Rachetables avant l'échéance au gré du Québec, en totalité seulement, à compter de la date indiquée et chaque année par la suite, selon un pourcentage décroissant de la valeur nominale.

Encaissables par anticipation (« encaissement ») :

- (1) Encaissables avant l'échéance au gré du porteur, en totalité ou en partie, à la date indiquée, à la valeur nominale, sur préavis.
- (2) Remboursables à la valeur nominale au gré du porteur, à n'importe quel moment avant l'échéance.
- (3) Détenus et rachetables en totalité ou en partie, à la valeur nominale, au gré du ministre des Finances du Canada, sur préavis de six mois, sous réserve des conditions du Régime de pensions du Canada.
- (4) Encaissables avant l'échéance au gré du porteur, en totalité ou en partie, à compter de la date indiquée et à toute date de paiement de l'intérêt subséquente, à la valeur nominale, sur préavis.

Option

- (1) Le porteur peut lever son option le 2 août 2008 afin de proroger l'échéance au 7 août 2018 et d'augmenter le coupon pour que celui-ci passe à 6,54 % à compter du 7 août 2008.

Autres

- (1) 2 000 000 \$ chaque date de paiement d'intérêt, du 1^{er} avril 1999 au 1^{er} octobre 2000 et du 1^{er} octobre 2004 au 1^{er} octobre 2007 (à l'exception du 1^{er} avril 2006 : 4 000 000 \$).
- (2) 6 000 000 \$ chaque année pour le 1^{er} avril 1998 et le 1^{er} avril 1999; 5 000 000 \$ chaque année du 1^{er} avril 2000 au 1^{er} avril 2004; 35 000 000 \$ pour le 1^{er} avril 2005; 5 000 000 \$ pour le 1^{er} avril 2006; 55 000 000 \$ pour le 1^{er} avril 2026 et 110 000 000 \$ chaque année pour le 1^{er} avril 2034 et le 1^{er} avril 2035.
- (3) Le pourcentage du coupon est déterminé comme suit : $[(12,70 \% \div 87,50) \times \text{cours du change } \text{¥}/\$ \text{ A cinq jours ouvrables } \{ \text{Londres, Sydney et Tokyo} \} \text{ avant chaque date de paiement de l'intérêt}] - 6,20 \%$. Taux minimum : 0,00 %.
- (4) Prêt bancaire libellé dans la nouvelle devise (simple) au 1^{er} janvier 1999 sur la base suivante : 1 DM = 1,95583 euro.
- (5) Le pourcentage du coupon sera de 4,00 % durant les 5 premières années, de 5,00 % durant les années 6 à 10, de 6,00 % durant les années 11 à 15 et de 7,10 % pour les années ultérieures.
- (6) Billets libellés dans la nouvelle devise (simple) au 4 janvier 2000 sur la base suivante : 1 DM = 1,95583 euro.
- (7) BMT en euros libellés dans la nouvelle devise (simple) au 5 février 2000 sur la base suivante : 1 FF = 6,55957 euros.
- (8) Intérêt de 80 % payable semestriellement du 1^{er} avril 2030 à l'échéance.
- (9) Intérêt de 8 % payable le premier jour de juin et de décembre du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2017 et du 1^{er} juin 2039 au 1^{er} décembre 2076.